

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le jeudi 12 novembre 2020 pour le jeudi 19 novembre 2020 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

M. le Maire	n°1	Désignation du Secrétaire. (page 1133)
M. le Maire	n°2	Pouvoirs. (page 1133)
M. le Maire	n°3	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020. (page 1133)
M. le Maire	n°4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1134)
M. le Maire	n°5	Communications diverses. (page 1139)
Mme MIGNONNEAUD	n°6	Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. (page 1140)

FINANCES

M. MARTIN	n°7	Finances. Débat sur les orientations budgétaires 2021. (page 1168)
M. MARTIN	n°8	Finances. Exercice 2020. Budget principal. Décision modificative n° 2. Approbation. (page 1214)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

M. NANTIER	n°9	Développement commercial. Epidémie de covid-19. Exonérations de loyers et de charges des commerces locataires de la Ville d'Orléans. (page 1217)
M. NANTIER	n°10	Développement commercial. Epidémie de covid-19. Soutien au commerce de proximité. Versement d'une contribution au titre du financement de l'aide aux TPE mise en place par Orléans Métropole. Approbation d'une convention. (page 1218)
M. NANTIER	n°11	S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS au titre de l'année 2019. (page 1125)

- M. CHANCERELLE** n°12 Art et économie créative. Restauration du tableau « Bacchus découvrant Ariane à Naxos » de Louis Le Nain. Approbation d'une convention de mécénat culturel à passer avec M. et Mme GRÉGOIRE. (page 1232)
- M. HOUSSARD** n°13 Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation d'un contrat de Volontaire de Solidarité Internationale eau et assainissement à passer avec Mme Camille JUBAN. Attribution d'indemnités. (page 1232)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. LEMAIGNEN** n°14 Stationnement. Epidémie Covid-19. Tarification spéciale déconfinement pour le stationnement sur voirie. Approbation. (page 1236)
- M. MONTILLOT** n°15 Police Municipale. Convention pour l'hébergement et l'entretien de deux chevaux dans les locaux de la Société Equestre d'Olivet. Approbation d'un avenant n° 1. (page 1240)
- Mme LABADIE** n°16 Espace public. Quartier de l'Argonne. Opération ANRU 2. Résidence du Clos Boudard. Exonération des droits de voirie pour occupation du domaine public. (page 1240)
- Mme CARRE** n°17 Vie des quartiers. Quartier de l'Argonne. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Construction d'un ensemble d'équipements comprenant un collège, un gymnase, une salle polyvalente et un parking aérien. Convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n° 1. (page 1241)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme BARRUEL** n°18 Action foncière. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Opération de construction unique d'un ensemble d'équipements. Acquisition de l'assiette foncière supportant des ouvrages relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville : gymnase, salle polyvalente et parking aérien. (page 1243)
- Mme BARRUEL** n°19 Action foncière. Ensemble immobilier des Halles Chatelet. Acquisition amiable d'une cellule commerciale. (page 1245)
- Mme BARRUEL** n°20 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1251)
- Mme CORNAIRE** n°21 Habitat. Quartier de La Source. Rénovation urbaine. Opération ANRU 2. Démolition de l'immeuble dit « T 17 » (273 logements). Avis à émettre. (page 1253)

Mme CORNAIRE n°22 Habitat. Quartiers prioritaires Argonne, La Source, Dauphine, Blossières. Approbation d'avenants aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, LOGEM LOIRET, 3F CENTRE VAL DE LOIRE, PIERRES ET LUMIERES et FRANCE LOIRE. (page 1255)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. RENAULT n°23 Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association U.S.O. Tennis. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 1257)

M. RENAULT n°24 Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la S.M.O. Gymnastique. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 1259)

M. RENAULT n°25 Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'avenants aux conventions passées avec les associations Jeunesse Arts Martiaux et C.L.T.O. Hockey sur gazon. Attribution de subventions complémentaires au titre de l'année 2020. (page 1261)

M. RENAULT n°26 Sport. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Modification du règlement d'attribution. (page 1263)

M. RENAULT n°27 Sport. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Attribution de 2 bourses. (page 1267)

M. RENAULT n°28 Sport. Bourse préparation olympique. Attribution de bourses de soutien aux sportifs de haut niveau. (page 1269)

M. RENAULT n°29 Sport. Droits d'entrées des établissements aquatiques. Actualisation des tarifs. (page 1272)

Mme DE FILIPPI n°30 Education. Accueils de loisirs sans hébergement et ateliers ludo-éducatifs. Epidémie de covid-19. Approbation de nouvelles modalités de facturation. (page 1281)

Mme DE FILIPPI n°31 Education. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques. (page 1282)

Mme DE FILIPPI n°32 Education. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2020-2021. Approbation d'une convention type. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec La République du Centre. (page 1284)

Mme DE FILIPPI n°33 Education. Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022. Communication de données par la CAF du Loiret. Approbation d'une convention. (page 1292)

Mme DE FILIPPI n°34 Education. Financement des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1292)

Mme DE FILIPPI	n°35	Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1293)
M. MONTILLOT	n°36	Santé. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre (A.M.M.O.C.). Attribution d'une subvention. (page 1294)
Mme LABADIE	n°37	Vie associative. Epidémie de covid-19. Recouvrement des cotisations 2020 des adhérents des Maisons des Associations. Non-recouvrement. Approbation. (page 1296)
Mme LABADIE	n°38	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1296)

RESSOURCES

M. HOUSSARD	n°39	Commande publique. Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les Médiathèques de la ville d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée. (page 1303)
M. HOUSSARD	n°40	Commande publique. Transports de personnes. Approbation de marchés après procédure formalisée. (page 1304)
M. HOUSSARD	n°41	Commande publique. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien, produits et consommables pour l'hygiène. Approbation de marchés après procédure formalisée. (page 1306)
Mme MENIVARD	n°42	Moyens généraux. Ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP Loire & Orléans Eco et les communes de la Métropole. (page 1308)
Mme RASTOUL	n°43	Relations humaines. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Modification du dispositif. (page 1308)
Mme RASTOUL	n°44	Relations humaines. Services communs. Convention de mise en place des services communs passée avec Orléans Métropole. Retrait de la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 15 octobre 2020. (page 1316)
Mme RASTOUL	n°45	Relations humaines. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire passée avec TERRITORIA MUTUELLE. (page 1319)
Mme RASTOUL	n°46	Relations humaines. Approbation d'une convention d'accueil partagé d'un volontaire à passer avec le C.R.I.J. (page 1319)

Mme RASTOUL

n°47 Relations humaines. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du centre de tir régional situé sur la commune de Fleury-les-Aubrais. Approbation d'une convention. (page 1320)

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 25 novembre 2020.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le jeudi dix-neuf novembre deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint (jusqu'à 20 h), Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 20 h) ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT, Mme CORNAIRE, M. KHOUTOUL, Mme de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE (à partir de 18 h 35), M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoint ;

Mme HOSRI, MM. GABELLE, LABLEE, TEBIBEL, ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO, POULS, PICARD, M. DABOUT, Mme MIGNONNEAUD, M. de ROSNY (Secrétaire), Mmes TRIPET, KOUNOWSKI, MM. CLOZIER (jusqu'à 21 h 05), GRAND, Mmes CORRE, BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET, GAUTIER (jusqu'à 21 h), Mme ROYER MM. GEFFROY (jusqu'à 21 h 25), BOURREAU, Mme CHELLY.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. MONTILLOT	à	M. TEBIBEL (à partir de 20 h)
M. MARTIN	à	M. le Maire (à partir de 20 h)
Mme PARAYRE	à	M. CHANCERELLE (jusqu'à 18 h 35)
Mme LAPERTOT	à	Mme LABADIE
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT
M. CLOZIER	à	M. GRAND (à partir de 21 h 05)
M. DUPLESSY	à	Mme CORRE
Mme RIST	à	Mme CHELLY
M. HOUSSARD	à	Mme MENIVARD

Absente et excusée :

Mme SAUVEGRAIN

La séance est ouverte à 18 h.

M. le Maire – C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de plusieurs élus qui nous ont précédés dans cette enceinte. Jacqueline Fourniguet qui a été élue et qui travaillait notamment sur les questions de développement de notre Ville et Jean Hue, qui a été en dehors de sa fonction d'élue, directeur général de l'hôpital d'Orléans. Et puis je souhaite associer à leurs mémoires, Philippe Parou, qui a été notamment maire de Huêtre, que l'on appréciait tout particulièrement et qui était très investi dans la vie orléanaise. Donc en leurs mémoires je vous propose d'observer une minute de silence.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

M. le Maire – En ce début de Conseil Municipal, je voudrais également saluer quelqu'un que nous apprécions tous particulièrement et qui va faire aujourd'hui son dernier Conseil Municipal. J'entends vos regrets et je les partage. Donc je voudrais devant vous remercier très chaleureusement Bertrand LANGLET, M. le directeur général des services, pour son dévouement pendant ces presque sept années, déjà. Le temps passe, je me souviens - j'allais dire si vous me le permettez en tout cas - de nos premiers pas ensemble, c'était en 2014. Donc je me disais que de toute façon j'étais obligé d'être là pour votre départ puisque vous quittez Orléans pour poursuivre une très belle carrière que je souhaite remplie de beaucoup de joie et de réussite. Je disais dévouement, compétence également, je crois mes chers collègues que vous avez tous apprécié Bertrand et puis sa capacité de management qui va au-delà de cela, qui est particulièrement sensible et attentive à la relation humaine. Et je crois pouvoir dire que vous êtes également très apprécié dans les services municipaux. Cher Bertrand, merci, bon vent à vous, nous restons assez proches géographiquement et j'espère que nous aurons bien d'autres occasions de nous retrouver ici ou là.

(Applaudissements dans l'hémicycle.)

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. de ROSNY est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

M. MONTILLOT	à	M. TEBIBEL (à partir de 20 h)
M. MARTIN	à	M. le Maire (à partir de 20 h)
Mme PARAYRE	à	M. CHANCERELLE (jusqu'à 18 h 35)
Mme LAPERTOT	à	Mme LABADIE
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT
M. CLOZIER	à	M. GRAND (à partir de 21 h 05)
M. DUPLESSY	à	Mme CORRE
Mme RIST	à	Mme CHELLY
M. HOUSSARD	à	Mme MENIVARD

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2020.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire – *Au titre du compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre sur délégation de pouvoirs y a-t-il des remarques ? Je vous en prie M. GRAND.*

M. GRAND – *Simplement une question M. le Maire. Il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises concernant le marché de Noël, un peu plus de 200 000 euros d'engagements. Je voulais juste vérifier que les annonces que vous aviez faites en commission et que j'ai pu voir dans les médias confirment l'annulation de ce marché de Noël et du coup que ces différentes décisions ont également été annulées.*

M. le Maire – *En un mot je vous confirme. Oui bien malheureusement, on le regrette, parce que je pense que c'est un moment de grande joie, de partage, c'est sympathique et agréable. Mais dans les circonstances actuelles, après discussion, nous ne voyons pas comment maintenir ce marché de Noël, d'autant que vous le savez bien, il faut le monter avec des délais et on devrait pratiquement être en ce moment dans le montage du marché de Noël ce qui est tout à fait impossible. Donc effectivement, il a été annulé et donc les décisions afférentes ont été prises sur l'ensemble des marchés de ce marché, si je puis dire. D'autres interventions ? Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, chers collègues. Je voulais juste, mais vous pourrez peut-être faire la réponse une autre fois, concernant une décision de financement de la rénovation de l'école maternelle Cadou et en fait pour l'installation de la maison de la justice. On sait que cette maison de la justice est dans l'ancienne salle de sport des P.T.T., et là la structure va visiblement déménager. J'ai vu d'ailleurs des fonds qui viennent peut-être de l'Etat pour la rénovation de l'école pour l'installation de cette maison de la justice, c'est vrai qu'elle était dans des locaux assez obsolètes. Va-t-elle rester définitivement dans l'école maternelle lorsque ce sera rénové ? Et quel sera le devenir de tous ces locaux des P.T.T. ? Cela pose aussi le problème de l'avenir des centres des chèques postaux. Merci.*

M. le Maire – *Très simplement pour répondre précisément à votre question. La maison du droit oui, pour le devenir de l'ensemble, en réflexion.*

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois d'octobre 2020 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
2020VODEC127	07/10/20	Réalisation d'un emprunt de 20 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre.
<u>ASSURANCES</u>		
2020VODEC111	05/10/20	Assurances. Contrat d'assurance Dommages-ouvrage passé avec la SMABTP. Acceptation d'une indemnité de sinistre.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
2020VODEC88	06/10/20	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC106	01/10/20	Arts et économie créative. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à passer avec l'association LE GRENIER A SEL pour l'organisation d'un salon de peintures.
2020VODEC123	07/10/20	Palais des Sports. ATHLÉTIC CLUB ORLÉANS. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC128	07/10/20	Palais des Sports. FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC129	07/10/20	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC130	07/10/20	Salle Fernand Pellicer (salles de 88 m ² , 150 m ² et 300 m ² et office). Association Club des Séniors de La Source. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC131	07/10/20	Salle Fernand Pellicer (salles de 88 m ² , 150 m ² et 300 m ² et office). Association Club des Séniors de La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC132	07/10/20	Salle Fernand Pellicer (salle de 88 m ² et office). Association Club des Séniors de La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC133	07/10/20	Arts et économie créative. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à passer avec l'association SOCIETE DES ARTISTES ORLEANAIS pour l'organisation d'un salon de peintures.
2020VODEC137	09/10/20	Gestion immobilière. Local sis 4 rue Alain (ex collège La Bolière) à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec l'association 1-Terre actions.
2020VODEC138	14/10/20	Salle Belle Croix (salle principale). Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC139	14/10/20	Argonaute (salles n° 1 et 2). Association Orléans Cyclo Touriste. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
2020VODEC140	14/10/20	Salle Mozart. Comité des Fêtes de l'Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
2020VODEC141	14/10/20	Argonaute (salles n° 1 et 4). Association Numismatique du Centre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC142	14/10/20	Salle Albert Camus (grande salle). Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC143	14/10/20	Salle Belle Croix (salle principale). Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire section Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC144	14/10/20	Argonaute (salles n° 1, 2, 3 et 4). Union Sportive Orléanaise Echecs. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC145	14/10/20	Argonaute (salles n° 2 et 3). Association pour la Fraternité des Laotiens d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC146	14/10/20	Argonaute (salle n° 4). Association Inter Omnisports des Sourds d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
2020VODEC147	14/10/20	Salle Belle Croix (salle principale). Association Le Théâtre de l'Eridan. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC149	15/10/20	Salle Albert Camus (grande salle). Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC150	15/10/20	Salle des Chats Ferrés. Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC151	15/10/20	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC152	15/10/20	Salle Belle Croix (salle principale). Association Les Amis de l'Université du Temps Libre d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC153	26/10/20	Argonaute (salles n° 1 et 3). Association pour la Mémoire et l'Animation de l'Est d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
2020VODEC156	26/10/20	Salle Pellicer (salles de 88 m ² , 150 m ² , 300 m ² et office). Association Qualité de Vie à La Source. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition pour des animations.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC157	26/10/20	Salle Pellicer (salles de 88 m ² , 150 m ² , 300 m ² et office). Association Qualité de Vie à La Source. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC158	26/10/20	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association France Alzheimer Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des accueils de jour.
2020VODEC159	26/10/20	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY FLOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>CONTENTIEUX</u>		
2020VODEC126	01/10/20	Introduction d'une instance. Action judiciaire. Expulsion d'un occupant sans droit ni titre au 106 rue des Anguignis à Orléans.
<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>		
2020VODEC134	09/10/20	Conservatoire. Classe à horaires aménagés musique au collège Jeanne d'Arc et classe à horaires aménagés théâtre au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, actions d'éducation artistique et culturelle, étude d'ouverture d'une classe à horaires aménagés danse. Demande de subventions auprès de la D.R.A.C. Centre Val de Loire et du Département du Loiret.
2020VODEC135	09/10/20	Médiathèques. Acquisition de l'enregistrement d'un entretien entre Georges Bataille et Madeleine Chapsal du 10 février 1961. Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.R.A.B).
2020VODEC136	09/10/20	Médiathèques. Evolution et modernisation des services numériques. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre-Val de Loire.
2020VODEC148	21/10/20	Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E). Restauration de collections de zoologie et paléontologie. Demande de subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire (D.R.A.C).

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/10/20	F	Fourniture d'un véhicule poids lourds de type plateau équipé de ridelles, d'un hayon élévateur, d'une grue de manutention et de divers accessoires	LOIRET TRUCKS AND DOURS	115 229,00	138 274,80
08/10/20	T	Réfection des bassins et de la noue du parc de la Fontaine et de l'étuvée et du bassin du Jardin des Plantes	Groupement BLOT & FILS / EBM TP	188 789,00	226 546,80
15/10/20	S	Marché de Noël 2020 - Décoration événementielle et prestations techniques - Lot 1 : Réalisation d'une décoration événementielle du marché de Noël : place du Martroi, rue Royale, place de la République, place du Châtelet, place de la Loire et place Sainte-Croix	MELLOW EVENEMENT	52 604,10	63 124,92
15/10/20	S	Marché de Noël 2020 - Décoration événementielle et prestations techniques - Lot 2 : Fourniture, montage et démontage de dispositifs d'éclairage et de sonorisation pour 7 sites du marché de Noël : place du Martroi, rue Royale, place de la République, place du Chatelet, place de la Loire, ponton du quai du châtelet, place Sainte-Croix	JBL SONORISATION	24 860	29 832
15/10/20	S	Marché de Noël 2020 - Décoration événementielle et prestations techniques - Lot 3: Fourniture, montage, démontage, location, décoration et exploitation d'une patinoire couverte place du Martroi	SYNERGLACE	49 000	58 800
15/10/20	S	Marché de Noël 2020 - Décoration événementielle et prestations techniques - Lot 4 : Achat de structures de type chalets de Noël	RUSTYLE	Par période : sans minimum maximum 57 500	Par période : sans minimum maximum 69 000
15/10/20	T	Marché subséquent n° 88 pour la réfection du sol de l'état civil au centre municipal de la mairie d'Orléans	GAUTHIER	32 113,13	38 535,76

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
15/10/2020	Marché subséquent 077 (AC 16C0010) ayant pour objet les travaux de rénovation des sanitaires du palais des sports - Lot 8 Menuiserie bois extérieure, intérieure - Avenant 1	CROIXMARIE	603,63	724,36
23/10/2020	Installation de la Maison de la Justice et du Droit dans l'ancienne école maternelle René Guy Cadou - Lot 7 Plomberie, chauffage, sanitaire - Avenant 1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE	885,56	1 062,67
23/10/2020	Installation de la Maison de la Justice et du Droit dans l'ancienne école maternelle René Guy Cadou - Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie - Avenant 1	PERDEREAU	2 380,00	2 856,00
23/10/2020	Marché subséquent 077 (AC 16C0010) ayant pour objet les travaux de rénovation des sanitaires du palais des sports - Lot 12 Chauffage, plomberie, VMC - Avenant 1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE	-1 058,73	-1 270,48
03/11/2020	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la ville d'Orléans - Avenant 7	OIE	-26 870,48	-26 870,48
03/11/2020	Réfection des bassins et de la noue du parc de la Fontaine de l'Étuvée et du bassin du Jardin des Plantes. - Avenant 1	BLOT ET FILS	sans incidence financière	sans incidence financière
03/11/2020	Nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du CCAS d'Orléans - lot 1 : entretien ménager d'établissements recevant du public - Avenant 2	TEAMEX	-15 261,19	-18 313,42

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- de l'ASSOCIATION PHILATELIQUE DU LOIRET, pour le soutien de la Mairie dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc ;
- de l'ASSOCIATION FRANCO-ALLEMANDE D'ORLEANS, pour l'attribution d'une subvention.

N° 6 – **Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Mme MIGNONNEAUD – *M. le Maire, mes chers collègues. Il vous est proposé l'examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville d'Orléans pour l'année 2019. Ce rapport comporte un certain nombre de chiffres notamment en matière de ressources humaines. Il est enrichi cette année pour la première fois d'une partie sur les politiques publiques et cela vous sera développé juste après par Mme BREANT. Cet enrichissement sur les politiques publiques est la première étape d'une démarche qui vise à renforcer cette étude et ce travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment la création d'un groupe début 2021 pour travailler sur ce domaine. Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport qui doit être présenté préalablement au débat sur le budget. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. Tout d'abord permettez-moi de regretter qu'il n'y ait pas une diffusion de ce rapport à l'écran, je pense que cela aurait parlé à tous nos collègues, cela aurait pu être discuté et enrichi. Là il y a un peu un loupé, surtout que comme vous l'avez dit et à raison, il a été enrichi cette année, je pense qu'il était important qu'il soit diffusé.*

Donc moi je l'ai étudié vous pensez bien et je crois que je n'étonne personne en le disant. Et c'est un rapport qui montre des améliorations pour certaines choses, il faut le reconnaître : une meilleure répartition, plus de femmes à différentes fonctions, une meilleure parité au niveau du Conseil Municipal. Par contre – je ne vais étonner personne en le disant, là ce sera pour l'année 2020 mais je fais quand même un parallèle – si les choses s'améliorent au Conseil Municipal, au niveau du Conseil Métropolitain je suis désolée nous avons sept vice-présidences, il n'y a qu'une seule femme du Conseil Municipal orléanais à la vice-présidence et cela par contre je le regrette.

Sur les chiffres, parce qu'il y a quand même des chiffres en trompe l'œil. Je suis allée voir les chiffres au niveau des catégories C par exemple et les B également, et j'ai été un peu choquée sur la façon dont cela a été calculé. Au niveau de la carrière et de l'avancement, sur le ratio des personnes qui passent, les chiffres ne mentent pas tels qu'ils sont présentés là, mais la façon dont ils sont calculés n'est pas juste. J'en veux pour preuve par exemple dans la catégorie C à Orléans par exemple, il y a 199 agents et sur ces agents il y a 37 hommes et 162 femmes. Sur ces 199 personnes, 87 ont été promues. C'est très bien, je ne vais pas le contester. Par contre, quand je vois qu'après le ratio est fait et où il est écrit qu'il y a 19 % d'hommes qui ont été promus et 80 % de femmes, ce n'est pas juste. 17 hommes sur 37 en catégorie C, pour moi ça fait 45 % d'hommes promus et pour les femmes ce n'est pas 80 % c'est moins que cela, c'est moins de 50 %. Je pense que c'est avec la façon de calculer où l'on n'est pas d'accord. Ceci dit, je le dis pour l'année prochaine, je sais que cela peut évoluer, cela s'enrichit chaque année, c'est une bonne chose, je le dis et je m'en félicite.

Par contre par rapport aux salaires, là si on fait les ratios, on voit que malheureusement les femmes sont toujours moins payées que les hommes, même s'il y a plus de femmes en catégorie A par exemple, mais dans cette catégorie elles gagnent 9 % de moins que les hommes. En catégorie C c'est jusqu'à 17 % de moins.

Concernant les agents victimes de violences physiques. Alors j'ai vu qu'il a été mis dans ce rapport les personnes qui ont été victimes de violences physiques mais visiblement avec des personnes autres, peut-être des agents d'accueil ou à l'extérieur. Il aurait été bien peut-être de mener en interne une enquête pour savoir si nous avons des salariés victimes de violence et je suis persuadée qu'il y en a. Et je crois que ce serait bien aussi qu'en tant qu'élus, nous nous intéressions à ce qui se passe au sein de la municipalité et des violences qui peuvent être vécues autant par des hommes que par des femmes d'ailleurs.

En ce qui concerne le dispositif je pense que l'on en parlera après.

Je me félicite qu'il y ait un soutien au Parlement des écrivaines francophones, j'espère qu'il sera maintenu, c'est vraiment un excellent signal, même pour l'extérieur, montrer en termes de culture, de rayonnement et de promotion de l'égalité femmes-hommes, franchement que pense que si on ne devait pas continuer ce Parlement des écrivaines francophones et bien ce serait un mauvais signe pour notre Ville.

Enfin, je pense qu'il serait bien – j'en ai discuté avec Mme de FILIPPI – que nous ayons tous nous les 55 élus, une matinée de sensibilisation quant aux violences faites aux femmes mais également au harcèlement, ce que cela signifie, ce qui harcèlement et ce qui ne l'est pas. On pourrait faire cette demie journée, ce serait bien, on n'est pas tous au même niveau et puis cela permettrait en plus d'avancer ensemble. Merci.

M. le Maire – M. BORNET puis Mme KOUNOWSKI.

M. BORNET – M. le Maire, chers collègues. Comme l'a dit ma collègue Dominique TRIPET, ce rapport est important, il a été demandé par la loi de 2014. Jusqu'ici la Ville d'Orléans ne faisait que le premier volet sur les ressources humaines et la vie interne de notre municipalité et cette année il est enrichi du diagnostic sur les politiques publiques. Même si on perçoit encore quelques biais sur l'inventaire des politiques publiques et leur impact potentiel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est un point qui pourra être amélioré l'an prochain.

Sur la partie interne à la Mairie et sans revenir sur les éléments évoqués par Dominique TRIPET avec lesquels je suis évidemment d'accord, je souhaite relever un élément et une précision sur l'égalité salariale. Comme elle le relevait, il y a encore des inégalités salariales même si dans la fonction publique l'égalité salariale est garantie mais ces inégalités sont dues par les différences de présences dans les filières par catégorie : les hommes sont plus présents que les femmes dans les filières les mieux payées. C'est un fait, c'est ce que relève le rapport et c'est une piste d'amélioration, de travail des ressources humaines internes de la Mairie, il faut le noter, si c'est présent dans le tableau, c'est peu présent dans l'écriture du rapport et c'est dommage puisque c'est quand même une piste de travail sur les années à venir. Ce travail de long terme de l'égalité salariale est important puisque les employeurs publics se doivent d'être exemplaires sur la question pour être des modèles vis-à-vis du privé où le chemin est encore très long et bien plus long par rapport au public.

Je souhaite m'exprimer davantage sur le volet des politiques publiques en vue du plan d'actions qui a été annoncé dans la délibération. Comme je l'évoquais, nous pensons que l'ensemble des politiques publiques doivent être interrogées pour le futur plan d'actions. Selon nous chaque politique actuelle et chaque mesure nouvelle et future doivent être interrogées selon le critère de l'impact qu'elles auront sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour décider des améliorations qui seront portées dans ce mandat et qu'Orléans soit enfin une ville symbole de l'égalité femmes-hommes, ce qui dans le paysage de notre société serait un exemple pour beaucoup d'autres villes et ce sera une pierre de plus sur la progression de l'égalité.

Durant la campagne municipale, notre groupe issu de la liste « Faire respirer Orléans » a présenté un certain nombre de propositions et nous le resoumettons au débat en vue de ce plan d'actions pour l'année 2021. Pour améliorer la sécurité des femmes face aux violences et au harcèlement, pour développer l'éducation à l'égalité filles-garçons auprès de nos enfants, pour repenser l'espace public afin que chacun et chacune puissent y évoluer sans exclusive, à égalité et en sécurité, pour faciliter l'accès au sport pour toutes, pour accompagner les associations dans la formation à l'égalité et la lutte contre le sexisme, le harcèlement, les violences évidemment en plus de cette formation utile pour les élus municipaux et où encore, c'est un point très important en cette période de crise, pour améliorer notre action sociale face à la misère qui touche davantage les femmes que les hommes et ce rapport le relève de manière très forte. Toutes ces propositions nous les avons mises au débat municipal il y a quelques mois, on les réitère aujourd'hui, on les soumet au futur plan d'actions et on sera évidemment disponibles pour travailler et pour refaire des propositions dans le cadre de ce débat sur l'année 2021. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais revenir sur quelque chose qui m'a un peu interpellé. Il s'agit du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles, parce là on voit nettement que les femmes sont beaucoup plus impactées. A-t-on une explication ? Y a-t-il eu une étude là-dessus ? Merci.

M. le Maire – M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – Juste pour répondre à Mme TRIPET sur le Parlement des écrivaines francophones. Effectivement je vous confirme que c'est maintenu et cela sera même mis particulièrement en valeur l'année prochaine puisque dans le cadre des Voix d'Orléans, nous donnons carte blanche au Parlement des femmes écrivaines pour mettre en avant cette voie importante.

M. le Maire – M. MARTIN.

M. MARTIN – Je souhaitais prendre la parole pour corriger les propos qui viennent d'être tenus par notre collègue concernant le secteur privé. Je ne peux pas laisser dire que dans le secteur privé les inégalités sont beaucoup plus élevées que dans le secteur public. Cela est nullement démontré et cela fait partie des phrases que l'on lance comme cela à la cantonade et qui derrière font leur petit chemin. A l'avenir Monsieur, si vous voulez qu'il y ait un débat cela peut être le cas, soyez plus concret dans vos démonstrations, c'est trop facile de dire les choses comme ça sans justification et les statistiques nationales en cette matière ne sont pas forcément représentatives de la réalité du terrain. Donc il faut pour cela que vous compreniez une chose, c'est que dans le public, nous avons une rigidité concernant les modalités de rémunérations qui sont très contraignantes, c'est le jeu des indices, des glissements vieillesse et technicité..., enfin un ensemble de dispositifs qui font que la liberté de rémunération est beaucoup plus compliquée. Moi j'expose les choses telles que je les vois. Dans le privé il peut y avoir des améliorations successives plus rapides. Je voulais corriger ce que vous avez dit Monsieur.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MIGNONNEAUD.

Mme MIGNONNEAUD – Je veux juste répondre à certaines interrogations et certains points qui ont été soulevés, notamment par rapport au nombre d'accidents du travail qui a été beaucoup important au niveau des femmes, je suis bien d'accord avec vous. On a demandé les causes de ces éléments-là et en fait il s'avère que ce sont des chutes de plain-pied, de rater une marche. Pour le prochain rapport pour les prochaines années, il est prévu d'avoir une analyse plus complète là-dessus et d'avoir plus d'informations. Cela a été demandé et ce sera le cas dans le prochain rapport.

Un autre élément que vous aviez relevé Mme TRIPET par rapport aux actes de violences physiques, qu'il n'y avait pas de chiffres pour ceux émanant du personnel. En fait il y a une réserve là-dessus et les personnes ne veulent pas forcément se faire connaître et ne veulent pas ressortir dans les chiffres, c'est pour cela qu'elles n'apparaissent pas.

M. le Maire – Merci. Je voudrais juste ajouter un ou deux points. Sur la question de l'égalité salariale, M. MARTIN a eu raison de préciser qu'à poste exactement équivalent, il n'y a aucune distinction femmes-hommes, ce sont les mêmes rémunérations. D'abord parce que la rémunération est indiciaire et que les primes qui viennent s'ajouter ne sont pas attribuées, heureusement, sur un critère de distinction femmes-hommes, c'est un premier point. Il peut néanmoins paraître des différences globales de rémunération à mon avis pour deux raisons : une raison de déroulement de carrière, parce que de fait dans les statistiques il apparaît que les femmes demandent en moyenne plus de disponibilité que les hommes. Pendant ces périodes de disponibilités, la carrière ne court pas et donc les évolutions liées à cette carrière peuvent être interrompues en fonction des situations. Et puis il y a également un deuxième facteur qui relève des demandes de travail à temps partiel. Et je pense – sous le contrôle du directeur général des services car je n'ai pas les chiffres précis en tête mais je suis bien convaincu – qu'il y a plus de travail à temps partiel chez les femmes que chez les hommes, très majoritairement. Je pense que ce sont deux éléments explicatifs.

Et puis je veux terminer, pour me réjouir tout de même des chiffres qui vous sont proposés, puisqu'à la Ville d'Orléans, nous avons deux chiffres qui me semblent importants sur les effectifs et la répartition des effectifs entre hommes et femmes. Vous avez 69 % des effectifs permanents qui sont des femmes et vous avez – et c'est cela qui est intéressant, la comparaison avec le deuxième chiffre –

également 69 % dans les catégories A. On dit souvent que les femmes occupent des emplois en moyenne moins qualifiés que les hommes. C'est sans doute vrai de manière générale dans notre pays mais ce n'est pas vrai pour la Ville d'Orléans, puisque nous avons exactement la même proportion, 69 %, c'est significatif et je m'en réjouis. Je termine, car l'occasion m'en est donnée et l'occasion est trop belle pour que je ne la saisisse pas, pour saluer la nouvelle directrice générale des services de la Ville d'Orléans en la personne de Stéphanie PORTIER, qui va officiellement prendre ce poste dans quelques jours. Elle va vous succéder cher Bertrand, elle aura beaucoup de choses à faire pour vous succéder, cela ne va pas être simple, mais elle va le faire, nous en sommes totalement convaincus, avec brio. Chère Stéphanie PORTIER, bienvenue dans ce poste de directrice générale des services.

(Applaudissements dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Et ce doit être d'ailleurs la première fois qu'une femme à Orléans va occuper ce poste. Donc là j'ai mis une amicale pression sur vous. (Rires.)*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Mais je sais qu'il n'y a aucun problème. Et peut-être – comme me souffle Bertrand – une des seules femmes directrice générale dans une des grandes villes de France.*

Je vous sollicite pour approuver ce rapport annuel.

Mme MIGNONNEAUD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore longue malgré les avancées incontestables de ces dernières décennies.

Depuis 2012, le gouvernement mène une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et s'emploie à fédérer toutes les initiatives autour de cet enjeu de société.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Première loi globale, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective. Son article 61 prévoit notamment que chaque collectivité et E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présente dorénavant, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

Le décret d'application du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport. Celui-ci doit comporter deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Jusqu'à présent, le rapport ne présentait que le volet Ressources Humaines. Pour ce rapport qui présente la situation en 2019, il a été décidé de l'enrichir des politiques publiques, première étape d'une démarche volontariste qui amènera la construction d'un véritable plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2021. Ce plan d'action sera construit selon une démarche participative piloté par un groupe projet qui sera formé dès début 2021.

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du code général des collectivités territoriales,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE D'ORLEANS

L'article L. 2311-1-2. du CGCT, créé par la loi 2014 – 873 du 4 août 2014, dispose que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret d'application 2015 – 761 du 24 juin 2015 vient préciser le contenu du rapport. Celui-ci fait en particulier état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Ce rapport présente les chiffres de l'année 2019.

RESSOURCES HUMAINES

I/ Effectifs

Comparaison des effectifs

	<u>A la Ville d'Orléans (2018)</u>	<u>A la Ville d'Orléans (2019)</u>	<u>Dans la Fonction publique territoriale</u>
Comparaison de l'effectif	Les femmes représentent : 60 % des effectifs permanents 74 % des agents contractuels Au total, 73 % des femmes sont titulaires et 78 % des hommes.	Les femmes représentent : 69 % des effectifs permanents 72 % des agents contractuels Au total, 74 % des femmes sont titulaires et 78 % des hommes.	Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 62 % des effectifs. Les femmes représentent 67,5 % des contractuels.
Comparaison par catégorie	Les femmes représentent : 62 % des catégories A, 60 % des catégories B, 72 % des catégories C. Dans l'organigramme mutualisé entre la ville d'Orléans et Orléans Métropole, elles représentent 46 % des emplois de directeur.	Les femmes représentent : 69,3 % des catégories A, 54,5 % des catégories B, 71,4 % des catégories C. Dans l'organigramme mutualisé entre la ville d'Orléans et Orléans Métropole, elles représentent 45 % des emplois de directeur.	Les femmes représentent : 62 % des catégories A, 63 % des catégories B, 61 % des catégories C 51 % des emplois de direction dans la FPT sont occupés par des femmes.
Comparaison par filière	Les femmes représentent : 98 % des agents des filières sociales et médico-sociales ; 82 % des agents de la filière administrative ; 63 % des agents de la filière culturelle.	Les femmes représentent : 98 % des agents des filières sociales et médico-sociales ; 83 % des agents de la filière administrative ; 61,6 % des agents de la filière culturelle.	Les femmes représentent : 96 % des agents des filières sociales et médico-sociales, 82 % des agents de la filière administrative, 22 % des agents de la filière police, 72 % des agents de la filière animation

Congé de paternité

Le tableau ci-dessous représente le nombre de jours pris au titre du congé paternité en 2019.

Durée / nb agents	A	B	C	Total nb jours
11 jours		4	10	154
22 jours			1	22
Total	0	4	11	176

Temps partiels

A la Ville d'Orléans, 83 femmes (soit 88,3 %) sont à temps partiel et 11 hommes (soit 11,7 %).
Le tableau ci-dessous présente les changements de situation en 2019.

Nb agents	Octroi temps partiel			Retour temps plein		
	A	B	C	A	B	C
Femmes	2		10	4		7
Hommes			1	1		
Total	2	0	11	5	0	7

En 2019, 7 femmes et 3 hommes ont pris une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

Au cours de l'année 2019, les agents qui ont été en position de congés parentaux ou de présence parentales se répartissent de la manière suivante :

Congés parentaux		Congés présence parentale	
H	F	H	F
1	8	0	1

Au cours de l'année 2019, les agents qui ont été en position de disponibilité se répartissent de la manière suivante :

Disponibilité pour convenances personnelles		Disponibilité pour suivi de conjoint		Disponibilité pour élever 1 enfant de moins de 8 ans		Disponibilité pour donner des soins à un descendant	
H	F	H	H	F	F	H	F
16	28	0	0	1	1	0	1

II/ Formation

Sensibiliser les agents aux enjeux de l'égalité hommes – femmes :

Chaque nouveau manager suit une formation à l'entretien professionnel dans laquelle il est sensibilisé aux enjeux de l'égalité femmes-hommes.

Ces enjeux sont rappelés dans le cadre des campagnes annuelles de lancement de l'entretien professionnel.

L'école du management, mise en place au sein de la collectivité en 2017, a pour objectif d'apporter un socle commun de connaissance des méthodes managériales à l'ensemble du personnel encadrant. Lors de ces formations, chaque manager peut évoquer des difficultés qu'il rencontre dans le management de son équipe, (management d'agents masculin par un encadrant féminin par exemple), et avoir ainsi des réponses adaptées à sa situation.

La formation d'intégration obligatoire pour tous les nouveaux fonctionnaires aborde également cette question.

Faciliter l'accès des agents publics à la formation professionnelle :

L'organisation des formations prend en compte les organisations des rythmes et temps de travail professionnels et personnels des agents :

- En termes d'horaires : les formations ne commencent jamais avant 9h et ne se terminent jamais après 17h30.
- En termes de lieux : les formations sont proposées au plus près des lieux de travail des agents.

Par ailleurs, les formations à distance se développent avec la mise à disposition d'une salle de formation dédiée.

Garantir l'accès à la formation :

En 2019, sur 4 342 départs, 72 % des départs en formation ont concerné des femmes, ce qui est légèrement supérieur à la répartition dans l'effectif global qui comprend 69 % de femmes.

	FEMMES		HOMMES	
	Nb de départs	% par rapport au nombre total de départs	Nb de départs	% par rapport au nombre total de départs
Catégorie A	415	9,6 %	89	2 %
Catégorie B	607	14 %	243	5,6 %
Catégorie C	2 102	48,4 %	886	20,4 %
TOTAL	3 124	72 %	1 218	28 %

Au cours de cette année, 1 412 agents sont partis au moins une fois en formation :

- 1 050 femmes sur un effectif moyen de 1 286, soit 81,7 % de l'effectif féminin
- 362 hommes sur un effectif moyen de 574, soit 63,1 % de l'effectif masculin.

	FEMMES		HOMMES	
	Partis au moins 1 fois	% par rapport à l'effectif	Parties au moins 1 fois	% par rapport à l'effectif
Catégorie A	120	78,5 %	50	73,8 %
Catégorie B	105	89 %	62	62,95 %
Catégorie C	825	81,3 %	250	61,4 %
TOTAL	1 050	81,7 %	362	63,12 %

III/ Emploi – recrutement

La ville d'Orléans fait rigoureusement application de l'article L. 1146-1 du code du travail proscrivant de :
1° Mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché. Cette interdiction est applicable pour toute forme de publicité relative à une embauche et quels que soient les caractères du contrat de travail envisagé. Plus précisément, toutes les offres d'emploi publiées la Ville d'Orléans précisent explicitement que le poste est ouvert aux hommes et aux femmes. Une harmonisation des intitulés des postes a également été faite.

2° Refuser d'embaucher une personne, prononcer une mutation, résilier ou refuser de renouveler le contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse.

3° Prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

La mixité est recherchée dans les jurys de recrutement, une femme au moins étant systématiquement présente.

Recrutements définitifs extérieurs :

Type recrutement	Femmes		Hommes	
	En nombre	En % / total	En nombre	En % / total
Concours	1	0,4 %	1	0,4 %
Contrat	138	51,7 %	51	19,1 %
Détachement	3	1,1 %	7	2,6 %
Mutation	17	6,4 %	22	8,2 %
Réintégration	7	2,6 %	1	0,4 %
Stagiairisation	14	5,2 %	5	1,9 %
Total	180	67,4 %	87	32,6 %

Mobilité inter-employeurs :

NATURE	Agents		Catégories			Statut	
	(Nbre)	(%)	A	B	C	Titulaires	Contractuels
Mutation	27	84,4 %	1	4	22	27	0
Femmes	15	46,9 %	1	2	12	15	
Hommes	12	37,5 %		2	10	12	
Transfert	5	15,6 %	0	5	0	0	5
Femmes	2	6,2 %		2			2
Hommes	3	9,4 %		3			3
TOTAL 2019	32	100 %	1	9	22	27	5

IV/ Carrière – avancement :

La carrière des agents est valorisée et évolue en fonction de critères liés à l'ancienneté et au mérite, basés sur la manière de servir. Les résultats des avancements et promotions issues des commissions administratives paritaires ne sont donc pas conditionnés par des actions volontaristes en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Les disparités qui peuvent être observées dans les proportions de nomination entre les hommes et les femmes s'expliquent notamment par les différences des effectifs d'hommes et de femmes au sein de la structure et au sein de chaque filière.

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

ratio		nombre d'agents promouvables		% H/F par rapport au nombre d'agents promouvables	nombre d'agents nommés		% NOMMES/ total de promotion
catégorie C	hommes	199	37	18.6%	87	17	19.54%
	femmes		162	81.4%		70	80.45%
catégorie B	hommes	59	26	44.07%	17	8	47.05%
	femmes		33	55.93%		9	52.94%
catégorie A	hommes	64	15	23.44%	32	7	21.87%
	femmes		49	76.56%		25	78.13%

promotion interne		nombre d'agents promouvables		% H/F par rapport au nombre d'agents promouvables	nombre d'agents nommés		% NOMMES/ total de promotion
catégorie C	hommes	405	144	35.55%	0	0	0
	femmes		261	64.45%		0	0
catégorie B	hommes	280	160	57.14%	2	1	50%
	femmes		120	42.86%		1	50%
catégorie A	hommes	111	26	23.42%	4	1	25%
	femmes		85	75.58%		3	75%

police		nombre d'agents promouvables		% H/F par rapport au nombre d'agents promouvables	nombre d'agents nommés		% NOMMES/ total de promotion
catégorie C	hommes	33	25	75,75%	5	4	80%
	femmes		8	24,24%		1	20%
catégorie B	hommes	3	3	100 %	1	1	100%
	femmes		0	0		0	0
catégorie A	hommes	0	0	0	0	0	0
	femmes		0	0		0	0

Médailles :

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales.

- Argent, accordé après 20 ans de services,
- Vermeil, accordé après 30 ans de services,
- Or, accordé après 35 ans de services.

Chacun de ces échelons ne peut être obtenu que successivement; un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons.

La Mairie d'Orléans fait rigoureusement application de la réglementation dans le calcul effectué. Les attributions ne sont donc pas conditionnées par des actions volontaristes en faveur de l'égalité hommes-femmes. Les services à temps partiel ou non complet sont comptabilisés au prorata de la durée effective du service. Par exemple les fonctions exercées à mi-temps ne sont-elles prises en compte que pour une demi-annuité par année civile de travail ;

Le service national obligatoire effectué dans l'armée française uniquement compte dans son intégralité ;

Les congés de maternité et d'adoption sont comptabilisés ;

Les congés parentaux sont comptés à concurrence d'un an maximum sur une carrière

DISTINCTIONS ATTRIBUES	2019			2020		
	H	F	%	H	F	%
ARGENT	11	26	70%	12	27	69%
VERMEIL	3	10	77%	5	8	62%
OR	8	15	65%	5	12	71%
TOTAL	22	51	70%	22	47	68%
TOTAL	73			69		

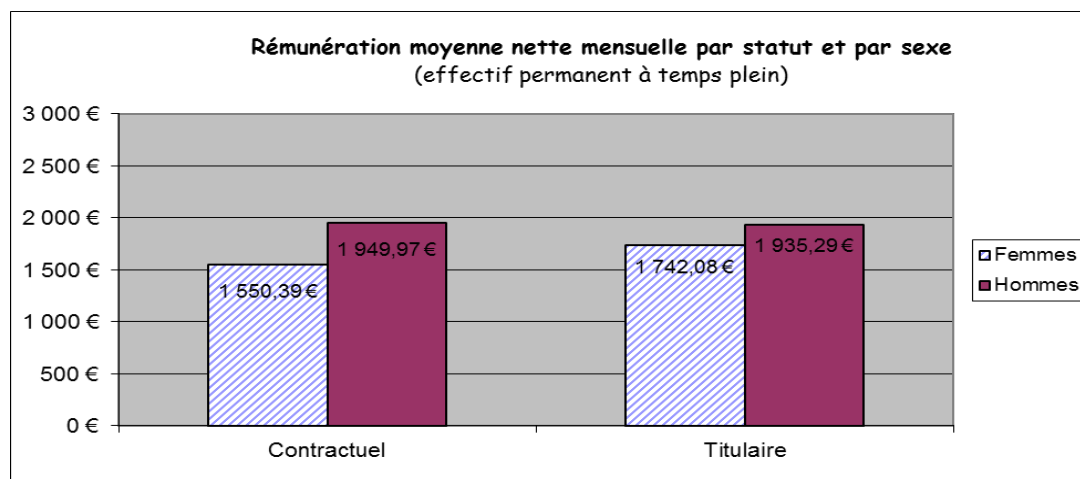
V/ Rémunération :

REMUNERATION MOYENNE NETTE MENSUELLE PAR CATEGORIE ET PAR SEXE (effectif permanent à temps plein) :

	A	B	C	ENSEMBLE
HOMMES	2 693,38 €	2 077,20 €	1 755,34 €	1 936,70 €
FEMMES	2 475,87 €	1 932,81 €	1 541,56 €	1 718,09 €
ENSEMBLE	2 457,57 €	2 002,15 €	1 612,59 €	1 795,07 €
Salaire médian	2 480,43 €	1 966,69 €	1 585,81 €	1 665,86 €

Le différentiel s'explique par la représentativité différente des hommes et des femmes dans les différentes filières. Or, le niveau de rémunération lié à l'évolution statutaire et le régime indemnitaire sont plus élevés dans certaines filières que dans d'autres.

Par contre, les hommes et les femmes, au sein d'une même filière, d'une même catégorie, à grade égal, et sur le même niveau de responsabilité, sont exactement au même niveau de salaire. En effet le statut fixe le niveau de rémunération d'une part, et le régime indemnitaire est déterminé selon le grade et la fonction d'autre part. L'équité entre hommes et femmes est donc garantie.



VI/ Qualité de vie au Travail

Dans le cadre d'une démarche globale de prévention des Risques Psychosociaux et d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail, la Ville d'Orléans et Orléans Métropole ont engagé un plan d'action Qualité de Vie au Travail (QVT). Les enjeux d'égalité femmes-hommes sont au cœur des préoccupations de ce plan et se déclinent à plusieurs niveaux.

1/ Améliorer les conditions de travail de tous, hommes et femmes confondus

Les femmes représentent 76% des victimes d'accidents du travail (127 sur 167), soit une proportion supérieure à leur présence au sein des effectifs (69%).

La déclinaison par type d'accident du travail met en exergue une proportion moins élevée de femmes sujettes aux accidents de service qu'aux accidents de trajet.

Nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles reconnues en 2019

	Accidents de service		Accidents de trajet		Maladies professionnelles		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre	40	127	5	32	0	32	45	191
% 2019	24%	76%	14%	86%	%	100%	19%	81%
% 2018	39%	61%	12%	88%	%	100%	34%	66%

La part des jours d'arrêts suite à un accident de travail relative aux femmes est de 53%.

On peut par ailleurs constater que les femmes totalisent 70% des accidents de travail **avec arrêt** déclarés en 2019 (57 sur 81)

La déclinaison par type d'accident du travail de ces jours d'arrêt met en lumière une proportion moindre d'absences liées aux accidents de service qu'aux accidents de trajet.

100% des arrêts pour maladie professionnelle reconnue en 2019 concernent des femmes.

2/ Lutter contre les violences faites aux femmes

Le service social de la DRH accompagne les femmes ou hommes victimes de violences conjugales (écoute, orientation, accès à des dispositifs de prise en charge, aides financières).

De manière plus générale, il accompagne les salariés dans leurs démarches de séparation souvent source d'iniquité pour l'un des conjoints (nécessité de trouver un nouveau logement, aides financières pour l'accès ou l'achat d'équipements, information sur les droits /garde enfant/ pension alimentaire).

Victimes d'actes de violences physiques

En 2019, 16 agents de la Ville ont été victimes de violence physiques et ont totalisés 286 jours d'arrêt de travail.

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel en 2019

		Hommes	Femmes	Total
Emanant des usagers	Avec arrêt de travail	6	7	13
	Sans arrêt de travail	2	1	3
Emanant du personnel	Avec arrêt de travail			
	Sans arrêt de travail			
Total		8	8	16

3/ Prévenir et lutter contre les stéréotypes sexistes

En 2019, une conférence santé sur les souffrances invisibles a été proposée à l'ensemble des agents : « De nombreuses personnes sont atteintes de pathologies invisibles à l'œil nu mais qui les font souffrir parfois avec une telle intensité que leur qualité de vie tant personnelle que professionnelle en est impactée. Cette conférence a été l'occasion de revoir ses jugements, ses aprioris, d'approfondir ses connaissances en évoquant ensemble ces souffrances invisibles avec curiosité et bienveillance. La qualité de vie au travail passe aussi par cette connaissance de soi, par la connaissance de l'autre et l'acceptation des différences. »

Par ailleurs, dans le cadre du mois solidaire, le service Qualité de Vie au Travail a organisé une grande collecte de produits d'hygiène en faveur d'un public démuné qui a rencontré un vif succès.

Enfin, la collectivité a mis en place depuis 2018, une procédure d'alerte Risques Psycho-Sociaux, professionnalisée en 2019 avec la création d'un poste de psychologue du travail.

Ainsi, les agents en difficulté (sentiment de harcèlement, difficulté relationnelle, accompagnement managérial ...) peuvent appeler un numéro spécialement créé en interne pour être écouté, conseillé, orienté ou accompagné. La collectivité peut ensuite décliner toute action pouvant permettre le mieux-être de l'agent ou de l'équipe (coaching, accompagnement psychologique, sophrologie, groupe de parole, médiation ...).

4/ Favoriser le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes et favoriser une meilleure articulation des temps de vie (notamment diminuer la charge mentale)

- Depuis, 2017, la possibilité de télétravail à raison d'une journée tous les 15 jours a été mise en place avec projection d'augmenter à 2 jours par semaine ce nouveau mode de travail.
- Le droit à la déconnexion est désormais inscrit dans le règlement intérieur.
- En termes d'action sociale, la collectivité, via le CNAS (Comité National d'Action Sociale), propose des aides à la garde d'enfant et une participation aux Centres de Loisirs.
- En 2019, un service « Facilitation du quotidien » a été créé. Composé d'agents en reconversion professionnelle, il a pour objectif de venir en appui aux services et agents, sur des problématiques professionnelles mais aussi pour faciliter les démarches personnelles et alléger la charge mentale des agents. Ainsi, un projet de conciergerie se met progressivement en place (panier de légumes, blanchisserie ...).
- Des outils pour une meilleure gestion du quotidien (grille pour la gestion du budget, conseils pour l'organisation de ses courses, gestions des documents administratifs, conseils sur la société de consommation) sont désormais accessibles pour tous.
- Le don de congés a été mis en place pour permettre à des femmes ou des hommes d'assurer pleinement leur rôle de parent, enfant, conjoint dans des moments de vie privée difficiles (soins, hospitalisation, accompagnement à la fin de vie) sans pour autant être pénalisé sur le plan professionnel (épuisement, consommation de tous ses congés, baisse de ressources...).
- Coach me : Des coaching sport, bien-être ou développement personnel par les agents et pour les agents.

Des agents ayant des compétences en matière de bien-être, de sport ou de développement personnel dans leur métier ou dans leur vie privée propose de coacher un petit groupe de collègue sur inscription.

Réveil musculaire, méditation, hypnose détente, parentalité bienveillante... autant d'activités permettant le lâcher prise et l'allègement de la charge mentale qui plus est sur des temps intermédiaire (avant la prise de poste, sur la pause méridienne...) pour favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle sont proposées aux agents. 19 activités ont ainsi été proposées, et 289 agents ont participé.

5/ Valoriser et encourager la mixité

Le service prévention des risques adapte progressivement les Equipements de Protection Individuelle aux agents (ex : blouses adaptées à la morphologie masculine dans le secteur de la Petite enfance)

Les femmes enceintes peuvent également être dotées de swissball sur validation du service de médecine préventive pour leur permettre un meilleur bien-être au travail durant leur derniers mois de grossesse.

Le service de médecine préventive met également en place des espaces pour les femmes allaitantes afin de leur permettre de tirer leur lait au travail.

Une carte parking est également proposée aux femmes enceintes sur validation du service de médecine préventive. Enfin, chaque femme enceinte est reçue en visite médicale pour étudier la nécessité d'aménagement du travail.

VII/ Commande publique :

Les candidats aux consultations lancées par la ville d'Orléans doivent attester :

1° Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail.

2° Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission. Cette négociation doit porter entre autres sur le suivi de la mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes.

POLITIQUES PUBLIQUES

Culture

Festiv'Elles

La Ville d'Orléans participe au projet culturel et artistique intercommunal Festiv'Elles. Il s'agit d'un festival dédié aux femmes qui se tient dans 10 communes de la Métropole tous les mois de mars. Actions dans les bibliothèques, spectacles, expositions, débats, traitent de la condition des femmes, des combats qui restent à mener, de l'excellence des femmes dans les domaines scientifiques et artistiques.

Cette action contribue à la prise de conscience de la capacité des femmes à être actrices dans les domaines de l'art et de la culture, au même niveau que les hommes. Elle permet également de diffuser la connaissance sur la situation des femmes dans certaines parties du Monde, auprès des jeunes générations.

L'action s'amplifie d'année en année par l'augmentation du nombre de communes y participant.

Chiffre clé : Budget 6 000€

Création et soutien au Parlement des écrivaines francophones

Créé en 2018, le Parlement des écrivaines francophones rassemble une centaine d'écrivaines du Monde entier qui écrivent dans la langue française. Ces écrivaines défendent l'expression des femmes, leur liberté d'écrire, leur liberté d'expression. Le PEF prend la parole lorsque des femmes sont menacées dans le monde (journalistes, écrivaines, dramaturges...). Le PEF aide à l'édition des écrits de femmes. Cette action est soutenue par l'Organisation internationale de la francophonie.

Cette action donne aux femmes écrivaines le moyen de se renforcer dans les pays dans lesquelles elles ne sont pas reconnues.

Budget : 50 000 €

L'action est amenée à se poursuivre en 2021 en lien avec le projet de mandat Femmes combattantes.

Petite Enfance

En elle-même, la politique petite enfance, se traduit par l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans et vise à permettre aux jeunes parents, et plus particulièrement aux femmes de s'insérer ou reprendre une vie professionnelle active.

Mais au-delà, il s'agit aussi d'accompagner les enfants dans la construction de leur personnalité, en évitant au maximum d'induire les comportements par rapport au genre.

Les professionnelles des crèches d'Orléans sont sensibilisées à la question de l'égalité filles-garçons et proposent des activités aux enfants sans discrimination de genre.

Les jouets et activités sont proposés indifféremment aux filles et aux garçons sans qu'aucune suggestion ne soit émise.

Dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, c'est une question qui est régulièrement abordée avec les parents (par exemple accepter qu'un petit garçon se déguise en un personnage féminin, proposer à une famille de vêtir sa petite fille de vêtements confortables lui permettant de développer sa motricité sans entrave).

Les crèches sont également attentives à la lutte contre les stéréotypes de genre (éviter de valoriser les filles uniquement sur leur aspect physique (coiffure, vêtements), et les garçons sur leurs prouesses physiques).

Parentalité

Le Carrefour des Parents, dispositif de **prévention primaire parentale** de la ville d'Orléans organise des temps d'échange d'expériences avec de nombreuses familles très diverses, reflétant **une grande mixité** sociale, économique, et culturelle.

184 actions proposées sur l'ensemble des quartiers et **3 448 parents** rencontrés en 2019, soit un ratio de **19 parents par action**. La présence des pères est en progression de 2 points (12 % de pères présents aux réunions contre 10% en 2018)

Enfants

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

573 familles ont été suivies en 2019 par le service de réussite éducative, soit 645 enfants, représentant une stabilité sur les 4 dernières années.

- 86 % des suivis concernent des enfants de 2 à 11 ans, avec un âge moyen de 8 ans et 3 mois.

- Les garçons restent légèrement majoritaires (54 %) ; les garçons représentent 50,21% de la tranche d'âge 0/14 ans (base INSEE).

Action Sociale

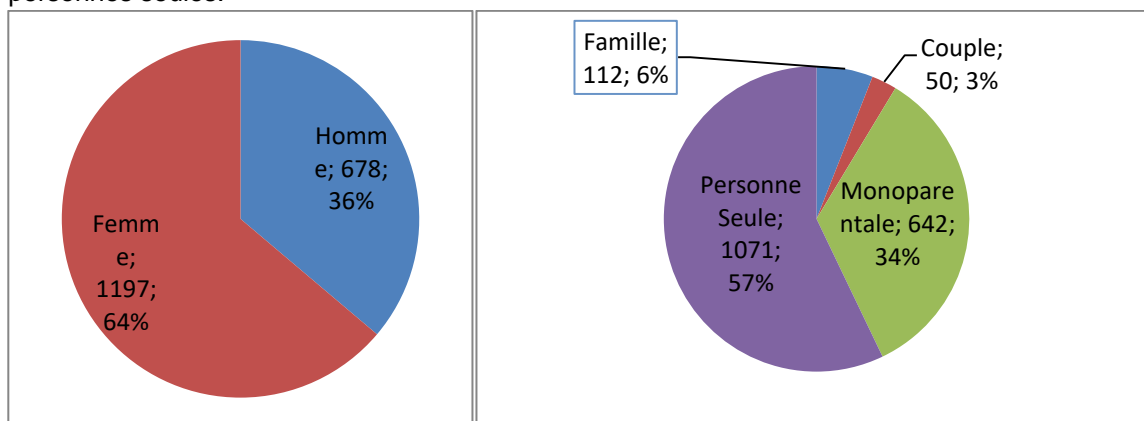
Les aides sociales facultatives

Les aides facultatives du C.C.A.S. sont octroyées par une commission hebdomadaire qui statue à partir d'une évaluation sociale faite par le service orienteur.

Différents types d'aides peuvent être octroyés par la commission :

- Aide alimentaire et d'hygiène sous forme de Chèque Accompagnement Personnalisé (CAP) des produits alimentaires et d'hygiène peuvent être achetés dans les magasins acceptant ce mode de paiement.
- Les aides au transport : sous forme de ticket 10 voyages TAO, de rechargement de carte Moda Pass, ou d'aide SNCF
- Les aides en énergie : en lien avec un dossier FUL, ou hors FUL une aide peut être versée au créancier d'un montant maximum de 300.00€ (dont les aides pour l'eau gérée par la Société Orléanaise des eaux)
- Les aides exceptionnelles, sous forme d'espèces ou de chèques au créancier quand aucune autre possibilité de financement n'a été trouvée, dans la limite de 100 € par an (12 mois courants)

Ces graphiques montrent que les bénéficiaires des aides facultatives sont en majorité des femmes et des personnes seules.

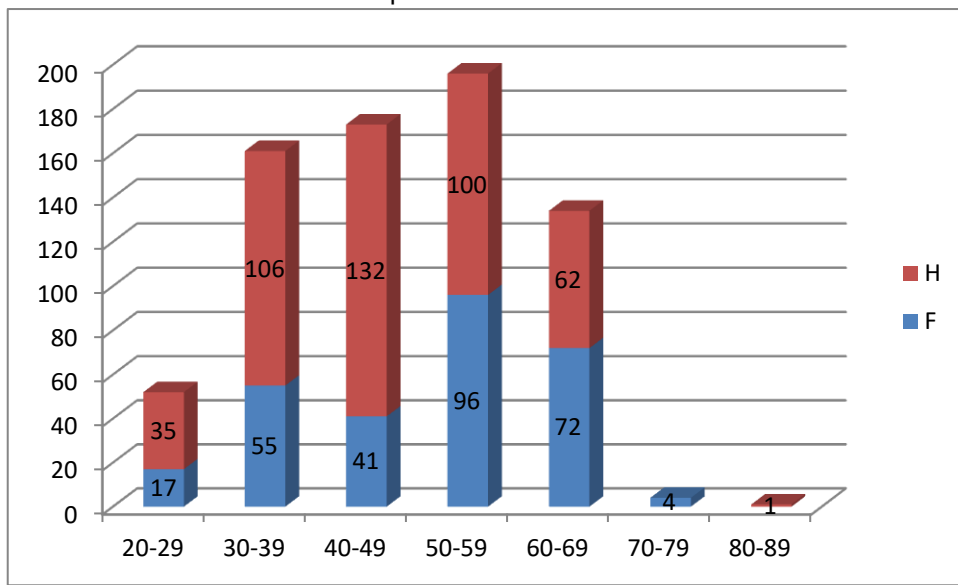


Accompagnement RSA

Depuis 2005, le Conseil départemental délègue au CCAS l'accompagnement social dans certaines situations : les personnes sans enfant à charge, éloignées de l'emploi.

On constate une majorité d'hommes âgés de 30 à 49 ans, dans les nouveaux suivis RSA.

Au 31/12/2019, 721 mesures étaient en cours réparties comme suit :



Cette photographie à la fin de l'année est représentative de l'activité : une forte proportion d'hommes accompagnés (ce qui est logique car le CCAS prend en charge les célibataires, les familles monoparentales étant souvent composées de la mère).

Femmes confrontées à des violences conjugales :

En 2019, un dispositif de mise à l'abri a été monté : « SOS FEMMES » permettant la mise à l'abri d'urgence des femmes victimes de violence conjugales.

Depuis le mois de septembre 2018, la mise à l'abri est organisée dans 2 appartements meublés, loués et équipés par le CCAS aux Résidences de l'Orléanais. La gestion de ce dispositif ainsi que l'accompagnement social des femmes mises à l'abri ont été confiés à l'association IMANIS.

En 2019, 34 femmes et 39 enfants ont été accueillis dans le dispositif SOS femmes en 2019.

Les personnes sont mises à l'abri pour 15 jours, période éventuellement renouvelable.

Une domiciliation peut être mise en place (dans les 48h) auprès de l'agence sociale du CCAS d'Orléans la plus pratique pour la bénéficiaire. Lors de l'entretien de domiciliation, le travailleur social en s'appuyant sur l'évaluation des collègues d'Imanis peut déclencher l'ouverture de droits en urgence auprès de la CAF et de la CPAM, ou autres, grâce aux conventions signées *.

Par ailleurs, depuis juillet 2019 Imanis et les Résidences de l'Orléanais ont un partenariat afin de faciliter l'accès au logement social des femmes victimes de violence (10 logements sont réservés) et afin de mettre en place un accompagnement pour les personnes déjà locataires qui seraient dans cette situation de violence.

Les femmes accueillies viennent en majorité de la métropole (22 dont 10 d'Orléans) et 12 d'autres communes du département.

Au 31/12/2019, 32 des 34 femmes étaient sorties :

- 7 sur des logements
- 9 dans des structures d'hébergement
- 11 hébergées dans leur réseau personnel
- 5 sont retournées à domicile au vu de l'absence de leur conjoint violent.

Le CCAS en lien avec les Résidences de l'Orléanais travaille à un projet d'hébergement collectif qui a vu le jour en 2020, et qui pourra augmenter les places disponibles (20 places) pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. L'accompagnement social est assuré par la HALTE.

Les professionnels du service solidarité et insertion sociale ont été formés et plusieurs conventions ont été signées depuis 2018 pour faciliter les partenariats et le travail en réseau :

- CAF /CPAM : convention tri-partite pour accélérer et faciliter l'ouverture des droits
- Aide juridictionnelle MJD, CDAD
- Accès à des formations (self défense)
- Mutuelle de France Unie : distribution de Kit enfants + bracelets urgence
- Signature du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (pilotage préfecture)

Sports

Orléans Mouv'

En 2010 le constat fut fait d'un désengagement de la population féminine aussi bien dans la fréquentation des associations de quartier que dans les dispositifs sportifs de la ville notamment Orléans Dynamique. Le choix de créer un dispositif spécifique, Programme équilibre et bien-être, uniquement à destination des jeunes filles fut la réponse apportée.

Ce dispositif a permis aux différentes associations de quartier du territoire de reconquérir ce public féminin absent des structures.

Puis après 6 années de fonctionnement ce dispositif a fusionné avec Orléans dynamique (stage sportif à destination des 11/15 ans) sous le nom d'Orléans Mouv permettant d'y réintégrer les jeunes filles des quartiers.

Ce dispositif a pour but de favoriser la mixité entre les jeunes et les quartiers en utilisant le sport et la culture comme vecteur social.

Aujourd'hui c'est un dispositif sportif et culturel mixte regroupant une centaine de jeunes de 11 à 15 ans des quartiers prioritaires de la ville dont un tiers de filles.

Le budget alloué en fonctionnement est de 16 000€ par an pour 12 stages sur l'année.

Sur le terrain les jeunes sont encadrés par les animateurs des 6 associations de quartier et 3 référents de la ville.

Le stage est co-construit entre les associations et le service animation sportive et de jeunesse de la ville.

Subvention de fonctionnement

Dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement déposé par les clubs, l'un des critères concerne le nombre de licenciés enregistré par les clubs.

Il est demandé de préciser le nombre de licences masculines et le nombre de licences féminines, en précisant si il s'agit de licenciés de plus ou de moins de dix-huit ans.

Le coefficient appliqué est identique (x 6) pour les licenciés-es de moins de dix-huit ans et (x1) pour les plus de dix-huit ans.

L'égalité est donc identique pour les licences masculines ou féminines.

M. le Maire – *Je vous propose de rester sur un sujet connexe, puisqu'à la fois Mme BREANT et Mme TRIPET, vous aviez fait part du souhait auquel j'accède bien volontiers, de présenter la situation et les actions, et notamment une action importante pour les femmes victimes de violence. Et donc je vais vous proposer d'intervenir toutes les deux si vous le voulez, je donne la parole à Mme BREANT et puis Mme TRIPET vous interviendrez.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme BREANT

*
* *
*

The slide features a dark brown header with the text 'Femmes victimes de violences conjugales'. The main content is on a white background with a wavy top and bottom edge. It includes the title 'CCAS ORLEANS' in large bold letters, followed by 'Service Solidarité et Insertion Sociale'. Below that is a paragraph: 'Un axe fort impulsé par la Ville d'Orléans, du projet du service solidarité et insertion sociale du Centre Communal d'Action Sociale pour identifier ce public prioritaire pour son accès aux droits et son autonomie'. A small number '1' is at the bottom center.

Mme BREANT – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. J'ai eu l'occasion d'aller visiter ce que j'appelle la maison refuge le 31 août avec Mme TRIPET.*

(Intervention hors micro de M. le Maire)

Mme BREANT – *Non je ne donne pas l'adresse M. le Maire (Rires.). Personne ce soir ne saura l'adresse. Elle a été ouverte le 1^{er} septembre avec les premières femmes qui sont arrivées dans cette maison refuge.*

Femmes victimes de violences conjugales

Un axe fort impulsé par la Ville d'Orléans, du projet du service solidarité et insertion sociale du Centre Communal d'Action Sociale pour identifier ce public prioritaire pour son accès aux droits et son autonomie

2

Mme BREANT – *En fait l'origine du projet était une mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales. Vous savez que les violences conjugales constituent un problème de société majeur qui touche toutes les catégories sociales et toutes les cultures familiales. Les plans gouvernementaux de lutte contre les violences faites aux femmes prévoient régulièrement des mesures en faveur de leur prise en charge et de leur autonomie.*

La convention avec la Mutuelle France Unie a déjà permis de doter les enfants des femmes en détresse, accueillis dans le cadre du dispositif de mise à l'abri d'urgence, des packs contenant des objets du quotidien qui soient rassurant et distrayant et a permis très récemment une dotation de bracelets d'alerte destinés aux femmes. Elles peuvent donc alerter rapidement lorsqu'elles se font violenter.

La convention avec l'association Self défense pour que les femmes sachent se défendre et retrouvent aussi de l'assurance.

Femmes victimes de violences conjugales : des dispositifs coordonnés (1/3)

➤ DOMICILIATION des FVVC au CCAS :

- leur permettre d'accéder à leur droits en ayant une adresse stable et sécurisée pour recevoir leur courrier en toute confidentialité
- Un accompagnement social de trois mois possible pour vérifier l'effectivité des droits
- Une orientation vers les partenaires les plus à même d'accompagner au long cours les foyers concernés

5

Femmes victimes de violences conjugales : des dispositifs coordonnés (2/3)

LA CONVENTION TRI-PARTITE CAF/CPAM/CCAS :

- Un traitement en urgence de la situation signalée par le CCAS (entre 48h et 10 jours)
- Le CCAS complète les dossiers avec les intéressées
- Partage d'information sur les situations
- Interlocuteurs dédiés via une adresse mail spécifique
- RV si nécessaire avec les usagers dans un délai de 5 jours

2 années de fonctionnement efficace dans l'ouverture des droits (moins d'une semaine) et l'échange d'information (déménagement dans le département par exemple) : **une vingtaine de sollicitation, sur la cinquantaine de domiciliation effectuée**

5

Femmes victimes de violences conjugales : des dispositifs coordonnés (3/3)

CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ACCES AUX DROITS (CDAD) :

- La mise en place d'un accueil prioritaire dans les permanences juridiques, dites, « de droit commun », organisées dans les structures d'accès au droit (MJD, RAD).
- La possibilité pour la personne en situation de précarité d'être accompagnée à la consultation juridique par une personne du CCAS.
- Des ateliers du droit mis en place par le CDAD pour Les agents du service solidarité insertion sociale.

6

Femmes victimes de violences conjugales

➤ Convention avec Mutuelle France Unie

- **remise au CCAS 300 packs enfants constitué :**
d'un sac en tissu au logo de la Mutuelle de France Unie, contenant une peluche,
un album à colorier,
une pochette de crayon de couleurs.
- **En cours : remise de bracelets permettant de se connecter à l'application App-Elles**

➤ Convention avec l'association Zen et Self défense :

- Orientation vers les sessions de formation dispensées, gratuité pour les femmes accompagnées par le CCAS

7

Femmes victimes de violence conjugales

- Projet de mise à l'abri des femmes victimes de violence conjugales (partenariat avec les Résidences de l'Orléanais)



2018/2019/ 2020 : 2 appartements type 4 : 1 au nord, 1 au sud, pouvant chacun accueillir 2 familles (15 jrs)

= dispositif SOS Femmes géré par l'association IMANIS

En 2019
accueil de 34
femmes et 39
enfants



2020 : avec des co-financements Etat/Ville d'Orléans, une structure collective et dédiée pouvant accueillir jusqu'à 8 familles (15 jrs)

Suite à un appel à projet, l'association la Halte gère ce lieu

8

Femmes victimes de violence conjugales



Le CCAS ouvre au 1^{er} Septembre 2020, une structure d'hébergement d'accueil immédiat, dédiée aux femmes (et leurs enfants) victimes de violences conjugales, dont la gestion est assurée par la Halte.

Conditions d'accueil :

- ❖ Besoin d'une mise à l'abri suite à des faits de violence conjugales au sein du couple
- ❖ Être résidente orléanaise, ou destinée à l'être
- ❖ Être en situation régulière
- ❖ Être majeure

Une équipe dédiée : une coordonnatrice, un travailleur social, des veilleurs de nuit et une maîtresse de maison

Le dispositif est activé en cas de saturation des places de droit commun

9

Mme BREANT – *Le dispositif. Face au constat du manque de place en hébergement d'urgence spécialisée pour les victimes de violences conjugales, de l'engorgement de ces places, un manque en quantité et en disponibilité, le C.C.A.S. de la Ville d'Orléans a mis en place des places supplémentaires à titre expérimental dès septembre 2018. En effet, il y avait deux appartements dans Orléans et qui malheureusement sont arrivés à saturation. Suite à cela, des places complémentaires pouvaient donc être activées auprès des forces de l'ordre et auprès de professionnels, après évaluation sociale et quand le droit commun est saturé. C'est souvent le 115 qui est sollicité et on place ensuite les femmes à l'abri.*

Il faut résider à Orléans, être en situation régulière et être majeur.

Dans la nouvelle maison refuge, maintenant gérée par La Halte. C'est un contrat de 15 jours renouvelables, pour ne pas que les femmes s'habituent. C'est une pause, c'est vraiment un refuge pour avoir après avec des perspectives d'avenir et un nouveau logement. Cela fonctionne très bien, depuis septembre il y a eu 14 familles passées. Il y a un turn-over, c'est ce qu'il faut, il ne faut pas que les gens s'installent afin que l'on puisse accueillir les nouvelles personnes malheureusement violentées. Cela fonctionne bien avec les bailleurs sociaux, il y a vraiment un dispositif mis en place assez exceptionnel.

Par exemple en 2019 ce dispositif a permis d'accueillir 34 femmes avec 39 enfants, il a généré un coût au 30 septembre 2019 de 61 572 euros en fonctionnement et 13 980 en loyers et charges.

Femmes victimes de violence conjugales

La maison est composée de :

- ❖ 8 chambres équipées de salle de douche :
 - 4 Chambres de 2 couchages (dont une au rez de chaussée réservée aux personnes à mobilité réduite)
 - 2 Chambres de 4 couchages
 - 1 chambre de 3 couchages
 - 1 chambre de 1 couchage



➔ Soit 20 places pour 8 familles

- ❖ 1 cuisine commune
- ❖ 1 bureau pour les professionnels présents



10

Mme BREANT – Dès 2020 il s'est engagé un chantier de rénovation d'un hébergement collectif de 240 m², fait par les Résidences de l'Orléans en substitution des deux appartements et permettant d'accueillir plus de femmes, 20 places pour 8 familles. De plus, de mutualiser les moyens dans un même lieu sécurisé. En fait il y a les appartements et une cuisine commune, il y a des temps où elles sont ensemble. Je devais aller déjeuner avec elles mais avec le confinement je n'ai pas pu y aller, je le regrette mais ce n'est que partie remise.

Le coût de l'opération est de 429 000 euros. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure ce nouveau dispositif a vu le jour en septembre 2020, accompagné par l'association La Halte. Le coût de fonctionnement annuel de ce projet s'élève à 250 000 euros qui pourrait être réduit à 119 000 euros s'il y a un accord avec les services de l'Etat pour un cofinancement de 131 000 euros, là c'est actuellement en cours de discussion. L'investissement pour les aménagements intérieurs a été de 45 000 euros pour 2020 et il est budgétisé 20 000 euros annuel car il reste la cour à l'extérieur qui n'est pas aménagée.

Par rapport à cela, comme vous l'avez suggéré Mme TRIPET, c'est aussi l'occasion de parler de la journée des femmes.

Mme TRIPET – Merci Mme BREANT. D'abord d'avoir répondu à ma suggestion en présentant le dispositif aujourd'hui. Ce n'est pas anodin, nous sommes à quelques jours du 25 novembre qui est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et déjà il était important de montrer ce qui est fait à Orléans.

Vous avez parlé de 2018, effectivement date des deux premières adresses refuge, mais avec Mme BEL nous travaillons à ce projet depuis 2016, énormément de consultations, avec plus de

30 partenaires, qu'ils soient associatifs, de la justice, des services sociaux, de l'Etat, etc. C'était un travail non seulement enthousiasmant mais un peu difficile parce que la première chose que l'on a dû faire avec Mme BEL était de rassurer les institutionnels en leur disant que la Ville d'Orléans n'allait pas prendre leur travail, que simplement la Ville d'Orléans allait pallier un trou dans les mailles du filet. Car en effet, malheureusement avec les dispositifs existants, lorsqu'une femme était victime de violence elle devait partir la nuit, et bien il n'y avait rien pour l'accueillir et même chose pour le week-end et cela a été le postulat de départ pour ce projet. Donc dans un premier temps, avant d'en arriver à cet immeuble qui fonctionne depuis le 1^{er} septembre, les deux adresses refuge étaient ces deux appartements pouvant chacun accueillir trois femmes et leurs enfants.

Je voulais saluer le travail du C.C.A.S., de tous les salariés du C.C.A.S. qui se sont beaucoup investis, même en plein été, parce qu'il faut savoir que les premières adresses refuge ont été installées en septembre et que cela a demandé pendant l'été au moment des congés, un engagement de toutes et tous pour que cela fonctionne. Cela s'est passé en 2018, de nouveau cette année et vraiment je suis fière de ce dispositif. Je dois vous signaler qu'il est montré en exemple par ailleurs, donc je crois que l'on peut être collectivement fiers de ce que la Ville d'Orléans fait à ce sujet. Maintenant il y a un bémol pour moi, par sur le dispositif, mais il va falloir décerner que chacune et chacun puissent travailler maintenant sur la violence des agresseurs. Puisque là quelque part, on enkyste les violences faites aux femmes comme quelque chose de sociétal, on les protège et il le faut, on protège les enfants et il le faut, mais on ne travaille pas sur les agresseurs. Ce qui signifie que concrètement pour eux, ils peuvent recommencer, soit avec la même personne, soit avec les compagnes suivantes et que quelque part, et bien la loi ne passe pas toujours, pas immédiatement, et que quelque part c'est pratiquement un sentiment d'impunité qui peut être ressenti par les agresseurs. Il va vraiment falloir que l'on travaille là-dessus, pas que la Ville d'Orléans, on peut le faire au niveau de la Métropole, mais on peut le faire aussi avec le Département et pourquoi pas avec la Région. Je vous assure que dans notre société, si on ne travaille pas sur les deux aspects des violences, et bien on rate quelque chose et on va continuer. On est quand même au 21^{ème} siècle, c'est indigne de vivre encore cela et je dois dire qu'à ce niveau-là, le confinement révèle les grosses failles de notre société et les violences augmentent. Merci.

M. le Maire – Merci à toutes les deux. Juste un mot pour abonder dans votre sens Mme TRIPET sur ce que vous venez de dire et vous me remémorez quelques souvenirs que j'ai d'il y a quelques années, lorsque j'ai dû intervenir dans une situation absolument dramatique parce qu'une femme qui subissait des violences – et le mot n'est pas trop fort – était obligée de fuir chez elle pour se réfugier d'ailleurs on ne savait pas où. Donc ce que vous dites c'est du très concret, ce sont des choses fortes et effectivement, on protège, on met à disposition, c'est ce qu'il fallait faire et je me joins à vos remerciements par ce qu'il y a eu un super boulot de fait. Merci à Marie-Christine BEL et à tout le C.C.A.S.

Mais cela ne résout pas tout et cela ne résout pas le problème de l'origine de la violence et ce qui est de la responsabilité. Parce qu'il faut bien comprendre que l'on est dans une société où c'est la femme victime qui est obligé de quitter son domicile, avec d'ailleurs parfois les problèmes liées aux enfants et ça c'est également une situation que malheureusement j'ai eu à connaître. Et donc oui vous avez raison, et là c'est l'ensemble des dispositifs de l'Etat qui sont sollicités et ce n'est pas simple, ce n'est pas facile du tout, pour qu'à la fois il y ait l'efficacité et l'humanité, et ce sont ces deux choses-là qui me paraissent fondamentales dans des cas qui sont dramatiques. Alors si je puis dire, on fait une partie du chemin, mais il ne faut surtout pas occulter l'autre partie du chemin que vous venez de rappeler.

En tout cas je vous remercie beaucoup tous et toutes, pour ce travail et cette réussite sur cette maison refuge. Vous voyez rien que le mot maison refuge, on comprend tous ce que cela veut dire. J'ai été obligé de demander à Mme BREANT de tenir ce lieu secret. Si on peut réfléchir deux minutes à ce que cela veut dire, c'est quand même un peu fou. Donc il va effectivement falloir que l'on remette les choses dans le bon ordre. En tout cas, je suis heureux que la Ville d'Orléans ait pris sa part sur ce sujet particulièrement dramatique.

FINANCES

N° 7 – **Finances. Débat sur les orientations budgétaires 2021.**

M. le Maire – *Nous allons en venir aux finances M. MARTIN, et je vous propose le débat sur les orientations budgétaires 2021.*

M. MARTIN – *M. le Maire, tout d'abord un mot pur m'associer aux remerciements que vous avez adressés à M. LANGLET, pour lui dire à quel point nous avons pu travailler pour le bien commun pour la Ville d'Orléans et pour la Métropole aussi. Je lui souhaite bon vent, je sais qu'il va faire un beau parcours et je le remercie à nouveau.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



M. MARTIN – *M. le Maire il s'agit des orientations budgétaires 2021 pour un budget que nous allons présenter au mois de décembre. Nous avons des délais assez courts mais c'est dû au contexte général que les uns et les autres connaissent et qui est rappelé en introduction.*

Orientations budgétaires 2021

Le budget 2021 se construit dans le contexte particulier et inédit de la crise sanitaire :

La Ville sera aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques, elle apportera son soutien à la culture, au commerce et aux plus démunis.

Le budget 2021 se construit aussi avec les contraintes imposées par les grands chantiers lancés ces dernières années (MOBE, centre nautique de La Source, Centre Aqualudique)

Le budget 2021 sera ainsi un budget de transition qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Les investissements 2021 sont proposés pour 41,5 M€ et la dette contenue autour de 110 M€

M. MARTIN – *C'est vrai que l'on construit un budget dans un contexte particulier et inédit, cette crise, on n'avait pas connu pareil événement antérieurement. L'objectif de la Ville est d'être aux côtés des habitants, des acteurs économiques, je crois que l'on en a beaucoup parlé mais il faudra bien sûr y revenir, pour le soutien à la culture, les commerces et aussi les plus démunis.*

Le budget 2021 se construit aussi avec des contraintes imposées par les grands chantiers lancés ces dernières années et qui sont très lourds, trop lourds peut-être sur le plan budgétaire mais qu'il faut maintenant solder : le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.), le Centre nautique de La Source, le Centre Aqualudique et donc je vous présenterai quelques éléments sur la dette et les impacts.

Le budget 2021 sera aussi un budget de transition, qui permettra de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec trois fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement pour trois priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Vous vous en doutez le budget est très avancé, si on veut le voter au mois de décembre c'est que l'on a commencé à beaucoup y travailler. Les investissements seront proposés à un peu plus de 40 millions d'euros pour une dette contenue autour de 110 millions d'euros.

Le contexte économique et financier

Contexte économique : environnement fortement perturbé par la crise sanitaire

- Croissance : recul du PIB de 8,7 points en 2020 puis une reprise de 7,4 points en 2021
- Inflation : progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de 0,5 % puis 0,6 % en 2021.

Projet de loi de finances 2021 :

- Maintien des concours financiers de l'Etat
- Reconstitution du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales avec le transfert, à compter de 2021 de la taxe foncière départementale aux communes

Le Contexte local : les effets de la crise continueront de se faire sentir en 2021

La crise sanitaire continuera de produire ses effets en 2021 avec des pertes de recettes subies (stationnement par exemple) ou décidées (exonération accordées pour soutenir les entreprises et les commerces) et des dépenses supplémentaires d'accompagnement (protection des agents et du public, augmentation de la subvention versées au CCAS, soutiens à la filière culturelle).

M. MARTIN – *Il est rappelé que le contexte économique et financier est fortement perturbé par la crise sanitaire, nous n'avons jamais connu un recul du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de 8,7 points. Les indices des prix à la consommation se maintiennent, puisque l'inflation est quand même un moteur pour l'économie dans une proportion raisonnable, bien que sur le plan commerce, on en a parlé, c'est très compliqué. Je laisse à chacun d'apprécier les conséquences.*

Le projet de loi de finances 2021, on ne le connaît pas encore tout à fait mais on en a les contours. L'Etat doit maintenir ses concours financiers, il va reconduire un dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales mais en règle générale ces compensations ne sont pas faites à 100 %, donc il y a un effritement, effritement que je crains voir arriver sur la taxe d'habitation puisqu'avant nous avons la liberté du taux. Maintenant nous avons une compensation financière puisque la taxe d'habitation est supprimée et ceci va porter tous ces effets en 2021.

Les effets de la crise continueront à se faire sentir bien sûr en 2021, nos pertes de recettes subies avec le stationnement par exemple et moins de recettes à ce titre. Egalement avec l'exonération accordée pour soutenir les entreprises bien sûr, exonération indispensable, les dépenses supplémentaires d'accompagnement avec la protection des agents, l'augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. et puis le soutien à la filière culturelle.

Les recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire : baisses de recettes subies (stationnement par exemple) et/ou décidées pour soutenir les entreprises (exonérations des droits de terrasse par exemple).

→ Les effets de la crise atténuent la croissance naturelle des recettes fiscales

Dans ces conditions, les recettes de fonctionnement s'afficheront en stabilité à +0,300 M€ par rapport au budget primitif 2020 et +0,800 M€ avec les recettes non récurrentes liées à l'organisation du festival de Loire 2021.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Impôts mériques	85,6 M€	85,4 M€	0,2 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€
Dotations de solidarité communaires	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotations locales de Fonctionnement	25,2 M€	25,5 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,1 M€	3,4 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€
Autres recettes	32,0 M€	30,9 M€	-1,1 M€
Impact de la crise sanitaire		-0,6 M€	-0,6 M€
Recettes de fonctionnement périmètre constant	166,8 M€	167,0 M€	0,3 M€
Rempourcement Etat masque Covid	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	166,8 M€	167,5 M€	0,8 M€

4

Conseil municipal du 19 novembre 2020



M. MARTIN – Les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire, je le dis, puisque les effets de la crise atténuent la croissance naturelle des recettes fiscales.

Sur les recettes de fonctionnement à périmètre constant, on attend une très légère augmentation de 300 000 euros sur un montant total de 167 millions d'euros, c'est très à la marge. Et si les recettes apparaîtront comme allant un peu plus vite c'est parce qu'en 2021 il y aura le Festival de Loire, tout du moins il est prévu budgétairement M. le Maire, et le Festival de Loire apporte à la fois des dépenses et des recettes supplémentaires par rapport à l'année 2020 où il n'y a pas eu de festival.

Les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2021

Les taux sont inchangés depuis plus de 20 ans et resteront inchangés en 2021, seule la progression des bases d'impositions anticipée en 2021 (1,2%) :

- Revalorisation nominale des bases, fixée par l'Etat, évolution provisoire à 0,9 %, susceptible de varier selon le taux retenu par la loi de finances
- Evolution physique des bases (lié aux adjonctions ou modifications de constructions) : hypothèse de croissance de + 0,3 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti

Ainsi, sur une hypothèse d'une revalorisation des bases de + 1,2%, le produit fiscal est attendu à 86,195 M€

M. MARTIN – *Les taux sont inchangés depuis plus de vingt ans en ce qui concerne la fiscalité. Ils seront maintenus et inchangés en 2021, seules les bases d'imposition progresseront. On attend une évolution des bases de 0,9 %, pas encore définitivement votée par le Parlement. Et une évolution physique, c'est-à-dire une évolution du périmètre du bâti sur notre Ville de 0,3 %.*

DGF en légère diminution

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10,3 M€.

Dotations globales de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotations forfaitaires	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,5 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,0 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,5 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-29%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,6 M€	-10,3 M€

En 2020, la dotation forfaitaire est restée stable (+0,3 M€).

Par prudence, la DGF 2021 est anticipée en diminution de 0,2 M€.

M. MARTIN – Depuis 2013 il est rappelé que l'Etat nous a progressivement retiré des dotations et des compensations. Cela représente en perte annuelle plus de 10 millions d'euros pour cette année. En 2020 c'était 11 millions d'euros, en 2019, 11,5 millions d'euros et donc nous devons faire avec beaucoup moins, cela fait partie des contraintes que nous avons.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de personnel - personnel municipal	70,7 M€	70,8 M€	0,1 M€
Charges de personnel - services communs	9,5 M€	8,9 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	138,7 M€	-0,7 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,0 M€	1,1 M€

M. MARTIN – *Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées, car nous avons prévu que ces dépenses à périmètre constant seraient en augmentation de 1,1 million d'euros, si on y intègre le Festival de Loire, sinon elles seraient en baisse de 0,7 million d'euros si on exclut ce changement de périmètre. Vous avez les détails en projection.*

Maintenir la capacité d'autofinancement pour investir

Le budget 2021 poursuit l'objectif de maintien d'un bon niveau d'autofinancement, conformément aux années précédentes :

- L'autofinancement brut affiché au budget 2020 sera de 23 M€
- L'autofinancement net atteindra 11,8 M€

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Crédits ouverts 2020	Prév. 2021
Autofinancement brut*	26,5	26,0	19,2	24,4	21,4	23,4	22,3	23,0
Autofinancement net	13,2	13,8	6,6**	11,2	10,5	12,8	11,7	11,8

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion.

M. MARTIN – Notre objectif est bien sûr de maintenir un bon niveau d'autofinancement qui est donc la marge des investissements que nous pouvons faire. L'autofinancement sera de 23 millions d'euros et nous pensons atteindre en 2021 un autofinancement de 11,8 millions d'euros net et de 23 millions d'euros brut, c'est-à-dire des éléments assez proches de 2020 car nous allons faire des efforts sur nos dépenses et contenir celles de fonctionnement.

Une politique d'investissement soutenue

Après deux années d'une politique d'investissement trop élevée dont les effets se feront sentir sur la dette fin 2020, il est proposé de revenir à un niveau plus raisonnable n'amputant pas les marges de manœuvre pour l'avenir.

En 2021, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à **41,5 M€** (y compris PPP) auxquels il convient d'ajouter environ **10 M€** qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre des compétences transférées (principalement espace public -voirie transférée).

Les projets seront financés sans augmentation de la fiscalité locale et avec un endettement maîtrisé.

Les investissements seront également financés par l'autofinancement et par des ressources définitives :

le FCTVA	les subventions d'équipement
la Taxe d'Aménagement	les cessions d'actifs

M. MARTIN – *Alors la politique d'investissement sera soutenue. J'ai indiqué que les investissements des années passées ont été très, trop élevés et les effets se feront sentir sur la dette 2020. C'est pour cela qu'il est proposé de revenir à un niveau d'investissement plus raisonnable, 40 millions d'euros c'est déjà beaucoup, c'est dans la moyenne des belles années et c'est beaucoup plus raisonnable que ce qui a pu être enregistré les deux années précédentes, d'autant que 10 millions d'euros sont maintenant portés par les dépenses de voirie par la Métropole puisque cette compétence a été transférée.*

Orléans reste faiblement endettée

- La dette fin 2020 s'établira autour de 105 M€ :

90 M€ au titre de la dette bancaire de la Ville d'Orléans
14,7 M€ pour la dette liée au PPP Chardon – Bénédicte Maréchal

- La dette fin 2021 est estimée à 110 M€

Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 110 M€

M. MARTIN – *Pour conclure M. le Maire je voudrais dire que la dette de la Ville d'Orléans c'est 105 millions d'euros, 90 millions d'euros au titre de la dette bancaire, 14,7 millions d'euros au titre du contrat de partenariat public privé Georges Chardon-Bénédicte Maréchal. On a une dette qui est faible par rapport à notre capacité de désendettement de trois ans et je pense que c'est vraiment quelque chose à préserver.*

Orientations budgétaires 2021

11

Conseil municipal du 19 novembre 2020



M. MARTIN – Voilà pour cette présentation.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Y a-t-il des interventions ?

(M. le Maire énumère les demandes d'intervention.)

M. le Maire – M. BOURREAU.

M. BOURREAU – Merci M. le Maire. J'ai bien lu votre document M. MARTIN et je vous remercie pour cette présentation extrêmement claire. J'avais relevé qu'au 31 décembre 2019 les Orléanais avaient toutes les raisons d'être satisfaits de l'endettement de leur ville avec une dette de 719 euros par habitant et vous aviez précisé dans ce document qu'elle était inférieure de 35 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable. Comme cela n'a pas été mentionné je souhaitais le préciser.

J'ai noté que vous souhaitez continuer à investir et c'est tant mieux. Je voudrais savoir, c'est ma première question M. MARTIN, quelle sera la part dédiée à la culture sur ces 41,5 millions d'euros d'investissement ? J'ai lu par ailleurs le document, c'est une partie qui n'a pas été présentée ici, permettez-moi de le spécifier. Il y a tout une page sur la culture en fin de document que j'ai lu attentivement. Alors derrière un déluge de formules, quelles sont véritablement les propositions concrètes qui vont marquer votre vision M. le Maire ? Celle d'une capitale régionale. J'ai retenu une formule parmi d'autres, pour moi c'est du génie absolu : « La culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année. ». Je n'aurais pas pu faire mieux, je pense que l'on peut résumer tout à cela.

(Intervention hors micro de M. le Maire.)

M. BOURREAU – Non je ne pense pas, je n'aurais pas pu M. le Maire (Rires.). Au-delà de la petite plaisanterie que vous avez relevée M. le Maire, que met-on derrière tout cela ? Effectivement on ne

peut tous qu'adhérer à cela, c'est tout à fait sérieux et j'aimerais savoir ce que l'on peut mettre derrière tout cela. Alors dans ce document il est aussi spécifié que l'année 2021 sera marquée par la dixième édition du Festival de Loire, les fêtes de Jeanne d'Arc, l'animation des quais, les festivités du 14 juillet, Rentrée en fête, l'Open de tennis, le marché de Noël et les commémorations. A l'évidence, vous pourrez le juger vous-même, des événements artistiques et culturels. Ce qu'il faut comprendre c'est que l'année 2021 ne sera pas marquée par la réouverture du dossier de la Cité de la musique, elle ne sera pas marquée par la réouverture du dossier de la Vinaigrerie Dessaux, ni par des festivals de Jazz sous toutes les formes et quid des Voix d'Orléans qui serait un événement en questionnement. De notre point de vue, cela marque clairement un coup d'arrêt par rapport au mandat précédent M. le Maire. Je pourrais mentionner aussi l'avenir de l'Astrolabe, notre salle de musique actuelle qui sera probablement la dernière structure culturelle à rouvrir lorsque le ou les confinements auront eu lieu. L'Astrolabe a besoin d'un lieu accessible à tout public, visible de tous les Orléanais, un outil qui réponde aux exigences d'une capitale régionale qui souhaite rayonner.

Alors M. le Maire, je finirai juste par une suggestion. Allons-nous attendre la sortie du confinement pour penser à la stratégie de reconquête des publics de nos établissements culturels ? Qui semble être une question fondamentale. Je pense qu'il faudra qu'Orléans, pendant un temps fort, culturel et solidaire, bouillonne de culture afin de reconquérir et pourquoi pas de développer de nouveaux publics. Je vous remercie.

M. le Maire – M. GRAND.

M. GRAND – *Je vous remercie. On a chaque année ce débat d'orientations budgétaires c'est logique, on trouve les lignes qui permettent ensuite d'appliquer la politique municipale au titre du budget. Il est aussi très logique que l'on ait très peu d'éléments chiffrés à ce stade, mais évidemment, cela pose un certain nombre de questions et le débat que l'on a du coup lors du budget lui-même a l'avantage de pouvoir être beaucoup plus dans le détail et de voir ce qui réellement marquera la politique municipale. Quand je lis un certain nombre d'éléments de ce document, je m'y retrouve totalement dans les orientations environnementales, l'éducation y compris d'ailleurs la culture, même si M. BOURREAU marquait à l'instant le manque qu'il peut y avoir sur un certain nombre de sujets.*

Mes collègues du groupe interviendront sur différents sujets, moi je vais m'attacher à trois points spécifiques de ce débat d'orientations budgétaires. Le premier, là pour le coup on a le chiffre, c'est celui de l'augmentation de la subvention du C.C.A.S. On a cette augmentation de 200 000 euros qui est annoncée, si on met cela en regard de la catastrophe que nous vivons pour un certain nombre d'Orléanais, aujourd'hui on peut considérer que ces 200 000 euros représenteront à peu près 10 euros par personne vivant sous le seuil de pauvreté en 2021. Certes, il y a évidemment une ligne budgétaire pour le C.C.A.S. qui est déjà consommée, mais cette somme sera bien insuffisante par rapport aux enjeux et à ce que nous vivons en ce moment, à ce qu'un certain nombre de familles vivent. Vous avez entendu ces derniers jours, énormément de personnes basculent dans la grande précarité et donc ce sont des sommes beaucoup plus importantes qu'il faudra apporter pour accompagner ces familles qui vont basculer dans cette précarité.

Ensuite, c'est plutôt une question mais qui pourra avoir une réponse au moment du budget, vous parlez de 500 000 euros pour l'Ad'AP, pour l'accessibilité des bâtiments publics et de la Ville d'une manière générale. Il serait intéressant que l'on ait un point sur ce qu'est ce plan Ad'AP et où nous en sommes puisque là aussi vous le savez, nous nous devons, pour les personnes en situation de handicap, d'aller le plus rapidement possible vers une accessibilité totale de nos équipements.

Et puis je terminerai avec un point qui est de l'ordre de l'urbanisme et de la construction de notre Ville. Il y a déjà un certain nombre de Z.A.C. qui existent et qui sont en cours, il y a également des projets qui ont été arrêtés, je pense en particulier à celui du Sanitas. Nous nous étions tous engagés pendant la campagne à arrêter ce projet, c'est fait et c'est une très bonne chose. Je voudrais juste revenir sur la Z.A.C. jardin du Val Ouest. Vous le savez nous avons eu des débats sur ce sujet dans les derniers mois, je me pose et je vous pose la question de l'utilité de cette Z.A.C. J'entends le côté résilient voulu pour cette future Z.A.C. jardin du Val Ouest, la meilleure résilience est de ne pas construire en zone inondable. Vous le savez là aussi nous avons régulièrement eu des débats sur ce sujet. J'aimerais savoir si réellement vous souhaitez continuer dans l'objectif d'aménagement de ces espaces et à quel niveau,

puisque le projet a déjà été fortement réduit mais je pense que l'on devrait aller encore plus loin sur ce dossier. Je m'arrête là et mes collègues reprendront le relais sur différents sujets. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. GRAND. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais revenir sur certains points par rapport à cette présentation d'orientations budgétaires. Tout d'abord dans le contexte national vous dites M. MARTIN qu'il y a un contexte économique dégradé bien sûr, des désengagements de l'Etat, mais ce que je ne comprends pas c'est que vous ne citez absolument pas un financement qui peut être fait par l'Etat dans le cadre de la covid-19, le plan France relance. Il y a tout un volet de propositions de l'Etat pour justement amener des fonds dans le cadre de la relance et dans le cadre de la covid-19. Je suis un peu surprise car c'est quelque chose qui avait été évoqué en septembre dernier et là on ne voit nulle part trace de cette possibilité d'obtenir des fonds de l'Etat. Pourquoi ? Je m'interroge.*

Deuxièmement, par rapport à des recettes, la Ville en fait notamment sur les droits de mutation et vous dites que ces droits de mutation sont en train de chuter à cause du contexte covid-19. Je m'interroge donc aussi. Il y a des villes périphériques, par rapport à Paris notamment, qui bénéficient actuellement d'une augmentation des achats, de personnes habitant Paris et qui maintenant en partent car du fait du télétravail, elles estiment que c'est beaucoup plus agréable de vivre dans une ville à 100 kilomètres et de faire trois jours de télétravail et deux jours de présentiel à Paris. Orléans est très bien situé, alors pourquoi nous, nous ne bénéficions pas de cet apport de futurs acquéreurs de biens fonciers alors que nous sommes tout à fait bien positionné géographiquement pour avoir cette attractivité et pouvoir générer cette dynamique. Donc pourquoi Orléans ne réagit pas à cela.

Autre point et là je vais m'adresser à M. MONTILLOT pour la santé. M. MONTILLOT vous nous avez fait une grande présentation sur la santé lors d'un Conseil Municipal précédent, cela nous a un peu surpris car nous n'étions pas prévenus et vous avez évoqué à un moment la mise en place d'une Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (P.A.I.S.) permettant par exemple l'intervention pour des soins non programmés, etc. Je voudrais savoir quel est le coût que va générer ce dispositif P.A.I.S., puisque vous nous avez parlé d'une structure qui interviendrait dans le cadre de ce dispositif, en sachant qu'il existe sur Orléans des structures qui peuvent répondre à cela et qui sont d'ailleurs financées par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) comme le contrat territorial de santé de la CPTS'O. Pourquoi fait-on le P.A.I.S. et non pas appel à certaines structures comme celles-là et qui ont-elles un financement de l'A.R.S. ? Et vous, aurez-vous un financement de l'A.R.S. pour le P.A.I.S. ? Ce serait intéressant que vous nous répondiez.

Je vais terminer par la culture. Beaucoup de choses ont été dites sur la culture. Je reviendrais sur France relance où il y a deux milliards d'euros consacrés à la culture. Ne pouvons-nous pas bénéficier de cela ? Puisque dans le projet gouvernemental il y a la volonté d'impulser des constructions, de la dynamique par rapport au soutien à la culture, sur des projets mais aussi des structures, notamment pour du patrimoine. Pourquoi n'y a-t-il pas de références à ce plan France relance afin d'avoir des financements. En effet, vous avez aussi fait une déclaration M. le Maire pour soutenir la culture avec un fonds de soutien de 250 000 euros je crois, et en fait, quand vous parlez de la culture dans les orientations budgétaires, vous dites que vous maintenez les subventions mais le fonds n'est pas évoqué, comment est-il financé ? Va-t-il se rajouter aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la culture ou est-il inclus dans une somme déjà établie ? Je voudrais savoir d'où viennent ces fonds, est-ce que sont des choses non dépensées transférées à ce fonds de culture ? C'est vrai qu'il est très important de soutenir la culture et je dirais d'ailleurs, dans les orientations budgétaires. Il faudrait aussi penser à alimenter un fonds pour aider les structures culturelles dans leur communication lorsqu'elles vont repartir. Car il faut espérer qu'une fois le confinement terminé, on aura de nouveau la possibilité d'aller au cinéma et de voir des spectacles. Mais on a bien vu quand cela a été possible, qu'il y a eu tout un temps de latence, les gens avaient un peu peur de se retrouver dans des endroits un peu confinés et de se retrouver avec beaucoup de monde. Ne peut-on pas là aussi, imaginer un fonds de soutien pour bien communiquer et surtout aider à cette relance de la culture qui en aura besoin. Merci.

M. le Maire – *M. BORNET.*

M. BORNET – *M. MARTIN, à la lecture des orientations budgétaires, je me faisais la remarque ces derniers jours et puis ce soir encore en vous écoutant, j'étais presque désorienté par rapport à votre propos et finalement – je ne dis pas heureusement – ce sont les masques dans cette salle qui me le rappelait, on vit une situation exceptionnelle. Et à la lecture de ces orientations et en vous écoutant, je n'entends pas ce caractère exceptionnel. C'est comme s'il y avait une espèce de manque d'ambition pour l'année 2021, un point symptomatique et mes collègues l'ont pointé, l'absence du terme relance, l'absence de cette expression dans ce budget pour 2021. On est dans une continuité, alors je comprends, vous êtes monsieur chiffres depuis vingt ans, mais c'est embêtant de voir cela dans un contexte sans précédent. Je veux évidemment pointer là les investissements et leur continuité dans la moyenne des six dernières années. Alors je ne reviens pas sur les quelques dérapages des dernières années puisqu'effectivement il y a eu des gros projets mais c'était déjà vous qui étiez aux manettes pour présenter les budgets. Cette petite schizophrénie est toujours embêtante depuis quelques mois mais ça c'est un épiphénomène. Moi ce que je veux relever c'est pour 2021 et on verra le mois prochain lorsque l'on aura les chiffres et les détails des opérations, l'engagement de la mairie pour la relance, la contribution de la Ville d'Orléans pour les Orléanais pour les années à venir.*

Je veux profiter - parce que vous êtes monsieur chiffres et vous m'avez interpellé tout à l'heure - pour regretter ce que vous avez soulevé puisque lorsque l'on est comme ça en général si précis sur les chiffres, c'est toujours dommage de remettre en cause de manière si péremptoire les chiffres des institutions publiques. Alors vous m'avez répondu sur la question des salaires que j'ai évoquée et sur les inégalités salariales, juste en regardant et en pointant à nouveau sur l'INSEE, une référence quand même je crois dans notre pays et pas que, un constat très clair sur les chiffres de 2017, moins d'écart de salaires dans le public mais un accès aux autres rémunérations aussi inégalitaires dans le public que dans le privé. C'est exactement ce que je pointais tout à l'heure. Alors je regrette que vous ayez pris la mouche là-dessus mais c'est un fait établi et je le regrette, c'est un progrès que l'on peut faire. Et par contre, évidemment je salue la nomination d'une femme au poste le plus haut de l'administration d'Orléans puisque cela contribue à la correction de ces inégalités que l'on voit dans notre pays depuis de nombreuses années. Je vous remercie.

M. le Maire – *Qui souhaite encore intervenir ? Que je note l'ensemble. M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Je vais faire une intervention assez courte puisque M. BORNET a pris notamment mon axe d'intervention mais je suis plutôt d'accord avec lui. Tout comme lui j'ai vraiment été très surpris du document que nous avons reçu. C'est vrai que l'actualité que l'on prend tous de plein fouet dès que l'on allume notre poste de radio le matin ou en lisant le journal, cette situation économique, sociale, tragique, où on voit bien que nos concitoyens vivent ça de plein fouet sans avoir de perspectives réelles de déconfinement. On n'a pas de date aujourd'hui, on a une très forte inquiétude sur l'avenir, des entreprises et des commerces – on en parlera tout à l'heure – qui sont vraiment à la limite du dépôt de bilan. Et c'est vrai que je m'attendais à voir des orientations budgétaires de combat, des orientations budgétaires de relance, avec une capacité d'investissement peut-être plus forte, notamment pour soutenir les acteurs du BTP, pour soutenir les artisans de nos territoires et j'ai donc été plutôt surpris de voir ces 10 millions d'euros de baisse d'investissement sur les budgets. Après cela pourra se lisser car en effet on est en début de mandat et il y a toujours un peu moins d'investissement en début de mandat pour que les projets se lancent.*

Donc surpris de ce budget, très surpris sur les questions du C.C.A.S. avec ce manque d'ambition très fort, très surpris sur l'investissement culturel où on voit bien aujourd'hui que l'on n'est pas à la hauteur. Une absence totale de soutien aux associations, qu'elles soient sociales, sportives ou culturelles, mais franchement j'ai été surpris. Je ne reviendrais pas sur les sujets sur lesquels je suis déjà intervenu notamment sur les dépassements du M.O.B.E., sur le coût du centre aquatique de La Source et celui du centre-ville. Mais au-delà de ces investissements-là, j'ai dû mal à voir l'orientation prise par ce budget et son caractère de relance et de combat face à cette crise. On fera des propositions très concrètes sur les différents sujets lors du débat sur le budget mais vraiment j'espère que l'on sera rassuré sur la présentation du budget primitif avec des propositions un peu plus ambitieuses que la présentation qui nous est faite ce soir.

M. le Maire – *M. GEFFROY.*

M. GEFROY – *M. le Maire, mes chers collègues. Quelques mots si vous me le permettez avant de parler des orientations budgétaires pour saluer également le parcours de Bertrand LANGLET parmi nous. Je le remercie beaucoup pour toutes ces années passées à nos côtés, pour autant sa technicité que son humanité et la capacité à mener des projets complexes dans un environnement complexe. Je lui souhaite à lui la force tranquille un très beau parcours à venir. Et puis bien sûr mes félicitations à Mme PORTIER à qui je souhaite un plein succès dans ses missions.*

Pour ces orientations budgétaires, elles sont importantes parce qu'elles donnent un peu le « la », surtout en début de mandat d'ailleurs. Et effectivement je suis comme un certain nombre de mes collègues, j'ai plutôt trouvé une forme de continuité dans ces orientations budgétaires, continuité qui dans ma bouche vous l'aurez compris, n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. M. MARTIN l'a dit et l'a très bien dit, ces orientations s'inscrivent dans un environnement qui est particulièrement complexe. Il est structurellement complexe parce que les relations que nous avons aujourd'hui nous collectivité locale avec l'Etat et notamment en matière de financement, deviennent de plus en plus déséquilibrées, là où les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus fortes. Et donc nous devons faire des merveilles avec de moins en moins d'argent public et c'est une véritable quadrature du cercle à Orléans mais partout et je crois que c'est complètement unanime, quand on a une dotation globale de fonctionnement qui baisse de 30 % en quelques années, à un moment donné il y a des choses que l'on peut faire et d'autres que l'on ne peut plus faire. C'est une telle évidence mais on voit bien que tout cela est effroyablement compliqué. Et évidemment conjoncturellement, aujourd'hui c'est encore plus compliqué avec cette crise sanitaire qui amorce une crise économique, nous en sommes malheureusement au début et une crise sociale et là, les orientations qui nous sont proposées, dressent un certain nombre de pistes ou d'actions, qui d'ailleurs sont déjà mises en œuvre pour certaines, de soutien à des titres divers et variés, je crois qu'évidemment elles vont dans le bon sens. Si nous pouvons au stade du budget, aller un peu plus loin que ce qui a déjà été annoncé, muscler un peu nos dispositifs si nos finances nous le permettent, je crois que ce serait une excellente chose.

Je relevais une certaine continuité, je parle de ces fameux fondamentaux qui sont si chers à Michel MARTIN et à d'autres, dans la stratégie financière moi je m'y retrouve plutôt bien et même très bien. La stabilité des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement qu'il s'agisse des dépenses à caractère général ou des dépenses liées au personnel et je voudrais saluer tous les personnels de la Ville parce qu'ils font un travail formidable, dans des conditions je le répète, malheureusement de plus en plus compliquées. Le maintien d'un autofinancement de bon niveau, Michel MARTIN a bien redit la perspective historique sur ce plan, c'est absolument fondamental. Et ce qui nous permet d'avoir un niveau d'investissement je dirai compatible avec l'époque d'aujourd'hui. J'ai entendu parler d'un niveau d'investissement plus important sur la période précédente, d'ailleurs dans le rapport c'est très bien marqué, le graphique est très bien fait. C'est depuis 2008 que nous avons un niveau d'investissement de 50 millions d'euros par an ce qui est une vraie performance et qui correspondait à une nécessité et à une époque. Le ramener aujourd'hui aux alentours des 40 millions d'euros ne me choque absolument pas, parce que ce niveau d'investissement doit être aligné avec nos capacités financières qui restent malgré tout très bonnes, puisque nous avons quand même une capacité à se désendetter qui est tout à fait excellente qui est inférieur à trois ans. Donc moi je trouve que les fondamentaux sont là au rendez-vous, cela ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas une mauvaise chose.

Sur le fond des politiques publiques, des politiques communales, là encore vous me permettez de relever une forte continuité. Alors c'est vrai que les propos sont plutôt globaux et généraux mais c'est l'exercice de présentation budgétaire qui veut cela. Néanmoins, s'agissant de la transition écologique par exemple, il est bien précisé que les actions engagées l'ont déjà été par le passé, elles seront poursuivies. Tout cela me semble aller plutôt dans le bon sens. La co-construction avec les concitoyens n'est pas une innovation de cette année chacun le sait bien, je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. En matière d'école et de santé, alors ça c'est un sujet qui est plus nouveau dans l'espace public en quelque sorte, et qui devra évidemment, on n'en sait rien aujourd'hui on n'a pas d'éléments dans le rapport, mais qui devra trouver une traduction budgétaire extrêmement forte pour l'année 2021. Que le C.C.A.S. ait des moyens renforcés dans cette période de doutes et de crise sociale me paraît aussi une évidence et plutôt bienvenue, le soutien à nos associations et à nos comités des fêtes, dans la formulation en tout cas telle qu'elle est au niveau des orientations budgétaires me paraît aller dans ce sens-là, on verra ce que cela donne.

Je n'ai pas retrouvé tout à fait la même chose en matière de sécurité et de prévention, là on a plutôt l'impression qu'il y a un trou noir pendant cinq années mais on s'en expliquera au moment venu sur le sujet. Sur le fond je veux simplement redire sur ce sujet-là que notre groupe soutiendra naturellement tous les efforts qui permettraient encore de renforcer la sécurité des Orléanais. Il n'y a absolument aucun sujet sur ce point, par exemple, pourrait-on s'engager dans un plan pluriannuel de recrutement à mesure que nos moyens le permettront, pour aller tout doucement à pas maîtrisés vers une police municipale à 120 policiers municipaux c'est-à-dire le ratio d'un policier municipal pour 1 000 habitants ce qui a toujours été le cas à Orléans. Je crois que malgré le contexte économique et financier très compliqué, nous pourrions nous engager dans cette voie-là, cela semble financièrement à la portée de la Ville.

En matière de commerces, j'ai peut-être une question pour l'adjoint au commerce. Je n'ai pas vu mentionner le début ou la concrétisation d'un départ d'études sur la transformation ou la rénovation des Halles Châtelet. Je ne sais pas si dès 2021 tout cela commencera à être inscrit budgétairement.

Je ne vais pas être plus long, les orientations elles sont ce qu'elles sont, elles sont relativement vagues mais encore une fois c'est l'exercice qui veut ça. Mais je relève pour ma part une forme de continuité et il n'est pas un hasard que dès lors un grand hebdomadaire ait récemment sorti un classement qui place Orléans parmi les villes de sa catégorie qui bougent bien et qui sont attractives. C'est tout à fait normal, c'est logique, c'est un travail de longue haleine qui s'inscrit dans le temps, dans la profondeur du temps et dans la profondeur des actions de la municipalité et là encore, cela ne date pas d'hier. Alors juste un petit bémol de ma part et là cela fait référence plutôt à la conclusion du rapport sur les orientations budgétaires. On dit qu'il faut revenir aux fondamentaux comme s'ils avaient été outrageusement dégradés. Très honnêtement j'ai relu avec beaucoup d'attention les orientations budgétaires de ces dernières années, j'ai relevé des propos qui ne vont absolument pas dans ce sens de l'adjoint aux finances d'Olivier CARRE à l'époque. Je ne vais pas vous les citer parce que ce ne serait pas très agréable mais honnêtement, si je reprends notamment la séance du 18 novembre 2019, qui n'a d'ailleurs pas été une séance très calme ni très simple pour ceux qui s'en rappellent, et bien sur ce sujet-là des orientations budgétaires, les propos de l'adjoint aux finances étaient tout à fait élogieux et rigoureux sur le respect de ces fondamentaux. Donc je pense qu'il faut tout simplement l'assumer et puis nous verrons bien les uns et les autres au budget ce qu'il en est exactement de tout cela. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. GEFROY. Mme CORRE.

Mme CORRE – Merci M. le Maire. Quelques mots à mon tour mais sur quelques sujets en particulier, la culture et la proximité pour ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit sur le reste, avec peut-être quand même juste une petite digression au départ et qui correspond à la fin des propos précédents. Si on pouvait arrêter les jeux politiques inutiles dans cette enceinte municipale, mon collègue M. BORNET parlait de schizophrénie de l'adjoint aux finances, je pense que ce serait utile pour tous. Les budgets depuis 20 ans dans cette ville ont été portés par le même adjoint, je pense qu'il y a donc des commentaires et des débats sur les investissements qui sont totalement inutiles dans cette enceinte et qui ne servent à rien puisque nous n'avons à faire ici malheureusement qu'à des initiés puisqu'il y a peu de public actuellement et je ne suis pas sûre que cela soit à la hauteur des enjeux pour notre Ville et je voulais quand même le redire à mon tour.

Quelques mots sur la proximité, correspondant un peu à ce que l'on s'est dit lorsque l'on a parlé de la charte de la participation. Il est dit dans le rapport budgétaire que la Ville se co-construit avec les habitants, ce qui est plutôt une bonne chose, une chose à laquelle on ne peut que se rallier, à la réserve près que cela se traduit uniquement par 800 000 euros en terme d'investissement dans ce budget, au regard des 41 millions d'euros d'investissement, on voit à quel point effectivement la ville se co-construit avec ses habitants et encore une fois cela correspond au débat que l'on a eu sur ce sujet, la porte est quelque peu entrouverte mais quand même, on pourrait dire « peut mieux faire ».

Sur la culture, j'avais moi aussi relevé cette phrase magnifique : « La culture pour tous avec tous et partout ». Je ne sais pas qui l'a écrite mais félicitations, on s'y retrouve tous, mais à quel point qu'une fois que l'on a dit cela, on a un peu tout dit ou rien dit et qu'effectivement dans les orientations budgétaires il n'y a pas de chiffres. La partie culturelle de ce rapport est assez alléchante, encore faut-il qu'elle se traduise concrètement dans les actes et nous y seront effectivement vigilants lors du prochain débat.

Permettez-moi aussi de me réjouir d'une phrase, car je pense que là pour le coup il y a peut-être une inflexion par rapport aux années précédentes, qui est de dire que l'on privilégiera l'emploi artistique et les actions dans la durée plutôt que l'évènementiel. Et donc vraiment je me réjouis de cette petite inflexion que l'on peut lire au détour d'une phrase mais qui si elle se traduit, est plutôt intéressante pour notre Ville et pour les années à venir.

Et je me permets juste une dernière chose, même si quelques questions ont été posées à ce sujet-là. Je voulais également revenir sur le fonds de soutien dont vous avez annoncé la création, chose dont encore une fois je me réjouis, je demandais déjà cela avant l'été. Il est beaucoup fait mention d'appels à projets, je voudrais connaître les modalités concrètes de mobilisation de ce fonds. Et puis, même s'il ne faut pas voir les choses trop en noir, si le printemps ne s'éclaircit pas, est-ce que ces fonds de soutien seront transformés autrement pour soutenir les acteurs culturels ou n'est-ce pas du tout prévu car il faut être éternellement optimiste ?

M. le Maire – M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues. Quelques éléments de réponse ou réflexions par rapport aux deux interventions, l'une sur la santé et l'autre sur la sécurité. Alors Mme KOUNOWSKI, vous m'avez questionné sur le dispositif P.A.I.S. en me demandant ce que l'on fait par rapport au CPTS'O, le Comité Professionnel Territorial de Santé d'Orléans, à la fois dans les actions qu'il mène et également au niveau financier par rapport aux subventions dont il peut disposer au titre de l'A.R.S. Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, le P.A.I.S. est un dispositif, le CPTS'O n'en est pas un, c'est un comité de travail, ce n'est pas la même chose. Alors le P.A.I.S. qui veut dire Plateforme Alternative d'Innovation en Santé a pour vocation d'aider à ce que l'on puisse mettre en place des actions de secrétariat et de logistique pour décharger les médecins de tout ce qui est tâches administratives, gestion de planning, etc. Il a pour finalité plusieurs choses et la première est de dégager du temps pour que les médecins puissent prendre plus de patientèles, premier point évidemment important. Deuxièmement, qu'ils puissent dans le cadre de leur adhésion au dispositif P.A.I.S., c'est-à-dire du fait d'accepter d'y entrer, pas de payer, de s'engager sur des permanences de soins non programmés. Cela permet à la fois à nouveau de prendre en charge des patientèles de dernière minute, à la fois de régler les problèmes de patients et d'urgences et dans le même temps, de désengorger les services d'urgences ce qui en l'occurrence se traduit pour le dispositif mis en place de façon unique pour l'instant sur le Loir-et-Cher, de désengorger environ de 20 à 25 % les services d'urgences ce qui est évidemment considérable, surtout lorsque l'on pense à la situation actuelle au niveau national. Le dernier avantage est d'augmenter de façon très conséquente le temps de tutorat pour des internes. Dans le territoire où cela a été lancé il y a maintenant une dizaine d'années, on est passé de 20 à 25 % des médecins tuteurs d'internes à 75 à 80 % ce qui est évidemment très important puisqu'ils n'ont plus de problèmes pour des successions de cabinets médicaux et pour pouvoir succéder à des médecins partant à la retraite, c'est donc un atout considérable.

Alors vous me dites : « Mais M. MONTILLOT, maintenant est-ce que vous avez des évaluations financières ? ». Je vais vous dire comment nous procédons. Depuis le 2 novembre très précisément, on a mis en place un dispositif de conseil avec un médecin, qui est d'ailleurs en l'occurrence celui qui a fait la mise en place sur le Loir-et-Cher. Il rencontre donc à la fois un par un tous les médecins sur la Ville d'Orléans mais également d'ailleurs à proximité et en même temps évidemment tous les dispositifs, qu'il s'agisse de la C.P.A.M., du CPTS'O, de l'U.R.T.S, afin de pouvoir échanger avec eux sur le modus operandi et y compris sur les questions de subventions que l'on abordera ensuite. Cela va nous permettre de déterminer le nombre de médecins qui vont pouvoir s'engager dans le dispositif P.A.I.S., puisqu'en fonction du nombre de médecins qui s'engageront, la volumétrie financière ne sera pas la même, car bien sûr il faudra un pourcentage de secrétariat et autre qui sera multiplié selon le nombre de médecins engagés dans l'opération. A partir du moment où nous aurons ces données et ça je serais en capacité de vous en informer vers la fin du premier trimestre 2021, puisque l'objectif est que toute cette étude soit achevée à ce moment-là. Cela nous permettra d'avoir d'un côté la volumétrie en terme de dépenses et de l'autre côté les négociations en terme de recettes, notamment de subventions : très peu de l'A.R.S. dans ce domaine, un peu la C.P.A.M et ensuite les collectivités territoriales avec bien sûr la Région, le Département et la Métropole, puisque notre objectif d'ailleurs, je vous le dis – et on est en discussion avec les Maires des autres communes – est de pouvoir étendre ce dispositif sur tout ou partie

de la Métropole en fonction de ce qu'il sera souhaité, non seulement par la Métropole elle-même, mais également par les communes, puisqu'il y aura un portage financier qui sera à la fois celui de la Métropole et des communes. C'est un premier point sur lequel nous travaillons et sur lequel, je vous le dis rapidement, nous avons lancé cette opération de conseil avec ces échanges quotidiens.

En ce qui concerne la sécurité, un petit mot à l'adresse de M. GEFROY. Je comprends votre impatience et rassurez-vous effectivement nous aurons l'occasion d'aborder le sujet car on ne peut pas tout faire le même soir, rien que pour les médias il faut aussi évidemment un peu de « teasing » sinon ce ne serait pas très drôle. Mais avant de penser à augmenter le tableau des effectifs théoriques de la police municipale dans les années à venir, nous sommes déjà en train de combler le déficit opérationnel de la police municipale que nous avons découvert lors de notre arrivée. Pour donner une petite précision, sur les 107 policiers au tableau des effectifs sur la Ville d'Orléans, nous n'avons plus que 94 policiers opérationnels. Donc les jurys battent leur plein et très concrètement, on devrait arriver à terminer les jurys d'ici le début du mois de décembre pour comme vous le savez, compte-tenu des trois mois qu'il faut pour permettre l'arrivée de professionnels titulaires, l'objectif est qu'ils puissent être en poste pour certains dès le 1^{er} janvier et pour les derniers à la fin du premier trimestre 2021. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Mme TRIPET puis Mme de FILIPPI.

Mme TRIPET – *J'ai bien noté dans ce budget qu'il y avait trois priorités : la santé, la sécurité et l'environnement, personnellement cela me va. Je pense qu'il y en a une quatrième qui devrait être effective c'est le social. Vous le savez, je ne vous apprends strictement rien, la crise sanitaire de la covid-19 engendre une crise économique gravissime avec une montée de la précarité et de la pauvreté. Tous les indicateurs sont au rouge au niveau des associations de terrain : Secours populaire, Restos du cœur, Secours catholique, etc, et notamment également sur les impayés des loyers chez les bailleurs sociaux, ainsi que les factures d'énergie. Donc je pense qu'il faut une attention vraiment soutenue de ce côté-là, pas que pour les plus démunis, parce qu'il y a les plus démunis et il va falloir continuer à les soutenir, mais il y a des gens qui actuellement sont en train de basculer dans la précarité. Certains n'osent rien demander, ne se font pas connaître et ont honte et culpabilisent de cette situation. Donc je crois qu'il va vraiment falloir que l'on travaille là-dessus et je pense que les 200 000 euros supplémentaires pour le C.C.A.S. ne sont pas suffisant. On verra en cours d'année si vous proposez autre chose mais franchement, cela ne va pas être à hauteur de ce qui est en train de se passer actuellement dans notre pays.*

M. MARTIN je voulais vous poser une question, sur le contrat de maîtrise des dépenses passées avec l'Etat. Et M. le Maire, je voulais vous demander s'il ne serait pas possible de renégocier avec l'Etat sur ce contrat de maîtrise de dépenses. Vous le savez, l'Etat va effectivement aider les communes mais quand même, je pense qu'il faut que l'on ait un peu de latitude pour être au plus près des actions de terrain, autant avec les commerçants qu'avec les habitants de notre Ville. S'il faut aider les commerçants, il faut aussi qu'il y ait des gens qui puissent acheter chez les commerçants, que là aussi les deux côtés de la problématique soient soutenus.

J'ai vu quelque chose qui me satisfaisait, Orléans bienveillante avec les familles. Il faut qu'Orléans soit aussi bienveillante avec nos jeunes et quand je parle de nos jeunes je parle des 18-25 ans, ceux qui avaient des petits boulots précaires et qui ne les ont plus, qui n'ont même pas droit au chômage, qui n'ont pas droit au R.S.A. et qui clairement basculent rapidement dans la plus grande pauvreté. On a vu ce qui s'est passé lors du premier confinement au niveau ne serait-ce que de l'université où il fallait effectivement qu'il y ait plus de colis alimentaires et cela continue. Je pense qu'il faut qu'on les soutienne. Alors je sais que le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) est maintenant au niveau de la Métropole mais il faut qu'Orléans soit en pointe là-dessus. Personnellement et je vous le dis M. le Maire et mes chers collègues, j'ai interpellé Mme la Ministre Emmanuelle WARGON pour que l'année prochaine soit une année blanche, pour les hausses de loyers des bailleurs sociaux. Nous sommes tous en train de décrire cette crise sociale mais la hausse des loyers continuent chez les bailleurs sociaux parce que la loi l'autorise et parce que le gouvernement n'a pas donné de signes forts à ce niveau-là. Je regrette que Mme RIST ne soit pas là, je pense que je lui en aurais parlé en tant que Députée, que si elle pouvait elle aussi interpellé la Ministre à ce sujet-là. C'est gravissime, les personnes n'arrivent pas à payer leurs loyers mais on va continuer à les augmenter. Alors on va me dire que c'est moins d'1 % mais quand il est déjà impossible de le payer, une augmentation ce n'est pas un bon signe.

Dernière chose mais je crois qu'on en avait parlé. La Ville devrait prendre contact avec toutes les associations de terrain mais je pense M. le Maire que vous allez le faire. C'est important, les hausses de colis alimentaires explosent, je ne suis pas sûr que ça puisse suivre. Je sais qu'à la fin du mois, du 26 au 28 novembre, la Banque alimentaire va mettre en place des caddies à la sorties des différents supermarchés. Avec la crise de la covid-19 je ne suis pas sûre que ce sera rempli de la même façon, peut-être que l'on pourrait aussi les soutenir, à voir comment. En tout cas j'ai de grandes craintes pour 2021. Je sais qu'il ne faut pas être pessimiste mais quand même il faut être lucide par rapport à ce qu'il se passe en réalité. Merci.

M. le Maire – *Merci. Mme de FILIPPI.*

Mme de FILIPPI – *Merci M. le Maire. Lorsque j'entends certains certain d'entre vous, je suis un peu surprise, j'ai l'impression d'avoir beaucoup entendu du « y a qu'à », « faut qu'on ». C'est facile vous êtes dans votre rôle, mais ce n'est pas très responsable. Donc vous l'avez dit la situation est exceptionnelle. Comment pouvez-vous dire que ce budget manque d'ambition ? Cela ne vous a pas échappé je suppose mais je vous rappelle que l'on a d'ores et déjà mis tous les moyens pour aider les commerçants et le secteur culturel. Donc c'est facile de dire « il faudrait » et « on devrait », mais on le dit souvent ici, gouverner c'est choisir. On a des dotations et des recettes fiscales en baisse, cela fait 20 ans que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition, et ça je me permets de le souligner parce qu'encore une fois on est dans une situation exceptionnelle, où beaucoup de femmes, de familles, ont été frappées par le chômage et le chômage partiel. Personne ne le dit mais 20 ans sans augmenter les taux d'imposition c'est quand même assez exceptionnel et on devrait remercier M. MARTIN.*

M. le Maire – *Merci. M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *Juste un mot à propos du plan de relance que l'on a évoqué. C'est vrai que le plan de relance est très important pour l'économie. Pour les collectivités, on se sent un petit peu « le parent pauvre » et quand je dis un petit peu c'est tout à fait insuffisant. Ce sont les grandes oubliées et en particulier les grandes collectivités. Le rapport du Député Jean-René CAZENEUVE fait sur les conséquences financières de la covid-19 pour les collectivités locales est techniquement bien réalisé, les pertes de ressources y sont plutôt bien faites et bien analysées. Mais en fait, il a finalement voté selon les consignes de Bercy donc en décalage par rapport à ses préconisations. Mais surtout ce qui me gêne beaucoup plus, c'est que la tonalité générale de ces documents et de ce qui dit Bercy aujourd'hui, c'est que l'Etat a fait beaucoup d'efforts dans le cadre de la crise sanitaire, les collectivités ont de l'argent et qu'elles se débrouillent pour accompagner l'Etat. Et j'interviendrai beaucoup plus au niveau de la Métropole en ce qui concerne la compensation des transports publics qui sont dans une situation calamiteuse. Et là-dessus, alors que la perte de recettes dépend en bonne partie de décisions de l'Etat - puisque je me permets de vous rappeler que le chômage partiel est exonéré de cotisations sociales et donc de versements mobilité - et bien l'Etat compense uniquement par une avance remboursable, alors que les taux d'intérêts sont d'1 % l'avance remboursable n'a pas un intérêt majeur pour nos collectivités. Donc je dis qu'autant le plan de relance a été extrêmement favorable pour les entreprises et d'ailleurs c'est normal il n'y avait vraisemblablement pas d'autres solutions, autant les collectivités et surtout les plus grandes, dans le cadre du plan de relance, les opérations retenues par les préfets et par les sous-préfets spécialisés pour le plan de relance, sont essentiellement celles des petites collectivités. On considère que les grandes collectivités ont de l'argent et qu'elles peuvent se débrouiller. Et bien justement, les grosses collectivités ont des besoins très forts, elles subissent la crise de plein fouet et leur situation est extrêmement délicate. Il faudra bien insister pour que l'Etat prenne cela en compte.*

M. le Maire – *Merci. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Merci M. le Maire. J'allais justement aborder - Charles-Eric LEMAIGNEN vient de le faire fort à propos - la question de Mme KOUNOWSKI très fondée qui est celle du plan de relance. Parce qu'en définitive et en tout état de cause, ce plan de relance premièrement il concerne assez peu nos collectivités et deuxièmement, on sait que ce sera un plan de relance ciblé, puisque ce que l'Etat a toujours fait c'est de pousser à dépenser pour que nous prenions une partie des charges d'investissement. Si nous allons dans le sens de ce qui sera peut-être proposé, c'est-à-dire d'augmenter des dépenses d'investissement, il faudra que l'on mette la main au portefeuille, l'Etat n'ira pas seul. Et*

donc cela occasionnera des augmentations de dépenses pour que l'Etat vienne avec nous. Je n'y suis pas vraiment favorable, pourquoi ? Parce que M. CHAPUIS qui dit que le budget manque d'ambition et que finalement les investissements ne sont pas au rendez-vous, pas du tout. M. CHAPUIS, lorsque vous étiez aux affaires vos amis et vous, à l'époque le montant des investissements par an de la Ville d'Orléans c'était 29 millions d'euros, avec beaucoup d'années à 20 millions d'euros.

(Intervention hors micro de M. CHAPUIS.)

M. MARTIN – *Ce sont les chiffres c'est incontestable. Aujourd'hui nous proposons 42 millions d'euros d'investissement, c'est exactement le montant des investissements en redémarrage de mandat, puisque nous sommes dans un nouveau mandat. La construction des investissements stratégiques n'est pas encore complètement terminée et c'est bien normal, ce sera à mettre en œuvre. Donc 42 millions d'euros c'est vraiment beaucoup et je pense qu'il faut absolument que l'on maintienne cette ambition tout en ayant la première aide que l'on peut apporter aux Orléanais de ne pas augmenter les impôts. Ne pas augmenter les impôts c'est la base du système et c'est que l'on propose encore cette année, on aura une fiscalité stable et donc je crois que c'est à souligner.*

Certains disent que j'étais aux affaires avant, que les investissements étaient élevés. Oui, mais j'ai pris mes distances, je le dis. La Cité de la musique, 50 millions d'euros j'étais contre, la Vinaigrerie, 15 millions d'euros, je n'étais pas pour, et puis avec les frais de fonctionnement qui viennent derrière car lorsque l'on investit 15 millions d'euros sur la Vinaigrerie, il faut prévoir des frais de fonctionnement de l'ordre de 10 %, 1,5 million d'euros par an, et la Cité de la musique c'était la même chose. C'est pour cela que je vous explique, à un moment donné les choix il faut les faire, ils ont été faits et moi je félicite M. le Maire de les avoir pris dès l'arrivée, pour sécuriser les montages, sécuriser les fondamentaux et la situation financière. Pour le plan de relance Mme KOUNOWSKI, voilà ce que nous savons aujourd'hui, peu de choses, je crois que cela ne nous aidera pas beaucoup. Une petite correction peut-être par rapport à ce que vous avez dit sur les droits de mutation en baisse. Non, on les a inscrits au même montant, 4,5 millions d'euros. Ce que l'on a dit c'est que certainement ils ne continueraient pas à augmenter, ce qui est différent. On met le même montant que l'an dernier et ça me rappelle que finalement la situation de notre Ville est plutôt une Ville où il fait bon vivre. Certains l'ont dit, il y a des études qui sortent à l'heure actuelle, et pourquoi ? Et bien on a un rapport entre le coût de l'immobilier et les revenus des habitants qui est plutôt favorable et c'est l'indice qui permet de mesurer le bien vivre. On a des droits de mutation qui se maintiennent bien parce que l'on a des habitants qui viennent vers notre commune et ça on le mesure justement à travers cet indice.

L'ambition est forte sur les aides, je crois que cela a été rappelé également mais j'insiste. L'aide aux commerces est prise en compte ainsi que pour la restauration, il faudrait vraiment qu'aucun restaurant ne soit confronté à une fermeture définitive. Donc on en a parlé dans la préparation budgétaire, je pense qu'il faudra être assez ouvert sur des dispositifs qui pourront être pris en cours d'année. M. le Maire, je ne sais pas s'il y aura des commentaires supplémentaires à ce sujet mais je crois qu'il faudra un peu de souplesse, dans deux domaines : l'aide aux commerces et l'aide à l'action sociale. On a mis une augmentation de 200 000 euros sur le budget et pour la subvention au C.C.A.S. C'est loin d'être négligeable, vous l'avez signalé Mme TRIPET. Mais peut-être qu'il faudra regarder ce qu'il se passe en cours d'année, je le dis franchement, car on n'est pas au bout des difficultés. Donc l'aide aux commerces, ambition importante d'1 million d'euros ce qui n'est pas négligeable et puis l'aide sociale. Je crois qu'il faudra aussi regarder de près, être assez réactif, avoir de la souplesse dans les décisions mais je pense que tout le monde sera à la manœuvre pour que cela fonctionne de cette manière-là.

Voilà ce que je voulais dire par rapport aux différentes réactions. Je vous remercie du débat, puisque je crois que l'on a dit beaucoup de choses. Ce qui est dit par les uns et les autres nous guide, le budget est un acte central, on dit ce que l'on va faire, donc on prend en compte ce qui a pu être proposé. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je voudrais vous remercier les uns et les autres pour ce débat qui je pense a été nourri avec un certain nombre de remarques et de questions qui sont particulièrement importantes. Sans allonger le propos je voudrais juste ajouter quelques remarques, et puis nous y reviendrons évidemment en décembre, parce qu'il faut bien comprendre que nous sommes en ce débat un peu particulier des grandes orientations budgétaires sans avoir le détail du budget. Donc c'est assez*

compliqué pour les uns et les autres de pouvoir nourrir des interventions.

Le premier point sur lequel je voudrais insister, et certains d'entre vous l'ont dit, les indicateurs économiques et sociaux sont au rouge. Je ne fais pas preuve de pessimisme quand je dis cela, je fais preuve de réalisme et je pense, de sens des responsabilités. Et je dis bien économiques et sociaux, je ne vais pas reprendre le cortège des chiffres nationaux, de la baisse du P.I.B. pour cette année que nous n'avons jamais connu depuis la deuxième guerre mondiale, jamais, je ne sais pas si on mesure ce que cela veut dire. Je pourrais faire des longs développements sur l'explosion de la dette publique nationale qui a largement dépassé la richesse nationale, avec pratiquement 500 milliards d'euros qui ont été réinjectés dans l'économie pour éviter qu'elle ne chute complètement. On pourrait effectivement à votre suite évoquer les situations dramatiques, je dis bien dramatiques, que vivent un certain nombre de nos compatriotes et notamment à Orléans. Et on le sait tout particulièrement parce que je crois pouvoir dire que les uns et les autres, nous sommes au contact quotidien autant que nous pouvons le faire, avec aussi nos limites, parce que nous avons tous nos limites.

Par rapport à cette situation, alors j'ai entendu quelques propos, je les comprends, je les entends, qui disent « votre budget quelque part il est insuffisant ». Je dirais que c'est le jeu assez classique de l'opposition et de la majorité, mais je vais rejoindre Valérie CORRE qui proposait que dans cette période, nous puissions éviter ce genre de jeux, parce que je pense que ce n'est pas ce qui intéresse nos concitoyens. Nous avons des différences de vue et elles sont respectables. Je dirais presque qu'elles sont nécessaires, parce qu'elles nourrissent le débat et cela c'est très important. Mais que nous puissions aussi trouver aussi de la cohésion, de la convergence, de l'entente, pour nos concitoyens qui encore une fois aujourd'hui sont dans le doute, dans l'inquiétude et parfois dans le désespoir. Je crois que ce serait bien, qu'en tout cas c'est véritablement nécessaire et je vous remercie d'ailleurs de la qualité du débat de ce soir, qui n'était pas dans la vindicte ou dans la politique et j'en suis tout à fait heureux.

Alors au-delà de cela, je sais bien que l'on pourrait dépenser toujours plus. Mais je sais aussi, qu'il y a des fondamentaux qu'il faut respecter dans la durée si l'on veut pouvoir conduire des politiques efficaces. Et si l'Etat aujourd'hui dans notre pays, trop souvent ne parvient pas à mener des politiques efficaces c'est parce qu'il n'en a pas les moyens. Et pourquoi n'en a-t-il pas les moyens ? Parce ce qu'il est totalement surendetté. Et j'assume, je ne veux pas de cela pour la Ville d'Orléans. Je ne l'ai jamais fait, ce n'est pas maintenant que je vais commencer. Donc je me félicite M. MARTIN et c'est un tour de force, que nous puissions limiter la dette à ce qu'elle est en tendance et elle est déjà relativement faible. Ce serait une solution de facilité, je vous propose que ce ne soit pas la nôtre, parce que derrière la dette il y a de l'impôt et ce n'est pas un hasard si en France, nous avons l'une des dettes les plus élevées au monde et les impôts et les prélèvements obligatoires quasiment les plus élevés au monde. Ce n'est pas un hasard, c'est une réalité économique et financière et je ne veux pas que la Ville d'Orléans entre dans ce cercle totalement vicieux dont on ne sort que très difficilement. Alors autre solution de facilité pour se donner davantage de moyens, ce serait de dire « et bien augmentons les impôts ». Mais vous l'avez dit les uns et les autres, la situation sociale est déjà difficile. Est-ce que raisonnablement nous pourrions proposer aujourd'hui - et j'allais dire sérieusement - une augmentation d'impôts ? Cela ne me paraît pas concevable. Vous le verrez, nous aurons aussi - nous n'en n'avons pas parlé ce soir parce que ce n'est pas le lieu - des débats sur la situation financière de la Métropole qui est très tendue. Et avec la volonté des uns et des autres, là aussi d'éviter de pénaliser nos compatriotes orléanais et de la Métropole.

Vous savez en finances il n'y a pas de miracles. Si on veut vraiment augmenter la dépense, on augmente la dette, on augmente les impôts, on augmente les deux, on fait un mix de tout cela et encore une fois, c'est une solution à laquelle je me refuse. Est-ce que cela veut-dire pour autant que ce budget est un budget qui serait limité, qui ne prendrait pas en compte la réalité que nous venons de décrire les uns et les autres ? Je veux m'inscrire en faux là-dessus. Pourquoi ? Parce qu'effectivement la capacité d'investissement de plus de 40 millions d'euros est très importante, donc elle a - c'est ce que disent les économistes - le fameux effet contrat cyclique. Cela veut dire quoi concrètement ? Nous aussi nous allons injecter de l'argent dans l'économie locale et grâce à cet argent, il y a de l'activité et il y a de l'emploi. Et à ces 40 millions d'euros - ce dont nous n'avons pas parlé ce soir - j'ajoute 10 millions d'euros, parce que la réalité de la capacité d'investissement, elle est de l'ordre de 50 millions d'euros. Pourquoi ce sont 40 millions d'euros qui apparaissent et non pas 50 ? Je ne rentre pas dans les détails mais vous le savez, il y a eu des transferts à la Métropole et il y a eu un budget de 10 millions d'euros dit « espace

public » qui a été transféré pour essayer de faire des économies de gestion à l'échelle des 22 communes. Mais ces 10 millions d'euros sont réaffectés à des travaux sur l'espace public de la Ville d'Orléans donc en réalité, si l'on mesure à périmètre constant, l'effort d'investissement, nous sommes pour l'année qui va venir à un niveau d'investissement qui est parmi les plus élevés de l'histoire d'Orléans. A cela s'ajoute quoi ? Un certain nombre de dépenses qui seront proposées, et d'ailleurs nous allons en avoir une délibération importante dans quelques instants, qui sont des dépenses de soutien à l'économie et au social. C'est la fameuse aide aux commerces notamment, c'est le plan de soutien que l'on met en œuvre pour l'ensemble des professionnels de la culture et effectivement, c'est ce que nous sommes en train d'évaluer dans le domaine social avec la multiplication des contacts avec les associations qui travaillent dans ce secteur pour évaluer les besoins réels et pouvoir apporter notre participation.

Donc je crois que nous faisons tous nos efforts mais fondamentalement dans le respect des grands équilibres financiers. C'est loin d'être évident, on en est bien d'accord. Parce qu'à cela s'ajoute – on l'a un peu dit et M. MARTIN a montré un tableau qui est très important – les baisses de recettes venant de l'Etat. Si vous prenez depuis sept / huit années, nous cumulons une baisse de l'ordre de 30 millions d'euros au titre de la dotation globale de fonctionnement. C'est énorme. On a parlé de 40, 50 millions d'euros d'investissement, nous sommes pénalisés, ponctionnés, à hauteur sur ces années de 30 millions d'euros dont 10 maintenant. Alors cela renforce le tour de force de présenter un budget à l'équilibre. Et je rejoins complètement ce qu'a dit M. LEMAIGNEN sur un certain discours de l'Etat dont on a l'impression que des millions voire des milliards arrivent un peu partout, mais en réalité pour ce qui nous concerne, c'est l'inverse qui se produit, il faut bien le comprendre. Alors on dit plan de relance, bien sûr, bien sûr que nous souhaitons, y compris pour aider à l'activité économique et donc limiter la dégradation sociale, bien sûr que nous voulons y prendre toute notre part. Et nous étions encore cet après-midi-même en discussion avec les autorités de l'Etat, avec le Préfet notamment, pour définir les modalités de ce plan de relance et les dossiers sur lesquels nous pouvions appeler la participation de l'Etat. Nous avons fait toutes les offres, toutes les propositions sont là, à l'Etat de nous dire maintenant lesquelles il peut retenir et comment il les finance. Mais je rejoins également M. MARTIN quand il dit que ces aides seront les bienvenues, pourvu que l'on ne nous demande pas d'en financer encore un peu plus. Parce que là à un moment - encore une fois nous ne sommes pas des magiciens - on ne sait plus faire. Et je redis que la situation est suffisamment difficile pour qu'on ne nous en rajoute pas en permanence ici ou là.

Mes chers collègues je vais en arrêter là, nous allons nous retrouver en décembre avec l'ensemble des éléments du budget. Je veux terminer en disant qu'au travers de mon intervention, de celle de M. MARTIN, on voit bien qu'aujourd'hui nous sommes – tous les Français le sont – dans une zone d'incertitude majeure et difficile. M. MARTIN l'a dit et j'ai souscrit, en fonction de l'évolution nous pourrions ouvrir et vous proposer des décisions modificatives, pour reprendre le terme précis, en fonction des évolutions de la situation. Donc nous allons nous ajuster, nous adapter à la situation et nous allons essayer de le faire le mieux possible. Nul n'est parfait, on n'y prétend pas en tout cas. Comme je le disais, nous avons nos limites, mais je crois que chacun d'entre nous est conscient de la situation qui est vécue dans notre pays et à Orléans notamment. Tout cela nous fait mal au cœur, je crois que nous ressentons tous la même chose. Nous voyons la dégradation, nous y assistons. J'ai envie de dire aux uns et aux autres que l'on ne peut pas tout faire, nous ne sommes pas les sauveurs mais on va faire tout ce que l'on peut pour ne laisser personne au bord de la route.

Je vous remercie pour ce débat qui n'appelle pas de vote puisque c'est une présentation des orientations budgétaires et je vous demande de bien vouloir en prendre acte si vous en êtes d'accord. Je vous en remercie.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport de développement durable de la Ville présenté en Conseil Municipal le 15 Octobre 2020,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 qui seront traduites dans le budget ;

2°) prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2021 ;

3°) prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

VILLE D'ORLEANS

Conseil Municipal du 19 Novembre 2020

Sommaire

Partie 1 – Le contexte économique et financier	4
1) Le contexte national.....	4
2) Projet de loi de finances 2021 : volet collectivités territoriales	4
Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2021.....	5
1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal).....	5
A) Les recettes de fonctionnement stables	5
A1) La fiscalité directe locale.....	6
A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)	8
A3) Les dotations communautaires	8
A4) Les autres recettes	9
B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	9
B-1) Les charges de personnel.....	10
B-2) Les charges de gestion.....	10
B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	11
C) La charge de la dette	11
D) Un effort d'autofinancement maintenu.....	11
2) Les orientations en matière d'investissement	12
A) Un effort d'investissement de 41,5 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole.....	12
B) Attribution de compensation d'investissement	12
C) Les recettes définitives d'investissement.....	12
C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA.....	12
C-2) Les subventions d'équipement attendues	13
C-3) Les amendes de police.....	13
C-4) Les taxes d'urbanisme	13
C-5) Les cessions d'actifs	13
3) Les orientations en matière d'endettement.....	13
Partie 3 - Orientations budgétaires 2021 par politique publique	16

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire conformément à l'article L 2312-1 du CGCT. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape importante.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Comme le veut la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), la Mairie d'Orléans a présenté un rapport sur le développement durable, préalablement à l'organisation du débat sur ces orientations budgétaires.

La construction du budget 2021, premier budget du mandat, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021.

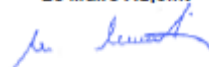
La Ville sera ainsi aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques, elle apportera son soutien à la culture, au commerce et aux plus démunis.

Au-delà de cette crise qu'il nous faut traverser, le budget 2021 est construit avec les contraintes financières qu'imposent les importants chantiers lancés ces dernières années (Mobe, Centre aquatique, rénovation du centre nautique de La Source).

Il s'agit d'un budget que l'on peut qualifier « de transition » qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville reste la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Les orientations budgétaires 2021 qui vous sont présentées traduisent la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat qui s'ouvre sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Pour le Maire
Le Maire Adjoint



Michel MARTIN

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte national

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

Le contexte national : des indicateurs au rouge

Croissance et inflation prévisionnelles

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques de septembre 2020, la Banque de France anticipe un recul du PIB de 8,7 points en 2020 puis une reprise de 7,4 points en 2021 puis 3 points en 2022 permettant ainsi de retrouver le niveau de PIB de 2019.

S'agissant de l'inflation, la Banque de France anticipe pour 2020 une progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de 0,5 % puis 0,6 % en 2021.

Le Contexte local : les effets de la crise continueront de se faire sentir en 2021

La crise sanitaire continuera de produire ses effets en 2021 avec des pertes de recettes subies (stationnement par exemple) ou décidées (exonération accordées pour soutenir les entreprises et les commerces) et des dépenses supplémentaires d'accompagnement (protection des agents et du public, augmentation de la subvention versées au CCAS, soutiens à la filière culturelle).

2) Projet de loi de finances 2021 : volet collectivités territoriales

A ce stade des discussions, le projet de loi de finances 2021, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2019 retient les principes suivants :

- Maintien des concours financiers de l'Etat : l'enveloppe 2021 de la DGF est identique à celle de 2020
- Reconduction du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales subies par le bloc communal en raison de la crise sanitaire et économique, créé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 30 juillet 2020 :
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales avec le transfert, à compter de 2021 de la taxe foncière départementale aux communes (disposition LF 2020)

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2021

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France
- avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2021 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

1) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A) Les recettes de fonctionnement stables

En 2021, les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire. Ces baisses de recettes sont de deux ordres :

- subies, comme pour la baisse de recettes de stationnement par exemple
- décidées pour soutenir l'économie : exonérations des droits de terrasse et d'enseigne par exemple

Les effets de la crise viennent ainsi atténuer la croissance naturelle des recettes fiscales et de dotations.

Dans ces conditions, les recettes de la Mairie d'Orléans, à périmètre constant s'afficheront en stabilité à +0,300 M€ par rapport au budget primitif 2020 et +0,800 M€ avec les recettes non récurrentes liées à l'organisation du festival de Loire 2021.

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Impôts ménages	85,6 M€	85,6 M€	86,4 M€	0,8 M€	0,8 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,2 M€	25,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,1 M€	3,1 M€	3,4 M€	0,2 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	32,0 M€	32,1 M€	30,9 M€	-1,1 M€	-1,2 M€
dont impact crise sanitaire			-0,6 M€	-0,6 M€	-0,6 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	166,8 M€	166,9 M€	167,0 M€	0,3 M€	0,1 M€
Remboursement Etat masque Covid	0,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	166,8 M€	167,3 M€	167,6 M€	0,8 M€	0,3 M€

A1) La fiscalité directe locale

A-1-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021. L'évolution du produit fiscal 2021 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

A noter : À compter de 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Ainsi la commune d'Orléans se verra attribuer une partie de la taxe foncière sur le foncier bâti perçue par le Département. Le taux de référence de taxe foncière sur le foncier bâti pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020 ajusté, le cas échéant d'un coefficient correcteur assurant la neutralité pour les contribuables. Les modalités précises ainsi que le niveau du taux de référence ne sont à ce jour pas connus de manière certaine. Les taux d'imposition affichés dans le présent rapport sont ainsi susceptibles d'évoluer facialement, sachant que ces évolutions sont neutres pour les contribuables.

L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives)

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2021. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2021 à 1,2 % répartis entre :

- la revalorisation nominale des bases, fixée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +0,9 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution physique des bases correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2020 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,3 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prévision	Budget 2020
Variation nominale des bases											
Taxe d'habitation	1.20%	2.00%	1.80%	1.80%	0.90%	0.90%	1.00%	0.40%	0.40%	1.20%	0.90%
Taxe sur le foncier bâti	1.20%	2.00%	1.80%	1.80%	0.90%	0.90%	1.00%	0.40%	0.40%	1.20%	0.90%
Variation physique des bases											
Taxe d'habitation	0.55%	-0.85%	1.49%	3.40%	-0.90%	3.10%	-1.96%	0.50%	1.24%	0.40%	0.50%
Taxe sur le foncier bâti	1.02%	1.21%	1.24%	0.35%	-0.90%	0.87%	-0.49%	0.18%	0.98%	0.40%	0.50%
Variation totale											
Taxe d'habitation	1.75%	1.15%	3.29%	5.20%	0.00%	4.00%	-0.96%	0.90%	1.64%	1.60%	1.40%
Taxe sur le foncier bâti	2.22%	3.21%	3.04%	2.15%	0.00%	1.77%	0.51%	0.58%	1.38%	1.60%	1.40%

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021

En matière de taxe d'habitation : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2021.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	1,007 M€
Abattement pour 2e personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3e personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4e personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,612 M€
Abattement spécial à la base	0	15	15	1,027 M€
Abattement spécial handicapé	0	10	10	0,003 M€

En 2019, dernière année connue à ce stade de la préparation du budget, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,649 M€ (soit un abandon de plus de 17% du produit de taxe d'habitation) au profit des Orléanais.

En matière de taxe foncière : le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFP 2018	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate 2018	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,02%	-1,03%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	23,80%	6,01%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	37,18%	2,42%

source - collectivités locales.fr - fiche individuelle - compte de la commune

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2019 (+ 1 726 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Logements sociaux	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493	15 638
Evolution / N-1	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41	145
Evolution / 2001	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 496	1 617	1 672	1 540	1 581	1 726
Taux SRU	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%	27%

Source Rche DGF

Le produit fiscal attendu en 2021

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2021 est estimé à 86,195 M€ :

- Taxe d'habitation 35,777 M€
- Taxe foncier bâti 50,357 M€
- Taxe foncier non bâti 0,061 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

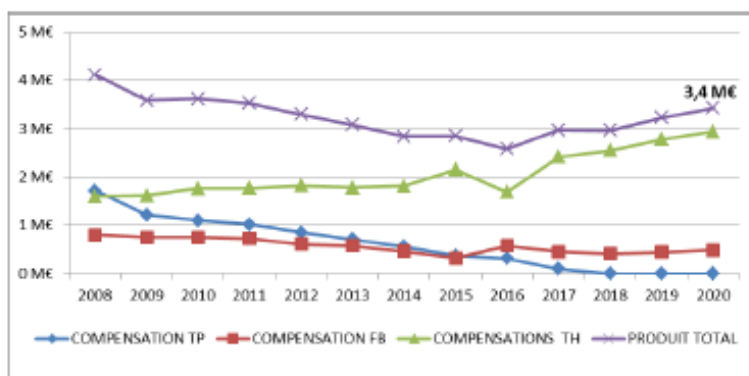
A1-2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2020, pour s'établir à 3,4 M€.

Sur la période de 2002 à 2020, les compensations fiscales ont diminué de 37 %, soit une baisse moyenne de 4% par an.

En 2021, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,450 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,9 M€



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en évolution par rapport au produit notifié 2020 (89,7 M€, +1 %).

en M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Notifié 2020	BP 2021	Evol* 21/ notifié 20	Evol* 21/ notifié 20
Impôts locaux (THTF)	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 174	86 199	1.2%	1 021
Compensations	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	3 350	-2.4%	-83
Rôles compl. / suppl.	284	323	556	311	376	365	758	565	232	200	-14.0%	-32
Prod. Fiscal élargi	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	88 836	89 746	1.0%	006

A2) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement attendue en légère diminution pour 2021

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

Dotation globale de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,5 M€	
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,0 M€	
DNP	0,3 M€	0,2 M€								
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,5 M€	
Evolution		-4%	-16%	-28%	-30%	-29%	-28%	-28%	-28%	
Perte de recette / an / N-1		-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an		-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,6 M€	-10,3 M€

En 2020, la dotation forfaitaire a légèrement augmenté (+0,3 M€). Par prudence, la DGF 2021 est anticipée en diminution de 0,200 M€.

Ainsi, au budget 2021, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,5 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,5 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5 M€

A3) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

Pour 2021, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

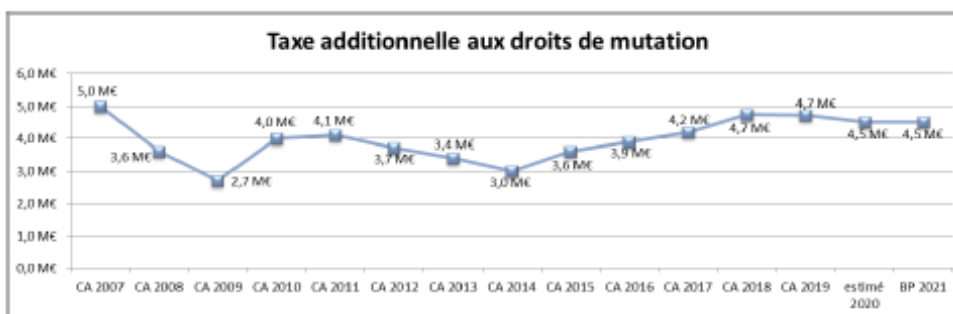
La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2020 et inchangée depuis 2008.

A4) Les autres recettes

A4-1) Les droits de mutation

Grâce à un marché de l'immobilier favorable (progression du nombre de ventes, modération du prix du m²), la Ville d'Orléans a bénéficié jusqu'en 2011 de recettes de droits de mutation dynamiques. Après une période de décrue (2011-2015), le marché de l'immobilier était reparti à la hausse et les recettes constatées revenues à un niveau proche de leur meilleur niveau. La crise sanitaire devrait avoir pour effet de mettre un coup d'arrêt à cette croissance retrouvée.

Dans ce contexte, les recettes de droits de mutation 2021 seront inscrites pour 4,5 M€ en stabilité par rapport à 2020.



A4-2) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues en baisse (-1,1 M€) par rapport au budget primitif 2020. Cette diminution s'explique principalement par le contexte actuel de la crise sanitaire avec notamment, la décision prise par la ville d'Orléans d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances (-0,6 M€) ainsi qu'une baisse de la recette de stationnement sur voiries (-0,5 M€).

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de +1 %.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.



Débat d'Orientations Budgétaires 2021
Rapport de présentation

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 0,6 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport au budget primitif 2020 de 1,2 M€.

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,2 M€	31,4 M€	-0,1 M€	0,2 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	23,4 M€	-0,1 M€	0,0 M€
Charges de personnel	80,1 M€	80,1 M€	79,7 M€	-0,4 M€	-0,4 M€
Dt services communs	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	-0,0 M€	-0,0 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,1 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	139,0 M€	138,7 M€	-1,2 M€	-0,4 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	1,9 M€	0,4 M€	0,4 M€	-1,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,4 M€	141,0 M€	0,6 M€	-0,4 M€

B-1) Les charges de personnel

La collectivité entend stabiliser la masse salariale à son niveau 2020. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée en termes méthodologiques en lien avec l'ensemble des directions. La baisse prévisible du nombre de manifestations en 2021 permettra également de réduire le recours aux heures supplémentaires, aux vacances, aux intérimaires et aux intermittents.

	Budget 2020	Atterrissage 2020	BP 2021
BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORLEANS	80 140 000 €	79 631 191 €	79 695 021 €

Au 30 juin 2020, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2020	1 777	1 511,38	85	82,05	1 862	1 593,43	38	42,55	1 900	1 635,98

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2019) :

- Traitement de base : 35 915 274€
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 414 096€
- Régime Indemnitare (RI) : 4 067 508€
- Avantages en nature : 90 329€
- Heures supplémentaires : 714 657€
- Prime de fin d'année : 1 605 263€

B-2) Les charges de gestion

La construction du budget 2021 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2020.

Les charges de gestion augmentent globalement de 1,6 M€ par rapport budget primitif 2020 (année festival de Loire) et sont en légère baisse (-0,2 M€) à périmètre constant (hors festival de Loire et hors dépenses covid).

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de gestion à périmètre constant	55,0 M€	54,8 M€	-0,2 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Charges de gestion	55,5 M€	57,1 M€	1,6 M€

B-3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2021, en stabilité par rapport au budget 2020.

C) La charge de la dette

L'endettement raisonné de la Ville et la stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permettent à la Mairie d'Orléans de conserver durablement un poste de frais financiers limité à moins de 2% de ses dépenses de fonctionnement.

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€	0,0 M€

D) Un effort d'autofinancement maintenu

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer le financement des investissements en limitant le recours à la dette.

Le budget 2021 poursuit un objectif d'autofinancement brut de l'ordre de 23 M€ y compris AC d'investissement (3,6 M€) et un autofinancement net de 11,8 M€.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'autofinancement depuis 2015 :

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Crédits ouverts 2020	Prév. 2021
Autofinancement brut*	26,5	26,0	19,2	24,4	21,4	23,4	22,3	23,0
Autofinancement net	13,2	13,8	6,6**	11,2	10,5	12,8	11,7	11,8

* y compris recettes exceptionnelles et AC d'investissement

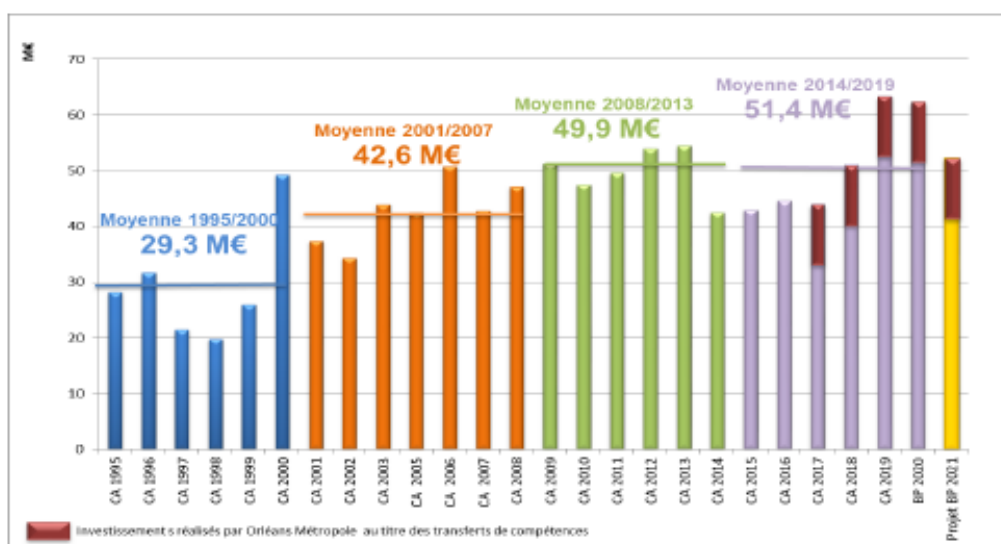
** 2017 est une année atypique en raison des transferts de compétence et des conventions transitoires de gestion

2) Les orientations en matière d'investissement

A) Un effort d'investissement de 41,5 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Après deux années d'une politique d'investissement très élevée dont les effets se feront sentir sur la dette fin 2020, il est proposé de revenir à un niveau plus raisonnable n'amputant pas les marges de manœuvre pour l'avenir. Ainsi, en 2021, les dépenses d'équipement de la Ville reviennent à leur niveau de 2015 et sont proposées à 40,4 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,3 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée.



B) Attribution de compensation d'investissement

Sur la base des montants arrêtés en 2019 par la CLECT, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,803 M€.

C) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

C-1) Le Fonds de Compensation de la TVA

Pour 2020, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2019, le produit est évalué à environ 5 M€ correspondant aux investissements réalisés en 2020, auxquels s'ajoutent l'intégration des biens réalisés dans le cadre de concessions d'aménagement dans le bilan de la Mairie.

C-2) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendue à hauteur de 0,5 M€ et concernent principalement le parc de l'étuvée (0,2 M€), ainsi que les bibliothèques et médiathèques (0,2 M€).

C-3) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,490 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse réciproquement les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

C-4) Les taxes d'urbanisme

Depuis 2019, la taxe d'aménagement est perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes membres. Pour 2021, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à 0,8 M€ et repose sur les permis de construire attribués sur 2019 et 2020.

C-5) Les cessions d'actifs

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2021, les recettes de cessions sont évaluées à environ 1,5 M€.

3) Les orientations en matière d'endettement

A) Encours au 31/12/2019

Au 31/12/2019, la dette de la Mairie (bancaire et PPP) s'élève à 84,9 M€.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dette bancaire au 31/12/N	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€
Dette non bancaire (PPP)				11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€
Encours de dette au 31/12	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€
Dette par habitant en €	865 €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €	719 €
Dette/hab de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 084 €	1 132 €	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 151 €	1 112 €	NC
% Encours / RRF - Orléans	53,9%	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%	48,9%
% Encours / RRF Strate	78,4%	82,0%	85,6%	81,6%	83,5%	82,80%	81,70%	non connu

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 35 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 151 €/habitant - source DGFIP 2018).

Evolution de la dette

Fin 2019, l'encours de dette bancaire hors PPP de la Ville d'Orléans s'établit à 69,4 M€. A cette même date, la dette est constituée de 49,5% de prêts à taux fixe et de 50,5% de prêts à taux variable.

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 48,9 %, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

Evolution de la dette non bancaire (PPP)

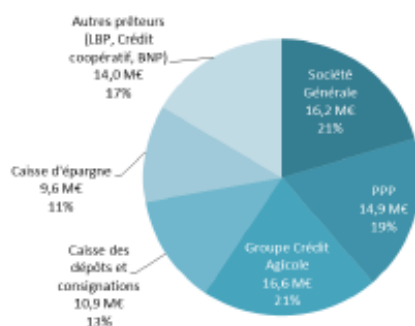
Fin 2019, la dette PPP liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 15,4 M€.

Taux moyen de la dette

Le taux moyen payé en 2019 s'établit à 1,30 % contre 1,54 % en 2018

Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur

Fin 2019, la dette bancaire de la Ville se répartit ainsi que suit :



Capacité de désendettement 2019 (budget principal)

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette (bancaire et non bancaire) en 2,9 ans, pour une valeur de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.

B) Encours au 30/09/2020

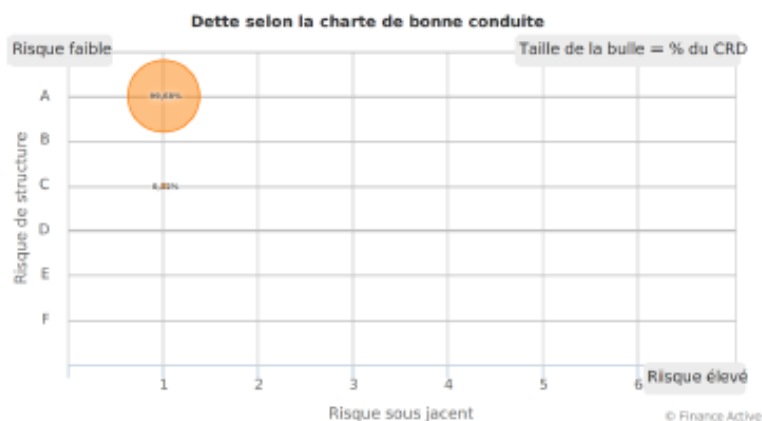
Au 30 septembre 2020, la dette de la ville d'Orléans correspond à 33 emprunts souscrits auprès de neuf groupes bancaires.

L'encours de dette (bancaire et non bancaire) est réparti entre taux fixe (40,8%) et taux révisable (50,2%), répartition équilibrée permettant à la Mairie de limiter la charge des emprunts.

Le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,34 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 10 mois.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

Au 30 septembre 2020, la dette de la ville ne présente aucun emprunt hors charte.



C) Encours estimé au 31/12/2020

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2020 à 14,7 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2020 autour de 90 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 105 M€ fin 2020

D) Stratégie pour 2021

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2021 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 110 M€.

Partie 3 - Orientations budgétaires 2021 par politique publique

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2021, dans le respect des fondamentaux de l'action municipale.

Si un certain nombre de compétences ont été transférées à la métropole depuis 2017 comme l'espace public ou l'urbanisme, la ville reste un acteur majeur de la vie locale et l'interlocuteur privilégié des orléanais. Elle continue à concentrer ses efforts en faveur de la jeunesse, des familles, des forces vives, des seniors et des personnes en difficulté en développant des services adaptés à leurs besoins afin que chacun puisse trouver toute sa place.

Environnement et qualité de vie, éducation, santé, solidarité et parentalité, prévention et sécurité, culture, sports et loisirs sont nos principaux axes d'intervention. Le cadre de vie est essentiel et l'objectif est d'abord et avant tout d'avoir une ville bien tenue et où l'on se sent en sécurité.

Dans cet esprit, les principaux axes stratégiques déclinés ci-dessous permettent à Orléans d'être au rendez-vous des mutations urbaines qui sont au cœur de la transition écologique.

Une ville qui s'inscrit dans la transition écologique

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur de chacune des politiques publiques de la ville avec ce double objectif :

- œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des orléanais en préservant leur environnement
- agir au niveau local sur des enjeux globaux et majeurs d'urgence écologique et climatique.

La ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans le cadre des Assises de la transition et de la Résilience, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La Ville poursuit également son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile, l'actualisation de son plan communal de sauvegarde, de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le déploiement du système d'alerte des populations qui sera de nouveau renforcé afin d'attirer nouveaux abonnés.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important et Orléans continue à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et apporte son soutien aux initiatives proposées par des habitants suite à l'appel à projets « Cultivons notre ville ». Cela permet notamment la création d'îlots de fraîcheur. Le dispositif zéro pesticides contribue aussi à la préservation de la biodiversité.

Début 2019, la ville d'Orléans a obtenu le label 4 fleurs des « Villes et villages fleuris de France » ce qui concrétise ses efforts en matière de gestion du végétal tant sur le plan de l'ornement de la ville que sur la mise en œuvre de ses politiques visant à favoriser la biodiversité en ville. L'entretien et la mise en valeur des espaces verts seront à nouveau une action du quotidien.

Aux actes concrets, la connaissance et la prise de conscience des enjeux du développement durable est indispensable si l'on veut réussir la transition écologique. L'accent sera une nouvelle fois mis sur le volet sensibilisation du public.

Une ville qui se co-construit avec ses habitants

Une ville est au service de ses habitants. Pour se développer elle doit veiller à impliquer le plus grand nombre. La co-construction est le moyen le plus efficace pour réaliser des projets conformes aux attentes des citoyens et il est important, aujourd'hui, de développer de nouvelles formes de démocratie participative.

- La participation citoyenne et la vie des quartiers



Les budgets d'investissement permettront de poursuivre la réalisation d'opérations et de projets selon deux modalités :

- Le **budget participatif** (300 k€). En 2020, la 4^{ème} édition du budget participatif n'a pas pu être lancée, du fait de la crise sanitaire et du calendrier électoral. Cette année blanche a permis de finaliser les projets initiés en 2019.
- Les **revues de projets** (500 k€): réalisation d'**aménagement de proximité dans les quartiers**, suite à des demandes des habitants, des Conseils consultatifs ou des élus de quartier. Ce budget permet de réaliser plus de 100 projets en moyenne par an.

Des travaux de toiture et d'isolation des mairies de proximité des quartiers Est et St Marceau sont également programmés en 2021.

Les budgets de fonctionnement, les budgets seront consacrés à la participation citoyenne, à la communication et à l'animation des quartiers au travers d'aides versées aux comités des fêtes et associations animant les quartiers et de l'expérimentation de nouveaux services (Living Labs, design de services avec une approche collaborative associant commerçants, habitants, institutionnels, collectivités, start-ups...).

Les équipes de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale poursuivront leurs missions :

- Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- Animer les Conseils Consultatifs de Quartier,
- Proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de service ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.

L'objectif est de faciliter la vie des orléanais en leur proposant des services au plus près de chez eux et en les incitant à participer à la vie de leur quartier. Ainsi les orléanais peuvent s'impliquer de manière très concrète en réalisant eux-mêmes certaines actions grâce à ces dispositifs.

Une ville bienveillante avec les familles

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. Elle favorise entre autres le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

- Education

La politique éducative pour l'année 2021 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- Une évolution des effectifs à la baisse qui se confirme,
- Une incertitude sur les fréquentations de nos différents dispositifs en raison de la crise sanitaire qui pèse en particulier sur le budget de la restauration,
- Les conséquences de la nécessaire adaptation aux protocoles de l'Education Nationale au fil de l'évolution de la crise sanitaire,
- -Des propositions d'actions et dispositifs nouveaux pour faciliter la vie des familles : élargissement des horaires périscolaires, réflexions sur l'accroissement du nombre de place en Accueil de Loisirs sans hébergement.

En investissement la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers :

- La volonté de poursuivre les rénovations d'école, en particulier sous l'angle de la rénovation thermique, mais sans négliger la poursuite des rénovations intérieures nécessaires à l'amélioration du bien-être des élèves,
- La poursuite de la rénovation de la maternelle Cadou et de l'élémentaire Charles Pensée

- La santé

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

Qui, en 2021 s'incarnent avec la mise en place de PAIS et les premières études pour la création d'un centre municipal de Santé.

Elle s'inscrit aussi dans la coopération intercommunale avec, d'une part, le contrat local de santé publique qui regroupe 10 communes de la Métropole, la Métropole, l'ARS, le département, la Région, le CHRO, l'hôpital Daumezon et la CPAM qui arrive à échéance fin 2020 et, d'autre part, la nouvelle compétence métropolitaine de coopération territoriale.

Dans le cadre de la politique de prévention, la Mairie continuera de soutenir les associations qui œuvrent dans ce domaine.

- La politique sociale et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En matière d'action sociale et de solidarité, les actions seront poursuivies en direction des personnes en difficulté au travers des différents dispositifs au bénéfice, en particulier, des femmes victimes de violence et des jeunes en grande précarité. La subvention versée au CCAS est proposée en augmentation de 200 k€ et permettra de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises : petite enfance (faciliter l'accès aux différents modes d'accueil, augmentation du nombre de places en crèche...), aînés (lutte contre l'isolement, adaptation des logements, animations...), attributions d'aides, santé, handicap et prévention. Autant d'actions qui œuvrent pour le bien-être de tous et font en sorte qu'Orléans demeure une ville inclusive et humaine.

Concernant l'inclusion des personnes handicapées, la Mairie poursuit ses travaux de mise en accessibilité (Ad'aps - Agenda Programmé de mise en accessibilité des bâtiments communaux) avec une enveloppe de 500 ke proposée au budget 2021. D'autres actions seront également déployées parmi lesquelles on peut citer : la deuxième édition de « Partageons la Ville », la création d'un livret de sensibilisation pour les écoles primaire, la plateforme ACCEO,...

Enfin, s'agissant des actions relatives à la politique de la ville, la Mairie, dans le cadre de contact de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques, soutiendra des actions à destination des publics des quartiers prioritaires.

Pour mémoire, les actions de prévention éducative sont assurées par Orléans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence Prévention Spécialisée du Département à la Métropole.

- L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

Pour ses actions en faveur de la jeunesse, la Mairie s'appuie un tissu associatif fort et porte des projets pour les jeunes et par les jeunes, en concertation/collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire visant à

- -Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes)
- -Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants)
- -Soutenir la jeunesse de notre ville (le talent, l'engagement)

Ainsi, 2021 verra de nouvelles éditions de la Soirée Jeunes Talents et du Festival Hip Hop qui sera repensé pour renforcer

Les subventions dédiées aux associations jeunesse conventionnées seraient maintenues à leur niveau de 2020.

- Le soutien de la pratique sportive

La Mairie continue sa transformation en ville sportive tant pour la famille (avec les piscines) que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements sportifs de proximité et accompagnement des clubs amateurs).

Orléans aide aussi ses athlètes à se préparer aux prochains jeux et rénove ses équipements en vue de l'accueil de délégations étrangères pendant les Jeux Olympiques Paris 2024.

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La préparation des JO 2021 et 2024 : renforcer l'accompagnement des clubs sportifs ayant des athlètes olympiques et de haut niveau et donner aux athlètes les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,
- définir une stratégie de marketing territoriale pluri-annuelle, une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, soutenir les enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, se différencier des autres territoires et créer un nouvel avantage concurrentiel, développer des événements sportifs pour améliorer la visibilité d'Orléans
- Améliorer le service à l'usager via l'évolution constante des dispositifs EMIS.

Parmi les projets d'envergure d'investissement : le gymnase du collège nord-est sera livré au premier trimestre 2021, le Complexe Aqua ludique ouvrira ses portes à l'été, des travaux de rénovation thermiques seront réalisés dans des équipements sportifs de proximité et nombre d'études seront lancées afin de repenser les espaces de pratiques et vestiaires de Jancou, de la Plaine du Belneuf et les perspectives d'évolution autour de Cathelineau, du Stade Orléans La Source et des terrains de tennis.

Une ville attentive à la tranquillité publique

La sécurité et la prévention sont deux piliers de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais

Les moyens seront à nouveau donnés aux équipes de police et de prévention afin d'assurer leurs missions avec efficacité :

- *La tranquillité publique* : La police municipale a pour missions prioritaires la lutte contre les incivilités, la lutte contre la délinquance, tout en développant une approche préventive. Elle veille à la sécurité des Orléanais. La présence sur le terrain est une priorité pour 2021. De nouvelles acquisitions de caméras de vidéo protection sont prévues en 2021 ainsi que des dispositifs de surveillance des bâtiments publics.
- *La Prévention de la délinquance et la Médiation* : L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires.



Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage..

Une ville qui poursuit son embellissement

- La gestion et l'entretien de l'espace public

Les efforts pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie des Orléanais seront maintenus. Le programme important de rénovation des voiries se poursuivra en 2021. Une attention particulière sera également portée à l'entretien de l'espace public.

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, l'ensemble des chantiers sera réalisé par Orléans Métropole.

Le budget resté municipal dédié à l'espace public concerne :

- Les espaces verts communaux (parcs et jardins / Espaces attenants aux bâtiments publics) : entretien des arbres, fleurissement et investissements divers
- Le fleurissement de la Ville
- L'entretien des aires de jeux
- La gestion des décorations de Noël
- L'entretien des arbres dans les parcs et jardins
- Le concours de roses

En 2021 le fleurissement de la ville sera sensiblement amélioré.

- Redynamiser le commerce de proximité

Le projet de budget 2021 prévoit notamment :

- La gestion des changements d'enseigne voire d'activité à travers les demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention de la Ville lorsque la diversité commerciale se réduit ; notamment par la préemption puis la rétrocession pour redynamiser des secteurs comme les Carmes, la rue de Bourgogne et bientôt sur d'autres secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.
- L'animation du centre-ville, des polarités des quartiers et la communication avec les commerçants et leur association (Vitrines, braderies, événements divers ...) et l'accueil des artisans d'art dans les locaux communaux,
- Le soutien à la commercialisation, la recherche de nouvelles enseignes et des investisseurs,
- L'appréhension de l'attractivité de la Ville à travers les comptages de flux, les enquêtes...
- La restructuration des pôles comme le Centre commercial Dauphine, la Galerie marchande Madeleine Rive de Loire...).
- La gestion des marchés de plein air

- L'aménagement urbain et la transformation des quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuivra en 2021 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

En ce qui concerne la rénovation urbaine des quartiers de La Source et l'Argonne, les premiers chantiers, dans le cadre de l'ANRU 2, vont démarrer suite à la signature de la convention avec l'Etat et les différents partenaires.]

En 2021, la réalisation des différentes opérations d'aménagement en cours sur le territoire de la Ville se poursuivra avec :

- 9 ZAC dont 4 en voie d'achèvement (ZAC Sonis, ZAC Coligny, ZAC des Halles 1 et 2), 3 ZAC en cours, (ZAC Fontaine, ZAC Bourgogne, Carmes Madeleine) et 2 nouvelles ZAC (Fil Soie et Jardin du Val Ouest).
- D'autres opérations d'aménagement sont en voie d'achèvement comme la place de la Tour Neuve.

Cette dynamique est à mettre en lien avec l'implantation de nouveaux équipements publics (Université dans la ZAC Carmes Madeleine, les Maisons Pluridisciplinaires de Santé dont la MSP centre-ville, groupe scolaire au cœur de la ZAC Carmes Madeleine). Sans oublier CO'Met qui dotera la Métropole d'un équipement unique en France pour l'accueil de congrès, salons, compétitions sportives et événements culturels.

Ainsi, au fil des quartiers de nombreuses opérations sont en cours :

Secteur Carmes : il s'agit de poursuivre notamment pour l'aménageur le curetage et le désamiantage de l'hospice général, de finaliser les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC, de réaliser les fouilles et les travaux du jardin en hommage à Jean Zay et d'engager les premiers travaux de réseaux visant à desservir les îlots constructibles. Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'implantation de l'Université qui relève de la compétence d'Orléans Métropole

Secteur Bourgogne : le projet de construction sur l'îlot Linières est abandonné au profit de la réalisation d'un futur jardin

Secteur du Sanitas : le projet de réalisation d'un ensemble immobilier est abandonné au profit de la réalisation d'un futur jardin

Secteur Saint Marceau : il s'agit de réaliser un projet de voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et le secteur Dauphine, qui permettrait de désenclaver le gymnase Georges Chardon ainsi que le groupe scolaire Bénédictine Maréchal, équipements nouvellement reconstruits dans le quartier Saint-Marceau. Des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie sont également prévues au titre de ce crédit.

ZAC Jardin du Val Ouest : suite des études et de la préparation de la ZAC résiliant face au risque d'inondation.

Enfin, la poursuite de l'opération de ravalement de façades permettra de continuer à mettre en valeur le patrimoine orléanais et de contribuer à l'embellissement de la Ville.

- L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière sera inscrite et permettra de pouvoir faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget afin de poursuivre la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront.

Une ville culturelle et animée

Orléans, capitale régionale, développe son identité culturelle avec ses établissements, ses grands événements mais aussi avec des manifestations extérieures permettant d'offrir des rendez-vous culturels de qualité aux Orléanais. L'objectif est de donner à la culture une place importante dans la ville pour contribuer à la fois au bien-vivre ensemble et au rayonnement d'Orléans.

- La culture, vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2021 inaugure un mandat placé sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle

- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs seront encouragées tout au long du mandat.

La figure de la Femme combattante prendra une place particulière dans les projets menés. La présence et la visibilité des femmes, artistes, écrivaines, scientifiques... constituera un objectif majeur du mandat.

Un projet global à l'attention du très jeune et jeune public fera l'objet d'un travail de concertation avec les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'éducation et des représentants des familles.

L'année 2020 aura été particulièrement douloureuse pour le secteur culturel, touché dès le 17 mars par la fermeture des établissements et l'annulation des festivals et actuellement toujours en sursis. L'ensemble des métiers de la culture aura été impacté par une forte baisse des ressources, une grande difficulté à travailler, à créer, à produire, à assurer le présent et à préparer l'avenir.

La Ville d'Orléans, consciente de cette crise sans précédent, s'engage à soutenir les établissements et institutions culturels, les artistes et les projets. Elle sera vigilante à la reprise d'activité des entreprises culturelles, librairies, cinéma, maisons de production...

Ainsi le budget de subvention est maintenu dans son intégralité, il sera attribué avec transparence, aux projets répondant aux critères de : proximité avec le territoire et les habitants, structuration professionnelle, innovation artistique ou culturelle

Seront privilégiées l'emploi artistique et les actions sur la durée plutôt qu'évènementielles.

Le secteur des pratiques amateurs fera l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Les établissements de la ville poursuivront leurs actions avec un prisme particulier dans les antennes de quartier, tant pour la bibliothèque municipale que pour le conservatoire.

La présence artistique sur l'espace public sera développée, avec :

- la programmation de spectacles dans le cœur de ville et les quartiers
- la recherche d'opportunités pour la réalisation de fresques murales
- des expositions de photographies
- des installations pérennes ou évènementielles d'œuvres d'art
- un festival d'arts urbains

Les investissements concerneront notamment :

- La finalisation des travaux du MOBE et les opérations d'ouverture
- La poursuite de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos
- Les acquisitions des médiathèques et le programme de numérisation et d'équipement numérique
- La restauration et l'enrichissement des collections des musées pour
- La reprise des menuiseries du Théâtre Gérard Philippe
- Le lancement d'un programme pluriannuel portant sur les monuments historiques

- Les principaux événements et animations prévus en 2021

L'évènementiel est un enjeu majeur pour donner une image dynamique et conviviale de la ville, apporter de l'activité économique à de nombreux talents et artistes dont Orléans peut s'enorgueillir.

L'année 2021 sera marquée par :

- La 10^{ème} édition du Festival de Loire
- Les fêtes de Jeanne d'Arc
- L'animation des quais
- Les festivités du 14 juillet
- La Rentrée en Fête des associations
- Les manifestations sportives nationales et internationales dont l'Open de Tennis ou la coupe du Monde féminine de sabre
- Le Marché de Noël
- Les Commémorations

En conclusion, les orientations budgétaires pour 2021 posent les premiers jalons du mandat qui s'ouvre, au service des priorités des Orléanais : la santé, la sécurité, et l'environnement avec l'ambition de permettre à chacun d'être accompagné et soutenu au quotidien, dans la proximité. Revenir aux fondamentaux en assurant un service public de qualité est un gage de préservation de la bonne santé financière de la Ville et la garantie d'un avenir serein.

N° 8 – **Finances. Exercice 2020. Budget principal. Décision modificative n° 2. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – Approuver la décision modificative n°2 du budget principal, pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à – 1 025 090,08 €

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-1 705 837,64 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 500,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	871 500,00 €	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	-190 000,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		-10 434,55 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		209 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-43 267,03 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 476,52 €
731 - Impositions directes		-39 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 131 612,58 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	119 774,94 €	119 774,94 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 119 774,94 € et correspondent à des recettes réelles de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 119 774,94 € et correspondent à – 1 011 837,64 € de dépenses réelles de fonctionnement et à 1 131 612,58 € de dépenses d'ordres.

Recettes de fonctionnement :

- Annulation de 95 566 € de recettes dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 :
 - 39 000 € de recettes liées aux fêtes de Jeanne d'Arc 2020
 - 27 139,30 € de recettes de loyers et de charges du local de La Vie Claire
 - 23 826,70 € de recettes de loyers et de charges
 - 5 600 € de recettes liées au loyer et aux charges du bateau l'Inexplosible
- Inscription complémentaire de 205 000 € de recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA
- Inscription de diverses recettes à régulariser pour 10 340,94 €

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 1 000 000 € dans le cadre du soutien aux commerçants suite à la crise sanitaire actuelle
- Inscription de 50 000 € de subvention complémentaire pour l'Auberge de jeunesse

- Annulation de 1 707 837,64 € de dépenses suite au contexte actuel de la crise sanitaire COVID 19 :
 - 575 000 € de dépenses liées à l'annulation des fêtes de Jeanne d'Arc
 - 215 937,64 € de dépenses liées à la fermeture des écoles et à l'annulation de voyages et transports scolaires
 - 212 000 € de dépenses liées à l'ajustement des consommations de chauffage et autres combustibles
 - 160 000 € de dépenses reportées dans le cadre du décalage de la réception des travaux du bâtiment du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement
 - 137 000 € de dépenses liées à l'annulation du festival de Jazz
 - 112 000 € de dépenses liées à l'annulation des manifestations liées aux Villes Jumelles
 - 83 000 € de dépenses liées à l'annulation de la manifestation les Voix d'Orléans
 - 60 000 € de dépenses liées à l'annulation de la manifestation Orléans Game Show
 - 42 000 € de dépenses liées à l'annulation d'évènements et manifestations sportifs (Coupe de sabre, course des 3 Ponts...)
 - 25 000 € de dépenses liées à l'annulation de la manifestation du Loire Art Show
 - 25 000 € de dépenses liées au versement de la subvention à l'association des Soudeurs étincelles
 - 17 800 € de dépenses liées aux festivités du 14 juillet
 - 11 000 € de dépenses liées à la manifestation Hors les murs
 - 10 000 € de dépenses liées à l'annulation de l'exposition du FRAC prévue à la collégiale Saint Pierre le Puellier
 - 10 000 € de dépenses liées à l'annulation de la manifestation les Francophonies
 - 7 000 € de dépenses liées à l'annulation du déplacement vers YANGZHOU dans le cadre du partenariat avec la Chine
 - 5 100 € de dépenses liées au fonctionnement du petit train Wichita
- Annulation de 190 000 € de dépenses relatives au Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales
- Annulation de 84 000 € au titre de l'ajustement de l'enveloppe de maintenance du Centre Nautique de la Source
- Annulation de 50 000 € au titre d'une avance remboursable à Orléans Concerts
- Annulation de 30 000 € au titre de l'ajustement de la consommation de fluide de l'Auberge de jeunesse

Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement augmente de 1 131 612,58 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-1 280 650,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-10 619,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-105 722,84 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 956,26 €	3 549,78 €
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	18 801,00 €	810 000,00 €
45XX - OPCT	13 369,56 €	13 369,56 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		687 090,04 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-2 774 486,98 €
024 - PRODUIT DE CESSIONS		-1 016 000,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 131 612,58 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 144 865,02 €	-1 144 865,02 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à – 1 144 865,02 €, dont – 2 276 477,60 € de recettes réelles et 1 131 612,58 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à – 1 144 865,02 € qui correspondent à des dépenses réelles.

Recettes d'investissement :

- Inscription de 354 445 € de recettes au titre d'une subvention d'équipement perçue dans le cadre du programme du Gymnase Chardon
- Inscription de 115 670 € de recettes au titre d'une subvention d'équipement perçue par le Conseil Départemental dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment de l'ancien Groupe Scolaire René-Guy Cadou pour Maison de la Justice et du Droit
- Inscription de 64 000 € de recettes au titre d'une subvention d'équipement perçue par le Conseil Départemental pour les locaux de formation de l'OLB
- Inscription de 101 946 € de recettes complémentaires au titre d'une subvention d'équipement pour les études sur la carrière du Faubourg St Vincent
- Inscription de 42 100 € de recettes complémentaires au titre d'une subvention d'équipement pour la Biodiversité versée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- Inscription de 8 929,04 € de recettes complémentaires au titre d'une subvention d'équipement pour l'acquisition de véhicules électriques
- Inscription de 3 549,78 € de recettes au titre d'une régularisation comptable
- Inscription complémentaire de 440 € de recettes au titre d'ajustement de cautions perçues
- Annulation de 1 016 000 € de recettes au titre de cessions non réalisées en 2020
- Inscription de 810 000 € de recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA

Dépenses d'investissement :

- Annulation de 1 000 000 € dans le cadre du soutien aux commerçants suite à la crise sanitaire actuelle, réinscrites en fonctionnement
- Annulation de 300 000 € de dépenses au titre de la campagne de ravalements
- Inscription de 65 000 € de dépenses pour la préemption de droit au bail de la Brasserie des Carnutes aux Halles Chatelet

- Inscription de 35 000 € de dépenses au titre d'une subvention d'équipement versée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Centre-Ville
- Inscription de 24 350 € de dépenses au titre d'une subvention d'équipement versée à l'association Les Restos du Cœur pour le renouvellement du parc de leurs véhicules frigorifiques
- Inscription de 18 801 € au titre du remboursement d'un trop perçu de la taxe d'aménagement
- Inscription de 13 369,56 € en dépenses / recettes au titre d'opérations pour compte de tiers

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement augmente de 1 131 612,58 € et l'emprunt d'équilibre, diminue de 2 774 926,98 €. »

ADOpte AVEC 7 ABSTENTIONS

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 9 – Développement commercial. Epidémie de covid-19. Exonérations de loyers et de charges des commerces locataires de la Ville d'Orléans.

M. NANTIER – *M. le Maire, chers collègues. Depuis le 30 octobre il existe de nouveau deux types de commerces : les indispensables et les non indispensables, les non indispensables étant complètement fermés, les indispensables étant ouverts mais connaissant une perte de chiffre d'affaires fort importante. Donc il vous est proposé pour aider ceux qui sont locataires des murs appartenant à la Ville d'Orléans de bien vouloir décider du principe d'une exonération totale des loyers et des charges pour les mois de novembre et de décembre 2020.*

M. le Maire – *Merci. Je vous en prie Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Simplement dans la délibération, on parle de commerces mais je voudrais noter et de façon très positive, qu'est cité le Cinéma des Carmes. C'était quand même une institution culturelle très importante à Orléans et je vois avec plaisir que les charges de loyers vont aussi être supprimées pour cette période où le cinéma est fermé et on sait que le cinéma est très impacté aussi par ces fermetures. On avait été plusieurs à le demander en commission donc Merci à M. CHANCERELLE parce que c'est aussi une façon d'aider le secteur culturel.*

M. le Maire – *Tout à fait. Je vous consulte.*

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La crise sanitaire du covid-19, pandémie mondiale, frappe durement l'économie de notre pays et l'économie mondiale. Le nombre de demandeurs d'emploi en France a nettement augmenté depuis le 15 mars 2020 et de nombreuses entreprises, en particulier des T.P.E., sont fortement impactées dans leurs activités avec des conséquences financières qui mettent parfois en péril leur survie à court terme.

Les difficultés majeures rencontrées par les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire de covid-19 et de sa 2^{ème} phase de confinement ont des conséquences sur la consommation des ménages et amènent la Mairie à prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir les commerces locataires hébergés dans ses locaux afin d'amortir les effets de la crise sanitaire et économique sur leur activité

Les commerces hébergés dans les locaux de la Mairie sont à nouveau victimes de la fermeture administrative décidée dans le cadre de cette 2^{ème} phase de confinement ce qui les prive à nouveau de recettes. A l'occasion de cette pandémie, ils découvrent également qu'ils ne sont pas couverts pour de tels risques par leurs assurances.

Cette catégorie d'entreprises est encore plus fragilisée par cette crise. Pour mémoire, le secteur du commerce représente trois millions d'actifs en France. Les fermetures éventuelles auront donc

également des conséquences sociales non négligeables. C'est pourquoi, il faut tenter de limiter celles-ci en accompagnant les commerces dans cette période marquée par d'importantes pertes de chiffres d'affaires.

Aussi, étant donné l'ampleur exceptionnelle de la crise économique par la crise sanitaire de la covid-19, il est proposé d'exonérer de loyers et de charges, les commerces hébergés dans les locaux où elle est propriétaire pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020.

Ces exonérations représentent une perte de recettes, pour les 2 mois concernés, de 38 674,80 € et concernent 19 commerces.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du principe de l'exonération totale de loyers et de charges des commerces locataires de la Mairie pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Développement commercial. Epidémie de covid-19. Soutien au commerce de proximité. Versement d'une contribution au titre du financement de l'aide aux TPE mise en place par Orléans Métropole. Approbation d'une convention.**

M. le Maire – *Le point suivant M. NANTIER sur la contribution financière de la Ville justement aux commerces.*

M. NANTIER – *Toujours dans l'axe effectivement du soutien aux commerces et pour mettre fin à de nombreux mois de démarches diverses et variées, il vous est demandé de bien vouloir approuver la convention de versement d'une aide financière volontaire à hauteur d'1 million d'euros.*

En quelques mots, l'explication est d'utiliser une mécanique fonctionnant au niveau de la Métropole depuis maintenant plusieurs mois, qui permet effectivement de verser des indemnités aux entreprises et commerçants.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. NANTIER

*
* *
*

Dispositif exceptionnel de soutien aux commerçants
1- Contexte

- . La Ville a souhaité aider directement les commerces ayant perdu 50% de leur C.A. pendant les périodes de confinement, à hauteur de 2 000 € par entreprise, correspondant à un effort total d'1 million d'euros
- . Le caractère très restrictif des modalités d'attribution des aides économiques fixées par l'Etat n'a pas rendu facile la mise en œuvre de ce dispositif de soutien

M. NANTIER – *Je vous rappelle que l'objectif est le versement à hauteur de 2 000 euros par commerçants compte-tenu de la situation sanitaire. Jusqu'à présent et toujours actuellement d'ailleurs, nous avons des conditions restrictives si l'on souhaitait s'appuyer sur les fonds de solidarité nationaux. La solution étant dans ces cas-là de sortir du fonds de solidarité nationale et comme je le disais, de passer par la mécanique de l'aide métropolitaine, le fonds d'aide aux TPE.*

Dispositif exceptionnel de soutien aux commerçants
2- Cadre d'intervention

Dans ce contexte, la Ville a été contrainte d'intervenir selon les modalités suivantes:

- En abondant à hauteur de 1 M€ le fonds de soutien mis en place par la Métropole, moyennant une modification de son règlement d'intervention pour introduire le critère de perte du chiffre d'affaires
- En négociant auprès de la Région son accord pour intégrer ce nouveau critère, dans le respect de son cadre d'intervention

M. NANTIER – et c'est le but de la délibération ce soir, avec le calcul simple à faire pour obtenir le nombre de commerçants qui pourront être aidés. On utilise une mécanique métropolitaine en abondant au fonds métropole à hauteur d'un million d'euros.

Dispositif exceptionnel de soutien aux commerçants 3- Critères d'éligibilité

Les bénéficiaires potentiels sont principalement les commerçants, les artisans, les entreprises d'insertion et les propriétaires de sites touristiques privés.

Le critère d'éligibilité déterminant est celui d'une perte d'au moins 50% de C.A. par rapport au C.A. HT des périodes de confinement entre l'année N et l'année N-1

Sont concernées les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est < à 1 M€ HT et qui ne comptent pas plus de 20 salariés



Dispositif exceptionnel de soutien aux commerçants 4- Besoins et montants du soutien



La subvention sera versée en une seule fois:

- **Pour les besoins en trésorerie** : montant forfaitaire total de **2 000 € par dossier**
- **Pour les besoins en investissement** : **taux d'aide de 30%** du montant HT de l'investissement, plafonné à **3 500 € de subvention par dossier** (+ bonification de 500 € si création d'emploi liée à l'investissement)



Dispositif exceptionnel de soutien aux commerçants
5- Modalités d'instruction et délai d'octroi de l'aide

- Possibilité de déposer sa demande en ligne sur le site d'Orléans Métropole
- Une équipe entièrement dédiée à l'instruction en temps réel des dossiers
- Une possibilité d'assistance individuelle
- Un délai rapide d'octroi des subventions (de l'ordre de 15 jours après le dépôt du dossier)

M. NANTIER – La mécanique sera une inscription en ligne des commerces afin de pouvoir traiter ces demandes le plus rapidement possible, d'éviter un certain nombre de « navettes papier » que l'on connaissait jusqu'à présent. Le but étant de pouvoir verser dans les meilleurs délais voire une quinzaine de jours donc d'ici la fin de l'année et cela tombera fort bien, en espérant que le confinement ne se continue pas sur le mois de décembre bien entendu. L'objectif étant de pouvoir verser des fonds aux commerçants qui par exemple sont en train de payer un stock important qu'ils ont entré et qu'ils vont devoir payer d'ici le 31 décembre.

Une mécanique numérique mais aussi une assistance au niveau du service commerce pour ceux qui ne seraient pas forcément complètement numérisés.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme CORRE.

Mme CORRE – M. le Maire, en fait j'ai assisté à la commission attractivité de la Métropole au début du mois et donc j'imagine que puisque la délibération passe dans notre Conseil Municipal c'est que vous avez trouvé un terrain d'entente avec la Métropole. Les échanges lors de la commission tendaient à montrer que c'était un peu compliqué avec les autres communes donc je voulais être sûre que ce soit bien le cas, d'autant plus que cela passe finalement dans notre Conseil Municipal avant la délibération à la Métropole. J'imagine qu'en termes d'us et coutumes et de courtoisie, en règle générale c'est plutôt la métropole qui délibère avant. En tout cas ce sera le cas pour les ouvertures des commerces le dimanche donc je pense qu'habituellement c'est comme cela et je voulais que vous me rassuriez sur ce sujet-là. J'imagine bien que vous allez pouvoir me répondre que tout cela est urgent et que c'est aussi pour cela que l'on délibère avant la Métropole. On pourrait aussi dire que de temps perdu sur le sujet depuis votre élection mais nous avons déjà été amenés à le dire.

Et je profite de cette délibération – vous remarquerez que je profite souvent des délibérations pour poser des questions – pour avoir un peu d'informations, peut-être pas tout de suite mais à l'occasion, sur l'utilisation des chèques qui ont été faits avec Les Vitrines d'Orléans. On souhaiterait savoir quels commerces en ont profité, quel public et avoir un peu d'éléments chiffrés sur cette aide exceptionnelle aux commerces. Merci.

M. le Maire – D'autres interventions ? M. BOURREAU.

M. BOURREAU – Merci M le Maire. J'ai une question concernant les conditions d'accès à cette aide. Je n'ai pas encore saisi concernant la baisse du chiffre d'affaires de 50 %, s'il s'agissait encore des mois de juillet et d'août.

M. le Maire – Non il s'agit de la période actuelle. D'autres interventions ? Non. Mme CORRE, écoutez, franchement, vous avez fait une intervention tout à fait appréciable tout à l'heure pour dire d'élever un peu le débat et de traiter sérieusement des choses et vous dites que l'on a perdu du temps, ce n'est pas raisonnable. Je vous le dis gentiment, amicalement, ce n'est pas raisonnable de nous dire cela. On fait un travail acharné depuis des semaines pour sortir de l'ornière créée par l'Etat, qui, je le redis, nous contraint très fortement dans les aides que nous pouvons apporter. J'en ai saisi le Premier Ministre il y a maintenant des semaines, et d'ailleurs j'en étais très heureux puisque je viens d'obtenir sa réponse. Et je le remercie M. le Premier Ministre parce que dans cette période, lui non plus ne doit pas avoir beaucoup de répit. Donc on peut être d'accord ou pas avec ce qui est fait par le gouvernement, mais à titre personnel, je mesure bien la charge qui est celle du Premier Ministre donc je l'en remercie d'autant plus de m'avoir apporté une réponse. Et donc il me dit que j'ai appelé son attention sur les modalités de versement du fonds national de solidarité aux entreprises et qu'il est bien conscient des difficultés rencontrées par le secteur du commerce. « Aussi - conclut-il - j'ai transmis votre courrier à M. Bruno Le MAIRE, Ministre de l'économie, des finances et de la relance, afin qu'il fasse procéder à son examen », examen de ma demande de modification du décret du 20 juin. Tout cela pour vous dire qu'il n'y a toujours pas de réponse à la question que je pose depuis des semaines et depuis des mois. Alors me dire à nous, Ville d'Orléans, que nous avons perdu temps, je trouve que c'est légèrement exagéré voire je dirais même un peu déplacé.

Mme CORRE – Permettez-moi juste une chose M. le Maire ?

M. le Maire – Mais bien sûr.

Mme CORRE – Puisque nous sommes dans un débat et je vous en remercie d'ailleurs, je dis juste cela parce que vous êtes très bien placé pour connaître la loi, même quand vous avez voté contre et que vous savez précisément – et Mme RIST l'a rappelé au dernier Conseil Municipal – que la compétence d'aide aux commerces n'appartient pas à la Ville. Il est louable et nécessaire que la Ville intervienne mais l'accord trouvé avec la Métropole...

M. le Maire – Et bien voilà, vous avez tout dit.

Mme CORRE – L'accord trouvé avec la Métropole aurait dû être immédiatement commencé dès le mois de juin.

M. le Maire – Ce n'était pas possible parce que la métropole elle-même a été obligée de modifier son règlement, et la Région également. J'avais eu d'ailleurs et je regrette qu'elle ne soit pas présente parmi nous, la réponse de Mme RIST dont j'espérais beaucoup et qui en fait, par la Ministre de la cohésion des territoires, Mme GOURAULT, dont j'ai la lettre sous les yeux, nous fait une réponse elle-même, en dehors de la question posée. Cela nous dit que l'article 10 indique clairement qu'à l'initiative du Département, de l'E.P.C.I. à fiscalité propre ou de la commune - donc ce que vous dites est faux c'est dans le décret - du lieu de domiciliation, les entreprises bénéficiaires prévues à l'article 4 ayant déposé leurs demandes, peuvent et donc nous pouvons attribuer des aides complémentaires. Sauf qu'il y a des conditions à cela et que les conditions font que concrètement nous ne pouvons plus verser d'aides qu'à une partie très limitée voire marginale des entreprises qui en ont besoin et notamment, parce qu'il faut dire subtilement les choses – vous savez je travaille les dossiers, je crois que je les connais plutôt bien, vous m'avez fait le compliment de bien connaître la loi, elle est tellement compliquée parfois que l'on ne connaît pas tout mais bon – les entreprises bénéficiaires de l'aide prévue à l'article 4 ayant déposé leur demande avant le 15 août 2020. Voilà, ce n'est pas la seule contrainte, ça en est une. Et pour tous ceux qui n'ont pas déposé de dossier avant le 15 août et bien circulez il n'y a rien à voir. Alors que – et je n'arrête pas de le dire depuis des semaines voire des mois – justement la rentrée va être difficile, qu'un certain nombre d'entreprises vont être placées en situation de devoir rembourser à un moment ou à un autre notamment les prêts garantis par l'Etat, que les trésoreries sont à sec, donc il n'y a pas de moyen

d'honorer les dettes qui ont été contractées et qu'à partir de là, on va conduire un certain nombre d'entreprises notamment de commerces, à une situation extrêmement difficile voire de faillite. Et je dis à ce moment-là, nous, nous voulons prendre notre part pour essayer là encore, d'aider à passer cette période très difficile. Et on me répond soit que l'on peut le faire mais pour des entreprises qui ne sont pas celles aujourd'hui vraiment concernées, alors si quelques-unes mais l'essentiel ne l'est pas donc on ne peut pas agir. Ou alors on me dit que l'on ne peut pas et donc nous avons été obligés – et je remercie les uns et les autres ici – de travailler vraiment d'arrache-pied avec les services juridiques, avec la Métropole, avec la Région et je remercie tous les partenaires pour trouver une solution nous permettant effectivement d'apporter cette aide et nous allons pouvoir le faire. Il eût été tellement simple de ne pas mettre ces conditions-là dans le décret et de dire que sous réserve d'une perte constatée de chiffres d'affaires nous pouvions aider. Mais nous sommes en France et on ne peut pas faire simple quand on peut faire compliqué, c'est toujours le même problème. Donc nous nous sommes démenés dans ces méandres et nous proposons rapidement une solution.

J'en profite également pour remercier M. le directeur général des services et à travers lui l'ensemble des services de la Ville et de la Métropole, car nous allons réussir – en tout cas c'est l'objectif – le tour de force de payer très vite celles et ceux qui vont en avoir besoin. Et donc on a revu toutes les procédures, on a tout revu de fond en comble pour pouvoir verser, j'espère que l'on arrivera à tenir ces délais, dans un délai de l'ordre de quinze jours, en tout cas inférieur à un mois. Tout a été revu, corrigé point par point. Alors de grâce, ne nous dites pas que nous avons perdu du temps, vraiment non. Je prends toutes les critiques mais celle-ci est vraiment totalement infondée.

Alors dernier point, vous dites que l'on aurait pu, par courtoisie, délibérer après la Métropole. Mais non, puisque nous proposons ce fonds d'un million. Pour que la Métropole l'accepte, encore faut-il que nous, nous l'ayons voté, sinon la Métropole va, nous dire qu'elle veut bien vis-à-vis de nous Ville d'Orléans mais elle va nous demander ce que nous amenons. Donc il faut que nous, nous le formalisons. Et franchement, par rapport à la situation que vivent nos amis commerçants et d'autres dans les petites entreprises, je trouve vraiment que cette remarque n'a aucun intérêt. Alors oui c'est compliqué mais pas avec la Métropole, cela a été compliqué avec l'Etat. La métropole elle est là, nous allons voter ce fonds si vous en êtes d'accord. Et j'espère et je pense bien, que la Métropole va faire de même, puisque d'ailleurs c'est la Ville d'Orléans qui apporte le million d'euros, donc la métropole sert de réceptacle à ce million d'euros. Et vous voyez la complexité de ce que l'on est obligé de faire, alors que nous aurions pu engager un dispositif de contact avec les commerçants pour leur verser directement cette aide dès lors qu'ils respectaient les critères, qui sont exactement ceux de perte de chiffre d'affaires posés par l'Etat. Nous avons pris un dispositif qui au départ nous paraissait pertinent et nous nous sommes inscrits dans ce dispositif pour qu'il n'y ait aucune contestation possible. Et c'est ce que nous vous proposons, M. NANTIER l'a rappelé, sur la perte de chiffre d'affaires qui est un critère incontestable. Je souhaite et j'espère que pour toutes celles et ceux encore une fois puisque nous avons parlé beaucoup de crise économique et sociale, on ne va pas tout régler, mais on apporte notre contribution, on est solidaire. Et comme je l'ai souvent dit, une ville sans commerces c'est une ville morte, donc il faut que nos commerces vivent et là nous agissons concrètement dans la mesure de nos moyens. Et je termine d'ailleurs en remerciant les partenaires de cette opération et je veux saluer – là je m'adresse en tant que Président – les chambres consulaires, parce que nous avons travaillé avec les chambres consulaires, avec les associations professionnelles et les syndicats professionnels. On a essayé, j'espère qu'on y est arrivés, on a fait ce que l'on pouvait. J'ajoute que d'autres choses vont venir pour le commerce et notamment nous essayons actuellement, parce que là aussi ce n'est pas simple, de créer une plateforme d'achats en ligne pour aider tous les commerces. Il y a donc d'autres mesures que les mesures strictement financières que l'on propose ce soir.

Ces précisions étant apportées, quelque chose à ajouter M. NANTIER ?

M. NANTIER – Rien de plus M. le Maire.

M. le Maire – Maintenant il va falloir faire, mettre en œuvre. Je vous consulte.

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La crise sanitaire de la covid-19, pandémie mondiale, frappe durement l'économie de notre pays et l'économie mondiale. De nombreuses entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, sont fortement impactées dans leurs activités depuis le début de la crise sanitaire, avec des conséquences financières qui mettent parfois en péril leur survie à court terme.

La Mairie a une mission et une responsabilité d'animation et de sauvegarde des activités commerciales, du fait des fonctions économiques et sociales vitales que jouent ces petites et moyennes entreprises sur son territoire, de ses compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme, et des réponses apportées aux besoins des Orléanais par ces entreprises.

Les difficultés majeures rencontrées par les petites et moyennes entreprises du commerce et les artisans-commerçants dans le contexte de la crise sanitaire de la covid-19 et leurs conséquences sur le niveau d'activité de ces entreprises, amènent la Mairie à prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir le tissu commercial et artisanal de son territoire.

Parmi ces mesures, la Mairie a pris l'initiative de proposer à Orléans Métropole, détentrice de la compétence en matière de développement économique, de lui verser une contribution financière volontaire à hauteur d'un million d'euros, à titre exceptionnel. Cette contribution abondera le dispositif métropolitain de l'aide aux T.P.E., afin de soutenir les commerces orléanais éligibles.

Orléans Métropole en a accepté le principe.

Il est proposé d'approuver la convention ayant pour objet de fixer le cadre et les modalités de cette contribution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de versement d'une contribution financière volontaire à hauteur d'un million d'euros, destinée au soutien du commerce de proximité touché par les conséquences économiques de la pandémie de la covid-19, à passer avec Orléans Métropole ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet au nom de la Mairie et notamment signer ladite convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS au titre de l'année 2019.**

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une société publique locale (S.P.L.) ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS et a décidé que la Mairie en était membre fondateur avec la Communauté Urbaine « Orléans Val de Loire » et ce afin que la S.P.L. puisse exercer pour le compte de ses collectivités actionnaires la mission d'exploitation d'équipements de type événementiel, dans leur périmètre géographique.

En vertu des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que les organes délibérants se prononcent au moins une fois par an sur le rapport d'activités écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités annexé des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS au titre de l'exercice 2019. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe

Société Publique Locale Orléans-Val de Loire Evènement

Rapport annuel d'activités 2019 pour la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et du Centre de Conférences.

Par délibération en date du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une société publique locale (S.P.L.) aux fins de lui confier un contrat de délégation de service public. Celui-ci a été contractualisé le 5 janvier 2017.

L'année 2019 correspond à la troisième année de la délégation de service public commune pour la SPL Orléans Val de Loire Événements. Le contrat qui regroupait à l'origine le Parc des Expositions et le Centre de Conférences a intégré depuis 2018 deux équipements supplémentaires : le complexe du Baron/patinoire et la Serre du Jardin des Plantes.

La convention de délégation de service public concernant l'exploitation du site actuel du Parc des Expositions a pris fin en avril 2019 avec la Foireexpo.

Un avenant à la DSP a été signé au cours du 1^{er} semestre permettant d'intégrer l'Aire Événementielle Chapit'O au périmètre de délégation afin de poursuivre les activités pendant la période de construction de Co'met.

1°) Le Parc des Expositions

Après 52 d'années d'existence situé rue du Président Robert Schuman, les travaux de démolition du Parc des Expositions ont été entamés au cours du 2nd trimestre 2019 après la fermeture de la Foireexpo..

Au préalable, un nouvel arrêt tramway a été construit au niveau de la rue Chèvre Noire pour favoriser l'accès au futur CO'Met et les accès voire depuis le nord de la RD2020 ont été réaménagés.

La première pierre de CO'Met a été posée le 12 septembre 2019. Ce projet regroupe une salle de sport, un palais des congrès et un parc des expositions. La livraison est prévue pour la fin d'année 2021.

Durant la période des travaux, la Métropole a décidé de poursuivre les activités du parc en les transférant à Fleury les Aubrais, stade de la Vallée sur l'Aire Événementielle « Chapit'O ». Deux chapiteaux de 5 000 m² chacun ont été implantés durant l'été. Le 15 avril, les bureaux administratifs ont été déménagés rue des Montées et l'ensemble des matériels techniques d'exploitation transférés au Lab'O par nos équipes.

L'année 2019 est une année de transition opérationnelle et organisationnelle capitale dans l'histoire d'Orléans Val de Loire Evènements et les résultats ont été fortement impactés.

Sans surprise, les manifestations accusent une baisse de - 40% par rapport à 2018, 18 manifestations au lieu de 31 en 2018 d'une part du fait de la rupture d'activité de 5 mois entre avril et septembre et, d'autre part, de la baisse des surfaces commercialisables sous les structures temporaires installées sur Chapit'O. Pour exemples, les salons professionnels représente 7% de l'activité avec des

salons récurrents comme : Sylvalliance, salon bois & dérivés. Cette année, les salons Mr BRICOLAGE et FINDIS, salon des Energies ont ainsi dû être annulés.

Cependant, les salons grands publics qui atteignent 66% des manifestations contre 49% en 2018 avec les traditionnels salons du chat, du chiot, des vins sont en augmentation. Pourtant, le salon des Métiers d'Art n'a pas été reconduit cette année et l'exposition canine n'a pu se tenir faute de surfaces couvertes suffisantes sur l'Aire Événementielle.

Cette année, 2 nouveaux clients ont été planifiés : le Chambre d'Agriculture et Klissing, pour l'exposition des dinosaures, ce qui porte le taux de fidélisation à 88%.

Orléans Val de Loire avec l'organisation de huit salons (salon de la Gastronomie, salon de l'Habitat, salon du Mariage, salon Terre Naturelle, etc.) a atteint un chiffre d'affaire de 2 M€ ce qui est légèrement moins qu'en 2018 (2.1M€).

Concernant la fréquentation, elle s'élève à 77 028 visiteurs pour le parc des expositions pour les salons Loisirs créatifs, salon des Antiquités, et Foireexpo.

La billetterie en ligne active depuis 2017 sur tous les salons représente aujourd'hui 20% du nombre des entrées payantes.

Depuis mai 2018, le nouveau site internet d'Orléans Val de Loire Événements regroupe la présentation et l'agenda des différents équipements, cela a permis une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux. Le compte Facebook recense 6 000 abonnés. Fin du 1^{er} semestre 2020, une page LinkedIn a été développée.

Une augmentation tarifaire des billets a été opérée sur certains salons dont les prix avaient stagné depuis plusieurs années (Salon du Mariage et Salon de l'Habitat), des tarifs préférentiels sont proposés sur le web pour favoriser ce canal.

2°) Chapit'O

Après 3 années de concertation menées avec la communauté foraine, la prise de possession de ce nouveau site a été effectuée le lundi 20 mai pour y installer en 72h les 110 métiers forains de cette 1^{ère} édition qui a exceptionnellement débuté le vendredi 24 mai pour 3 semaines.

Après la Fête Foraine, l'Aire Événementielle Chapit'O a été aménagée durant l'année 2019 dans l'optique d'accueillir sous les 10.000m² de structures temporaires les événements habituellement hébergés au Parc des Expositions : les salons produits par la société et les événements organisés par des tiers.

Un avenant à la DSP a été signé au cours du 1^{er} semestre 2019 permettant d'intégrer l'Aire Événementielle Chapit'O (à Fleury les Aubrais) à notre périmètre de délégation, afin de poursuivre nos activités pendant la construction de Co'met. Le contrat est d'une durée de 2 ans jusqu'à la fin 2021.

Pour mémoire, en 2018 une étude concernant les retombées économiques de nos principaux salons (Foireexpo, Habitat et Gastronomie & Vins) a été réalisée, ces estimations permettent d'estimer les retombées économiques directes et indirectes des activités pour le territoire.

Les retombées économiques évaluées grâce au Calculateur de Performance Événementielle Cléo de ces 3 salons réunis représentant 77% du chiffre d'affaire annuel du parc des expositions, atteignent 8,9 millions d'euros HT dont 31% de retombées indirectes au bénéfice des entreprises de la filière touristique et 69% de retombées économiques directes au bénéfice des entreprises de la filière « événement ».

3°) Le Centre de Conférences

Le Centre de Conférences ainsi que le parc de stationnement de 83 places en sous-sol dont le contrat d'affermage devait durer 3 ans jusqu'au 31 décembre 2019 comme le parc des expositions a été prorogé jusqu'en 2021 en raison des travaux dans le cadre du projet Co'met.

2019 correspond également à la 3^{ème} année de délégation de service public comme pour le centre de conférences.

Le centre de conférence a connu une année exceptionnelle du fait de la qualité des manifestations accueillies avec un nombre important de congrès.

Le nombre de manifestations et d'occupation globale passant de 165 jours à 167 jours. Le Centre de Conférences a accueilli 69 manifestations ce qui est équivalent à 2018 avec 68.

En revanche, la moyenne du nombre de visiteurs par manifestation a augmenté passant de 288 visiteurs à 246 visiteurs en 2018, cette augmentation traduit le caractère à la fois qualitatif et quantitatif des manifestations organisées en 2019 avec 19 866 visiteurs accueillis pour l'année. La durée moyenne des manifestations s'allonge également passant de 1.26 jour par manifestation à 1.25.

L'organisation de réunions et événements d'entreprises représente 87% des événements accueillis au Centre de Conférences contre 10% pour les congrès 3% pour les salons.

61% du chiffre d'affaires réalisé correspond à la vente de prestations audiovisuelles, 34% à la location des salles du centre de conférences et 5% aux commissions reversées par les prestataires de services intervenants sur site (traiteurs). Le chiffre d'affaires reste stable par rapport à l'année 2018.

En 2018, le Centre-Val de Loire représente 70% de la clientèle des organisateurs de manifestations avec une légère baisse par rapport à 2018.

Les manifestations du Centre de Conférences demeurent à 83% des événements à vocation régionale contre 87 % en 2018. Le segment National / International subit une légère hausse à 16 % contre 13% en 2018.

Par ailleurs, les manifestations restent principalement à vocation départementale (54% vocation départementale, 29% vocation régionale et 13% nationale).

En 2019, le centre de conférences a accueilli la 1^{ère} rencontre du Tourisme initiée par Orléans Val de Loire Tourisme, la présentation du projet CO'MET par Orléans Métropole.

Chaque année, 10 journées de gratuité sont accordées à différents organismes par Orléans Métropole pour permettre la tenue d'événements dans la capitale régionale.

Le patio, espace de réception à part entière, a été rénové et agrémenté de bacs de fleurs et de galets. L'installation progressive d'un éclairage à leds est toujours en cours. Les différents contrôles et mises en conformité d'usage ont été respectés.

4°) La Serre du Jardin des Plantes :

La Ville d'Orléans a choisi de confier à la SPL Orléans Val de Loire Évènements, la gestion de la Serre du Jardin des Plantes dans le cadre d'un marché de prestations en date du 26 janvier 2018. Le contrat est reconduit pour la seconde année d'exploitation consécutive pour la période du 1er février 2019 jusqu'au 31 janvier 2020.

Cependant les modalités du marché initial ont été réajustées proposant 2 types de prestations : prestations pour couvrir les besoins de la Ville d'Orléans « journées ville » et des prestations pour les demandeurs extérieurs.

Elle a accueilli au total 34 manifestations sur 53 jours d'exploitation qui représente 18 366 participants. L'activité « Réceptions » est en nette progression avec 44% et représente la part la plus significative de l'activité avec des événements importants tels que la soirée de gala du CNRS, la soirée de gala de la société de Pneumologie de l'ouest, dîner de gala de l'association pédiatrie ambulatoire. Il y a eu un transfert entre « Réceptions » et « Réunions, séminaires, congrès » par rapport à 2018, il représente 27%.

La difficulté concernant l'exploitation de la Serre est le problème de déperdition d'énergie, étant donné que le bâtiment est évidemment entièrement vitré de par sa conception.

Une borne wifi a été installée côté Nord, ne seconde doit être installée au Sud du bâtiment pour couvrir la totalité.

4°) La Patinoire :

Le complexe du baron, 4ème équipement d'OVLE complète l'offre pour lequel une convention de délégation de service public a été signée pour l'exploitation et la gestion à partir du 1er janvier 2018 qui relève depuis le 1er janvier 2019 de la compétence d'Orléans Métropole. La DSP assure :

La gestion administrative et commerciale de la patinoire qui intègre la patinoire, le dojo Jean Jaurès et la salle panoramique.

La responsabilité unique de sécurité incendie de l'intégralité du Complexe du Baron : le parking patinoire, la maison des Provinces (associations régionalistes) et la salle de concerts L'ASTROLABE.

La Patinoire est fréquentée dans le cadre de séances publiques pour 17.5 heures hebdomadaire, par les clubs pour 79.5 heures hebdomadaire et par les scolaires pour 15 heures hebdomadaire. La patinoire n'est opérationnelle que de septembre à mai.

La Patinoire accueille des événements tel que : EUROVIA Winter Challenge, la JANE, Soirée des internes en Médecine.

Mais aussi les clubs sportifs tel que : ASO Danse sur glace, OL Hockey sur glace, USO Patinage artistique et les groupes scolaires durant la période scolaire.

Les travaux effectués en 2019 : reprises du traçage de la zone du but suite à des modifications du règlement fédéral de hockey sur glace (sous 3 ans).

5°) Rapport financier

En 2019, la dégradation du résultat s'explique par une hausse globale des charges (+ 76 K€), corrélée à une baisse globale des produits (- 57 K€) du fait des évolutions structurelles liées notamment au calendrier de démarrage des travaux du projet CO'Met.

Toutefois, la hausse des charges n'est pas uniforme puisque nous constatons, entre 2018 et 2019, une baisse de la masse salariale due à 2 départs en retraite en 2018 qui ont occasionné des montants conséquents d'indemnités de fin de carrière.

De même, le poste de sous-traitance sur manifestations diminue entre 2018 et 2019, du fait du déménagement sur Chapit'Ô en avril 2019, qui a entraîné une baisse de notre activité.

Les plus importantes augmentations de charges interviennent sur les postes :

- « Electricité » du fait principalement de l'ouverture de 12 nouveaux compteurs sur Chapit'Ô (+70 K€) et du maintien du compteur du Parc des Expositions pour les besoins du chantier Co'Met ;
- Sonorisation (+ 53 K€) : notamment sur le Centre de Conférences du fait d'une activité plus importante, et refacturée aux clients ;

- Gardiennage (+ 48 K€) : dépense supplémentaire engagée pour assurer la sécurité du site Chapit'O durant les manifestations auto-produites par la société.

A l'inverse des charges, les produits d'exploitation sont en diminution (- 57 K€), mais avec des disparités selon les équipements :

- Sur le Parc des Expositions / Chapit'Ô : toutes les manifestations « post-déménagement » ont connu une baisse globale de leur chiffre d'affaires mais ce sont surtout les locations diverses (extérieures) qui ont souffert (- 317 K€) de la rupture d'activité durant 5 mois.

Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par l'octroi d'une subvention de 250 K€ du fait des contraintes techniques de Chapit'Ô, qui empêchent l'accueil de certaines manifestations et réduit les surfaces commerciales disponibles.

- Sur le Centre de Conférences, par contre, nous constatons une activité plus soutenue (+ 130 K€) qu'en 2018, aussi bien en locations (+ 25 %) qu'en prestations (+ 26 %).

Ces variations entraînent un résultat d'exploitation en baisse de 132 K€ par rapport à 2018 pour un résultat avant impôt en baisse de 146 K€, du fait d'un résultat exceptionnel lui aussi en baisse par rapport à 2018.

N° 12 – **Art et économie créative. Restauration du tableau « Bacchus découvrant Ariane à Naxos » de Louis Le Nain. Approbation d'une convention de mécénat culturel à passer avec M. et Mme GRÉGOIRE.**

M. le Maire – M. CHANCERELLE, nous allons restaurer un très beau tableau de Le Nain.

M. CHANCERELLE – Oui tout à fait. Il vous est demandé d'approuver la convention de mécénat passé avec M. et Mme GREGOIRE, de généreux donateurs qui attribuent à la Mairie un don de 7 956 euros afin de permettre la restauration du célèbre tableau « Bacchus découvrant Ariane à Naxos » de Louis Le Nain, que vous pourrez retrouver au musée des Beaux-Arts.

M. le Maire – Et on les remercie très chaleureusement. Je vous consulte.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« M. et Mme GRÉGOIRE se sont proposés de financer la restauration du tableau « Bacchus découvrant Ariane à Naxos » de Louis Le Nain, œuvre majeure des collections appartenant à la Mairie au Musée des Beaux-Arts.

La restauration de cette œuvre a été chiffrée à 7 956 € et M. et Mme GRÉGOIRE souhaitent financer l'intégralité de cette restauration.

Une convention a donc été établie afin de préciser les conditions de ce mécénat culturel à passer avec M. et Mme GRÉGOIRE.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mécénat à passer avec M. et Mme GRÉGOIRE attribuant à la Mairie un don de 7 956 € afin de permettre la restauration du tableau « Bacchus découvrant Ariane à Naxos » de Louis Le Nain ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer la recette sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 314, nature 1328, opération 05A067, service gestionnaire MBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation d'un contrat de Volontaire de Solidarité Internationale eau et assainissement à passer avec Mme Camille JUBAN. Attribution d'indemnités.**

M. CHANCERELLE – Dans le cadre de la coopération décentralisée entre Orléans et Parakou, il vous est demandé d'approuver le contrat de Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I.) de Mme Camille JUBAN, qui suivra tout particulièrement à Parakou l'action autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou. Pour en savoir plus, je vous invite à regarder le dépliant qui a été posé sur vos tables pour voir un peu l'objet de ce beau partenariat que la Ville d'Orléans mène avec Parakou depuis des années.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des remarques ? M. TEBIBEL.

M. TEBIBEL – Une petite note positive pour compléter les propos de M. CHANCERELLE. Ce partenariat exemplaire est cité et mis à l'honneur dans le premier guide de la coopération décentralisée qui est sorti et qui a été émis par le Ministère des affaires étrangères. C'est vraiment la récompense d'un

travail sur le temps long.

M. le Maire – *C'est exactement une récompense sur le temps long. Vous avez raison parce que cette coopération s'inscrit dans la durée et je pense que c'est une des raisons de sa réussite. C'était à l'époque Micheline PRAHECQ qui l'avait portée dans ses premières heures. Je vous consulte.*

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 1993, les Mairies de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée et signent régulièrement des conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

La convention triennale actuelle 2019-2021 a été approuvée par les Conseils Municipaux d'Orléans et de Parakou, respectivement les 20 mai et 20 juin 2019, et prévoit la mise en place d'un plan de 9 actions inscrites dans 5 domaines d'intervention : développement durable et urbain, valorisation du patrimoine local et du tourisme, francophonie et jeunesse, suivi et évaluation du programme/appui à la gestion locale, santé.

Une priorité a été donnée plus particulièrement par les deux villes à l'action n° 2 du programme intitulée «favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des normes ISO 24510, 24511 et 24512» compte tenu des besoins à Parakou.

Pour assurer la mise en place et le suivi de cette action, le Conseil Municipal, en accord avec la Mairie de Parakou, a acté par délibération en date du 20 mai 2019 le recrutement d'un Volontaire de Solidarité Internationale spécifique. En effet, compte tenu des enjeux et des moyens financiers alloués à cette action, la Mairie de Parakou doit être accompagnée de manière privilégiée sur ce projet afin d'atteindre les objectifs fixés.

Il a donc été décidé de recruter Mme Camille JUBAN pour un contrat allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Le coût pour la Mairie d'Orléans, détaillé en annexe 1 de la présente délibération et après déduction de la participation du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères aux cotisations sociales, s'élève à 17 700 € pour la période concernée. La Mairie de Parakou prendra en charge, quant à elle, l'hébergement et les déplacements professionnels du V.S.I sur le Bénin.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'Accord de Volontariat tripartite à passer avec la Guilde Européenne du Raid et le Volontaire de Solidarité Internationale, Mme Camille JUBAN, pour une durée d'un an allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 ;

2°) approuver le paiement de la couverture complémentaire, assistance rapatriement et responsabilité civile et la formation au départ ainsi que la partie incombant à la Mairie d'Orléans des cotisations sociales pour les années 2020 et 2021, relatives au contrat V.S.I de Mme Camille JUBAN sous réserve du vote du budget correspondant, d'un montant maximum de 2 200 € à régler à la Guilde Européenne du Raid ;

3°) décider d'attribuer à Mme Camille JUBAN une indemnité mensuelle de V.S.I d'un montant de 1 000 € ;

4°) décider d'attribuer à Mme Camille JUBAN une allocation au départ d'un montant de 3 500 € ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'Accord de Volontariat avec Mme Camille JUBAN au nom de la Mairie et pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

**6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie :
fonction 048, natures 6281, 62878, 65131 opération 0000933, service gestionnaire REI. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Montant des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans pour le recrutement du V.S.I « Eau et assainissement », Madame Camille JUBAN, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021

	2020 (1^{er} au 31 décembre 2020)	2021 (1^{er} janvier au 30 novembre 2021)	Total 2020/2021 (1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021)
☞ Versement au V.S.I			
Indemnité mensuelle (1 000 €/mois)	1 000 €	11 000 €	12 000 €
Allocation au départ (frais de visas et autres dépenses liées à l'entrée au Bénin compte tenu de la covid-19, éventuels frais de santé liés au départ et non couverts par l'assurance, frais de transports, restauration et hébergement pour la participation aux sessions de préparation au départ de La Guilde et de la Mairie d'Orléans, un trajet aller/retour Paris/Cotonou).	3 500 €		3 500 €
☞ Versement à la Guilde Européenne du Raid			
Adhésion de la Mairie d'Orléans	(adhésion déjà versée pour 2020)	(adhésion est déjà prise en charge par le poste du V.S.I occupé par Rodrigo BEHAGUE)	0 €
Frais de couverture sociale après déduction de la participation du M.E.A.E.	184 €	2 016 €	2 200 €
Total	4 684 €	13 016 €	17 700 €

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 14 – Stationnement. Epidémie Covid-19. Tarification spéciale dé-confinement pour le stationnement sur voirie. Approbation.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN une délibération sur le stationnement, avec là-aussi un effort de tarification.

M. LEMAIGNEN – Oui M. le Maire. L'objectif est clair, les clients prennent des habitudes et les commerçants craignent véritablement qu'ils ne reviennent pas dans le centre-ville. Et donc l'idée c'est de donner envie aux clients d'y revenir et de faciliter ce retour en centre-ville. Pour cela, il faut que l'on permette qu'il y ait à la fois des gratuités, mais en même temps des gratuités pas trop longues pour qu'il n'y ait pas « des voitures ventouses ». Et donc l'idée c'est d'avoir des gratuités qui commencent au moment du déconfinement jusqu'à la fin de la période des soldes et qui soient d'1h30, pour permettre justement d'assurer cette rotation des places et qu'effectivement on puisse stationner pour faire ses courses. Alors la difficulté est que l'on a un système de convention avec des horodateurs, cela n'est pas très simple et il faudra s'en doute regarder un peu ce contrat. Je pensais que c'était simple et qu'il suffisait de programmer mais non, il y en a pour deux à trois mois pour réussir à faire cela. Bon, comme on ne connaît pas la prise d'effet, ce n'est pas jouable et on va donc utiliser le disque bleu pour avoir cette gratuité d'1h30, au moins c'est simple et clair. Il faudra faire une communication assez forte pour que l'on puisse inciter les clients à revenir dans le centre-ville.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. Bien évidemment nous allons voter pour, ceci dit, laissez-moi quand même vous dire que la corrélation entre faire venir des automobilistes en ville, trouver à stationner et commerces, ce n'est pas cela qui va relancer les commerces. Il faut que chacun puisse s'y retrouver. Je sais que cela va dépendre de la Métropole mais la gratuité des transports pour tout le monde ce serait quand même pas mal. Je sais que ce qui est envisagé va être le samedi, comment cela va-t-il être répercuté sur les personnes qui ont des abonnements ? Je pense que là il y aura une inégalité. Ceux qui prennent les transports en commun effectivement ce ne sont pas forcément ceux qui ont le plus d'argent mais ils consomment comme les autres et je pense que certains vont faire des sacrifices pour les leurs en ces fêtes de fin d'année. Je regrette vraiment que ce soit toujours vu sous le prisme des automobilistes et pas sous celui de tous les citoyens et citoyennes orléanaises. Merci.

M. le Maire – Mme TRIPET je me permets de vous reprendre parce que ce que vous dites là aussi est faux. Nous votons dans le cadre de nos compétences. Nous avons la compétence stationnement, la Métropole a la compétence transports en commun. Je ne vais pas vous proposer une délibération transports en commun. Elle va venir, vous serez là, vous la verrez, elle va venir à la Métropole pour avoir également des gratuités dans les transports en commun et sur les mêmes périodes. Et cela va être un effort important qui va être proposé et fait par la Métropole, si les élus métropolitains veulent bien en décider. Donc c'est un ensemble de mesures et là nous votons spécifiquement ce qui relève de la compétence Ville d'Orléans. M. CLOZIER.

M. CLOZIER – Merci M. le Maire. Vous connaissez notre attachement aux commerces de proximité et au soutien qui est absolument nécessaire dans cette période. Malheureusement nous nous interrogeons sur l'impact de cette gratuité sur le stationnement. Cela va-t-il apporter un impact positif ou plutôt être contreproductif ? Il y a pas mal d'études qui sont quand même là pour montrer que la croyance « pas de voitures en centre-ville pas de gain pour les commerces » est devenue erronée. Quand on regarde les villes de notre taille, il y a environ 64 % des clients qui viennent à pieds dans les moyens et les petits commerces de centre-ville et que 12 % venant en voiture. Par exemple Arras a mis en zone piétonnière deux places de son centre-ville et la fréquentation des commerces a augmenté. Strasbourg, qui est la première ville de France pour l'attractivité et le dynamisme de son commerce, est celle aussi qui a le plus réduit la place de la voiture en ville. Alors, on sait aussi que lorsqu'un conducteur s'est garé il devient un piéton et que cherche un piéton quand il fait ses emplettes et se promène en ville ? Un espace tranquille, sécurisé, où il y a le moins de nuisances possible, qu'elles soient sonores ou liées aux gaz

d'échappement. Alors avec quel chiffre aujourd'hui est-il possible de dire qu'il y a un réel impact entre gratuité d'un stationnement et impact sur le chiffre d'affaires ? Nous notre demande c'est de très vite avoir un retour de votre part sur effectivement le lien réel entre le temps pendant lequel la gratuité aura été permise et la réalité de l'augmentation du chiffre d'affaires pour les commerçants. Merci.

M. LEMAIGNEN – Ce lien demandez-le aux commerçants, ils vous répondront très vite.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN a donc pris pas la parole, pas de problème.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – M. LEMAIGNEN souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

M. LEMAIGNEN – C'est fait M. le Maire. (Rires.)

M. le Maire – M. NANTIER.

M. NANTIER – Merci. Vous avez raison, effectivement on peut toujours essayer de mesurer. Mais là on est dans un moment où il y a le feu. Donc la gratuité raisonnée, pour en effet ne pas avoir un stationnement inutile mais qui rapporte du commerce aux commerçants, mais il y a le feu. Donc je dirais que ce type d'études, on peut voir cela après mais pas maintenant.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Je continuerai en disant que là il y a des mesures, comme le dit Luc NANTIER, il y a le feu au lac. En revanche il est clair qu'il va falloir avoir une stratégie réfléchie de stationnement, de tarification du stationnement, avec concertation avec les commerçants, avec les riverains, et voir un peu aussi les tarifs résident. Et en même temps ce qui est important aussi, c'est que l'on ait une réflexion qui pour le coup va être un peu plus complexe parce qu'elle va concerner les tarifications de surface qui sont de la compétence Ville et les tarifications de stationnement en ouvrage, compétence de la Métropole. Par exemple dans pratiquement toutes les villes de France, on essaie de faire en sorte que les personnes qui se stationnent longtemps aillent dans les parkings en ouvrage, mais comme chez nous la tarification est la même, ils ne sont pas incités à aller dans les stationnements en ouvrage. Donc là aussi sans doute, il faudra réfléchir à des déconnexions de la tarification de stationnement en ouvrage et du stationnement en surface, mais cela demande une réflexion, une concertation et on laissera le temps de la concertation pour définir cette stratégie de tarification du stationnement dans notre Ville et dans notre Métropole.

M. le Maire – Merci. M. ROY.

M. ROY – Je rappelle qu'il y a une stratégie à Orléans ainsi que des études par rapport aux quartiers. Et donc avec le quartier Bourgogne, les commerces de la rue de Bourgogne et notamment les cellules des Halles Châtelet. Une situation comme pour les Halles Châtelet par exemple, il faut modérer, à mon avis il faut regarder de façon plus précise, c'est trop faible. Les courses sont faites de manière beaucoup plus massive.

M. le Maire – Comme l'a dit Luc NANTIER, moi je pense qu'il y a le feu et qu'il faut utiliser tous les moyens que nous pouvons utiliser pour aider encore une fois les commerçants. M. GRAND.

M. GRAND – Alors je ne veux pas relancer le débat, c'est un débat que l'on a depuis plus de dix ans maintenant, on l'avait avec M. FOUSSIER à l'époque, nous l'avons de nouveau avec M. LEMAIGNEN, ce débat sur la place de la voiture en ville on continuera à l'avoir. On l'a dit dès le début nous allons voter cette délibération. Je voulais juste vous alerter sur un problème plus technique sur la délibération elle-même, puisque vous mettez entre parenthèses que la gratuité sera instaurée et qu'à compter de la date de déconfinement, correspondant à la fin de l'obligation de fournir une attestation de déplacement. Je voulais juste vous signaler qu'Olivier VERAN est intervenu il y a quelques jours pour expliquer qu'il n'y aurait pas justement de fin de l'obligation d'avoir cette attestation de déplacement, qu'elle sera remplacée par un autre système. Donc peut-être retirer ce qui est entre parenthèses là pour

éviter de ne pas pouvoir appliquer la délibération que l'on s'apprête à voter.

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire la remarque me paraît très pertinente (Rires.). Merci Jean-Philippe.*

M. le Maire – *Et donc la correction est en train d'être effectuée. Je vous consulte sur ce point.*

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La France traverse une crise sanitaire inédite provoquée par l'épidémie de covid-19. De mars à mai dernier notre territoire a vécu une première période de confinement. L'évolution de la pandémie nécessite que des nouvelles mesures de confinement soit prises. Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précise les modalités de ce second confinement.

La Mairie en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire souhaite inscrire son engagement, son soutien et sa solidarité auprès des secteurs en difficulté, notamment aux côtés des artisans et commerçants.

A cette fin, l'objectif poursuivi, une fois le confinement levé, est de faciliter et d'encourager l'accès au centre-ville. Pour ce faire, il est proposé sur l'intégralité :

- du périmètre de stationnement payant sur voirie à Orléans (cf. annexe) ;
- des plages de stationnement payant existantes (zone verte et orange dans l'intra-muros du lundi au samedi de 9h à 11h30 / de 14h30 à 18h, zone violette sur les boulevards du lundi au vendredi de 9h à 11h30 / de 14h30 à 18h et le samedi de 9h à 11h30)

d'instaurer une gratuité pour tout stationnement de moins d'1h30 à compter de la date du déconfinement (correspondant à la fin de l'obligation de disposer d'une attestation de déplacements, en référence à l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020) et jusqu'à la fin de la période des soldes d'hiver (période actuellement arrêtée du 6 janvier au 2 février inclus).

Ces mesures sont susceptibles d'être accompagnées par des mesures complémentaires en matière de stationnement en ouvrage et de transport urbain, relevant de la compétence d'Orléans Métropole.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

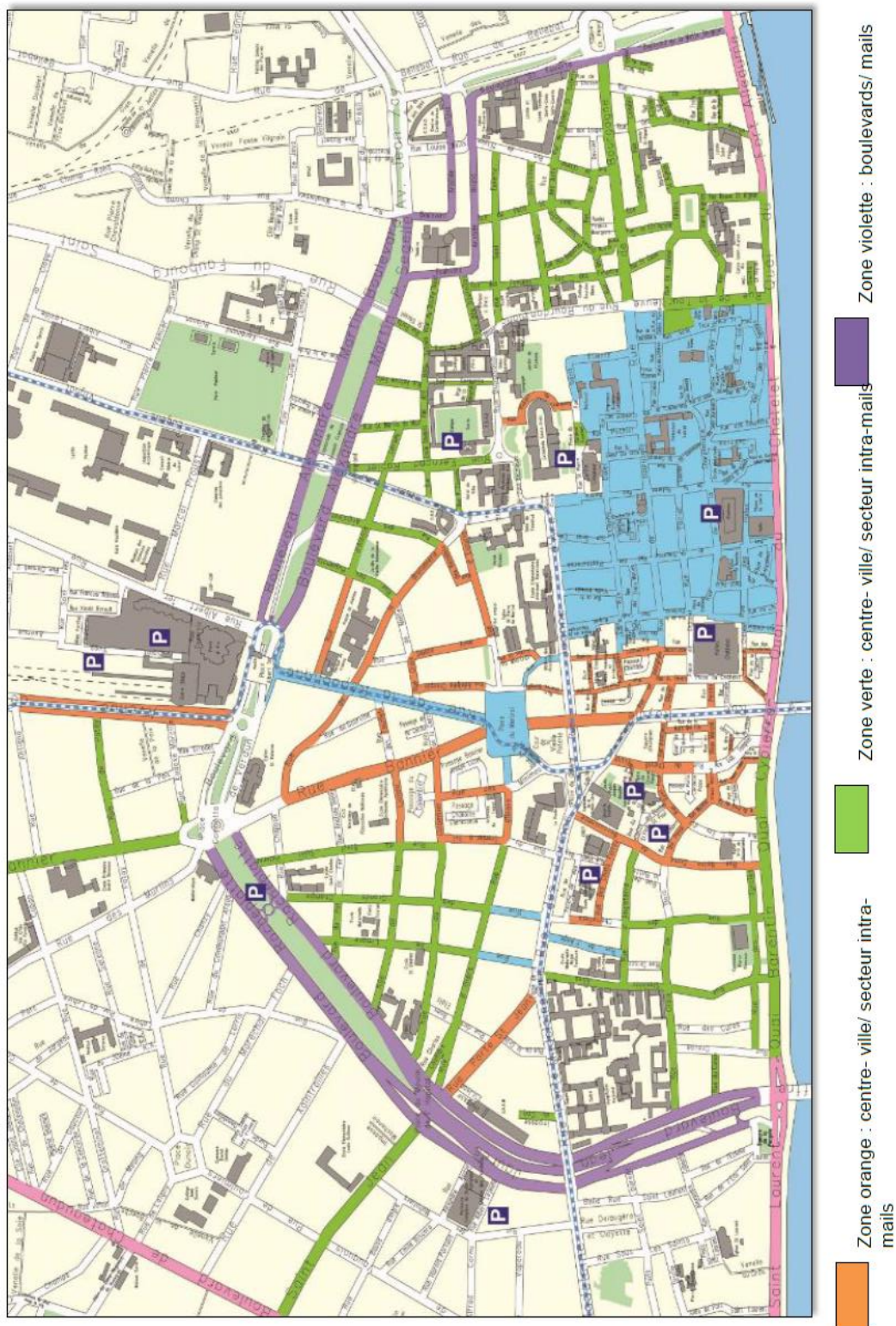
1°) approuver dans le cadre de la crise sanitaire covid-19, la non-application du tarif horaire pour tout stationnement sur voirie inférieur à 1h30 sur l'intégralité du périmètre de stationnement payant (zones violette, orange et verte) de manière dérogatoire aux tarifs votés par le Conseil Municipal ;

2°) décider que cette mesure sera applicable du premier jour de la fin de l'obligation de disposer d'une attestation de déplacements, jusqu'au dernier jour des soldes d'hiver inclus ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe 1 – Zones de stationnement payant



N° 15 – **Police Municipale. Convention pour l'hébergement et l'entretien de deux chevaux dans les locaux de la Société Equestre d'Olivet. Approbation d'un avenant n° 1.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mise en place d'une brigade équestre municipale à Orléans, la Mairie a acquis deux chevaux.

Une convention, ayant pour objet de définir les conditions relatives à l'hébergement et à l'entretien de ces deux chevaux, a été passée avec la Société Equestre d'Olivet.

Vu l'accord entre les parties de voir cette convention initiale prolongée jusqu'au 30 juin 2021 et le montant des frais de prise en charge actualisé, un avenant à la convention a été rédigé.

Ainsi à compter du 26 juin 2020, pour les prestations d'hébergement comprenant la nourriture, l'hébergement et l'entretien physique des chevaux, la Mairie versera mensuellement à la Société Equestre d'Olivet 270 € T.T.C par cheval, soit un total de 540 € T.T.C.

En outre, à compter de cette même date, la Mairie prend en charge les frais correspondant aux sorties de pré, 60 € T.T.C par cheval, soit un total de 120 € T.T.C par mois.

La Mairie prend également à sa charge les frais vétérinaires et de maréchalerie, correspondant à l'activité de la brigade équestre de la Police Municipale d'Orléans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sécurité et Prévention, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à l'hébergement et l'entretien de deux chevaux de la Police Municipale, à passer avec la Société Equestre d'Olivet, prolongeant la durée de cette convention jusqu'au 30 juin 2021, et fixant les frais à la charge de la Mairie ainsi qu'il suit à compter du 26 juin 2020 :

- **Prestations d'hébergement (nourriture, hébergement et entretien physique des chevaux) : 270 € T.T.C. par cheval, soit un total de 540 € T.T.C. mensuel,**
- **Sorties de pré : 60 € T.T.C. par cheval, soit un total de 120 € T.T.C. mensuel,**
- **Les frais vétérinaires et de maréchalerie correspondant à l'activité de la brigade équestre étant également pris en charge par la Mairie ;**

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur le budget de la Mairie : fonction 112, nature 611, chapitre 011, service gestionnaire STP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Espace public. Quartier de l'Argonne. Opération ANRU 2. Résidence du Clos Boudard. Exonération des droits de voirie pour occupation du domaine public.**

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole pour les quartiers de La Source et de l'Argonne à Orléans, l'opération relative à la réhabilitation, la démolition et la résidentialisation de la résidence du Clos Boudard a été engagée le 6 janvier 2020 et doit s'étaler sur trois années.

Compte tenu du caractère social et exceptionnel de cette opération reconnue d'intérêt communautaire depuis 2017 et réalisée en étroite collaboration entre O.P.H. les résidences de l'Orléanais et la collectivité, il est proposé d'exonérer des droits de voirie suivants :

- occupation du domaine public délimité par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé), y compris le stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente, exposition, etc. ;
- occupation du domaine public pour dépôt de matériaux sans palissade ;
- occupation du domaine public : stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, échafaudages roulant, etc. ;
- occupation du domaine public : échafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique ;
- branchement électrique pour simple éclairage ;
- alimentation provisoire de chantier (tous types).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'exonération des droits de voirie précédemment cités pour les projets conduits par les aménageurs et par les bailleurs sociaux au titre de l'opération du Clos Boudard, considérant ainsi la notion de projet d'ensemble. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Vie des quartiers. Quartier de l'Argonne. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Construction d'un ensemble d'équipements comprenant un collège, un gymnase, une salle polyvalente et un parking aérien. Convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme CARRE – *Bonsoir chers collègues. Comme vous le savez, le Département avait depuis de nombreuses années un projet de nouveau collège sur l'avenue des droits de l'homme. En parallèle et pour répondre à l'augmentation importante de la population sur ce quartier et à une demande croissante des associations et des clubs, la Ville réfléchissait à la construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un nouveau gymnase. Il est alors apparu plus cohérent de construire tous ces équipements sur la même parcelle. Donc le Département du Loiret et la Mairie d'Orléans, simultanément maîtres d'ouvrage pour les équipements relevant de leurs compétences, ont décidé de réaliser cette opération commune pour un projet architectural cohérent et harmonieux. La Ville d'Orléans a donc adopté lors du Conseil Municipal du 15 mai 2017, une convention portant sur désignation d'un maître d'ouvrage unique pour cette opération. Le coût initial du projet pour la Ville étant estimé à 5,821 millions d'euros T.T.C. et 4,466 millions d'euros de travaux pour la construction des équipements publics et du parking attenant et 1,355 million d'euros T.T.C. d'études.*

Ces bâtiments devaient être livrés pour la rentrée 2020 et les dépenses engagées par le Département pour le compte de la Mairie devaient donner lieu à un remboursement en trois échéances : mi-2018, mi 2019 et à la réception de l'opération. Or comme pour la plupart des chantiers, la crise sanitaire a retardé les travaux. Le nouveau calendrier prévoit donc une réception du collège fin novembre pour une ouverture le 4 janvier 2021 et une réception des équipements mi-février 2021. Les échéances de paiement ont donc été revues selon les modalités mentionnées dans l'avenant n°1 de la convention. Par ailleurs, le coût des équipements a augmenté tout le long du process. Cela a fait l'objet de négociations avec les entreprises et l'architecte ainsi qu'entre les deux collectivités afin de rechercher des pistes d'économie et répartir les surcoûts constatés. Le coût des travaux pour la Ville après négociation était ainsi de 6 606 466 euros T.T.C. Le Président du Département a alors proposé de supporter une partie de ce surcoût à hauteur de 606 466 euros T.T.C. Ainsi le coût pour la Ville a été porté à 6 000 000 d'euros T.T.C. pour les travaux soit un total de 7 026 000 euros T.T.C. pour le projet.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir approuver l'avenant n°1 à la convention qui actualise ces éléments et qui vous est proposée aujourd'hui.

M. le Maire – *Merci Mme CARRE. Y a-t-il des remarques ? M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Juste une remarque. C'est vrai qu'il y a beaucoup de délibération ce soir mais pour moi cela fait partie des délibérations qui sont majeures, même si c'est une délibération technique. Mais je sais qu'avec Mme CARRE on partage cette motivation pour ce projet, qui va changer la physionomie du quartier, qui va permettre l'installation de ce collège, cette salle polyvalente dont on a vraiment besoin aussi sur ce secteur-là. On voit cette densité, on l'a vu se construire au fil des années, ces nouveaux immeubles, ces nouveaux complexes immobiliers qui se sont construits tout autour de ce collège, on sent qu'il y a un nouveau quartier qui est en train de prendre vie. Vous l'aviez évoqué pour Orléans-Parakou mais je voulais aussi avoir une pensée pour Micheline Prahecq qui a été avec vous un peu « fer de lance » autour notamment du collège et dire que c'est vrai que l'on attend cette ouverture de collège, beaucoup dans le quartier l'attend aussi.*

Je voudrais juste évoquer, mais on en reparlera dans les conseils de quartier et dans les prochaines réunions, il faudrait commencer aussi à s'interroger sur la suite des différentes Z.A.C. qui entourent le collège. Il y a peut-être besoin de s'interroger à nouveau sur certains futurs projets immobiliers parce que l'on sent quand même qu'il y a une certaine densité qui s'est construite autour de ce collège. Certains projets immobiliers sont quand même très proches les uns des autres. Je sais que l'on a la Fontaine de l'Etuvee qui est un très joli parc qui a été réinvesti de manière très agréable mais il faudrait que l'on réfléchisse aussi sur l'avenir des îlots qui viennent. Il y a des îlots d'aménagement prévus, il faut vraiment y réfléchir, car on a été alerté tout comme vous je pense, également par des problèmes de parkings, on sent bien que la densité pourrait entraîner des choses et c'est vrai que si on pouvait anticiper de bien s'interroger sur l'ensemble de ces projets, mais je pense que c'est prévu dans les prochaines réunions du conseil de quartier. En tout cas ce sont des équipements très attendus par les habitants de ce quartier.

M. le Maire – *C'est bien noté M. CHAPUIS. Pas d'autres interventions ? Alors je vous consulte.*

Mme CARRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'opération intitulée « construction du collège Orléans nord-est, d'un gymnase, d'une salle polyvalente et d'un parking » au sein de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, le Département du Loiret et la Mairie d'Orléans, simultanément maîtres d'ouvrage pour les équipements relevant de leur compétence, ont décidé de réaliser cette opération en commun, pour un projet architectural cohérent et harmonieux.

Par délibération du 15 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec le Département du Loiret, désignant ce dernier maître d'ouvrage unique pour cette opération et déterminant les engagements de chacune des parties.

En terme de calendrier, les parties s'étaient engagées à tout mettre en œuvre pour une mise en service des équipements pour la rentrée scolaire 2020.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 32 819 339 € T.T.C., la participation financière de la Mairie étant fixée de façon prévisionnelle à 5 821 000 € T.T.C. Les dépenses engagées par le Département pour le compte de la Mairie devaient donner lieu à remboursement en trois échéances : la première à la mi-2018, la seconde à la mi-2019 et la troisième à la réception de l'opération.

A l'issue de l'ajustement du programme et de la consultation en vue de passer les marchés de travaux correspondant, il a été constaté une augmentation des coûts. Celle-ci a fait l'objet de négociations avec les entreprises et l'architecte ainsi qu'entre les deux collectivités afin de rechercher des pistes d'économies et de répartir les surcoûts constatés.

Le Département a alors proposé de supporter une partie du surcoût restant après négociations à hauteur de 606 466 € T.T.C. Le coût pour la ville, a ainsi été porté à 6 000 000€ T.T.C. pour les travaux, soit un total de 7 026 000 € T.T.C. pour le projet (après révision des frais).

Un avenant n° 1 à cette convention a été rédigé pour modifier la répartition des dépenses entre le Département du Loiret et la Mairie d'Orléans. Les articles 6 et 12 de la convention sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 6 modifié :

Le coût actualisé de l'opération s'élève à 35 000 000 € T.T.C., la participation financière de la Mairie étant fixée de façon prévisionnelle à 7 026 000 € T.T.C.

Article 12 modifié :

Un premier remboursement d'un montant de 150 971,36 € T.T.C. a été effectué en 2018, correspondant aux dépenses engagées par le Département pour le compte de la Mairie jusqu'au 31 août 2018.

Un second remboursement d'un montant de 954 788,08 € T.T.C., établi à partir des dépenses engagées par le Département pour le compte de la Mairie entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019, a été réglé en fin d'année 2019.

Le troisième remboursement est réalisé à la réception de l'opération complète.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Département du Loiret le désignant maître d'ouvrage unique de l'opération intitulée « construction du collège Orléans nord-est, d'un gymnase, d'une salle polyvalente et d'un parking » au sein de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, afin de prendre en compte la modification de la répartition des dépenses entre le Département et la Mairie d'Orléans; le coût actualisé de l'opération s'élève à 35 000 000 € T.T.C. et la participation financière de la Mairie d'Orléans est fixée de façon prévisionnelle à 7 026 000 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : opération QA1P003, service gestionnaire DVQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 18 – **Action foncière. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Opération de construction unique d'un ensemble d'équipements. Acquisition de l'assiette foncière supportant des ouvrages relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville : gymnase, salle polyvalente et parking aérien.**

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie et le Département du Loiret ont réalisé une opération unique consistant en la construction d'un ensemble d'équipements comprenant un collège, un gymnase, une salle polyvalente et un parking aérien.

La complémentarité des équipements compris dans cette opération de construction et leur proximité immédiate ont justifié de la réalisation d'une opération unique de construction. Cette opération a relevé simultanément de la compétence des deux maîtres d'ouvrages.

Ce projet s'est inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans, le long de l'avenue des Droits de l'homme, qui relève de la compétence de la Ville d'Orléans. Dans ce cadre, cette dernière est ainsi maître d'ouvrage et prend en charge la conception et le financement des travaux relatifs à la création du gymnase, de la salle polyvalente et du parking aérien.

Les parties ont convenu de désigner le Département du Loiret comme maître d'ouvrage unique de l'opération avec le remboursement régulier des dépenses exposées par le maître d'ouvrage délégué. Une convention et son avenant n°1 déterminent les conditions et les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique par le Département.

Dans la mesure où le Département est actuellement propriétaire des terrains d'assiette sur lesquels le gymnase, la salle polyvalente et le parking aérien de la Ville sont réalisés, il a été convenu entre les parties que le Département cède la propriété de ces terrains lors de la remise des ouvrages.

La convention prévoit que « Toutefois si, du fait du maître d'ouvrage unique, la remise des ouvrages ne pouvait intervenir dans le délai fixé par la convention, la Ville se réserve le droit d'occuper l'ouvrage ». Elle aurait alors la garde juridique avec les responsabilités pour la partie qu'elle occupe.

Les parties pourront convenir d'adapter les délais prévus initialement aux articles 9 et 10 de la convention selon la nature des éventuelles réserves.

La réception interviendra dans les conditions de l'article 10.1. Le quitus sera délivré le moment venu conformément aux dispositions de l'article 11 - Achèvement de la mission.

Cette cession de la propriété des terrains d'assiette se fait sur la base d'un prix de 60 € H.T. au m² de terrain nu ; conformément à la convention initiale ; identique à celui supporté par le département lors de l'acquisition auprès de l'aménageur de la Z.A.C., la S.E.M.D.O.

Vu l'avis conforme de la Direction de l'immobilier de l'Etat Pôle évaluation domaniale en date du 29 octobre 2020.

Dans ces conditions, après avis de la commission Urbanisme, Logement et Développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir deux parcelles sises Avenue des Droits de l'Homme à Orléans, provenant de la division des parcelles d'implantation des ouvrages cadastrées section BZ numéros 831p, 832p, 833p, 834p, 835p, 836p, 852p, 856p, 858p, 862p, 864p, 866p, 868p, 870p, 872p, 874p, 876p, 878p d'une superficie d'environ 5 550 m², surface à parfaire au vu du DMPC en cours (document modificatif du parcellaire cadastral), pour incorporation dans le domaine public, avec si nécessaire les servitudes entre les deux fonds publics rendues nécessaires par la configuration des lieux et compatibles selon l'article L. 2122-4 du CG3P, moyennant le prix de 60 H.T. € / m² non assujetti à la T.V.A., frais d'acte et émoluments en sus ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire ; le cas échéant, à habilitier M. le Maire à signer tous documents en exécution de la convention désignant le Département du Loiret comme maître d'ouvrage unique, pour la réception, la remise à l'achèvement des ouvrages, puis le quitus dans les conditions de l'article 11 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes (prix, frais et émoluments) sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Action foncière. Ensemble immobilier des Halles Chatelet. Acquisition amiable d'une cellule commerciale.**

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'acquérir une cellule commerciale dans les Halles Châtelet. Alors tout cela effectivement pour favoriser ce dont on parlait tout à l'heure c'est-à-dire le commerce de centre-ville.*

M. le Maire – Merci. M. GRAND.

M. GRAND – *M. GEFFROY avait posé la question tout à l'heure mais pourriez-vous nous dire où en est le projet ? Je crois que c'était une société du sud-ouest qui devait justement reprendre les Halles Châtelet, remoderniser et relancer les commerces des Halles. Donc pourriez-vous nous donner quelques nouvelles s'il vous plaît ?*

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Je voulais intervenir pour dire que c'était très bien d'avoir cette politique de rénovation de centres commerciaux qui ont vieilli avec le temps et qui ne correspondent plus vraiment à la demande actuelle. Je m'en réjouis et je vois que ce projet passe bien sûr par l'acquisition des cellules pour qu'elles puissent être en fait reprises.*

J'en ai déjà parlé à M. NANTIER mais je voudrais profiter de cette délibération parce qu'elle me fait penser à un projet que vous aviez d'ailleurs déjà commencé et qui avait été une promesse de campagne pour votre précédent mandat, c'est la rénovation du centre commercial de la Bolière. Alors je peux vous dire que cette rénovation est épique, elle dure depuis plus d'un an, c'est la catastrophe car évidemment là il n'y a que dix cellules à rénover et cela dure depuis près d'un an et demi. Il faut voir M. le Maire, dans quel état est le parking derrière. C'est un champ de je ne sais quoi et depuis trois semaines, il n'y a plus aucun ouvrier sur ce chantier. Concernant les commerces, alors M. NANTIER est au courant, on en a discuté, je m'adresse d'ailleurs aussi à Mme BARRUEL parce que c'est la S.E.M.D.O. qui gère cela, et là on est quand même assez stupéfait de voir que cela traîne, il n'y a pas d'anticipation, il y a de très mauvaises communications et en fait déjà c'est du commerce de proximité, nous y sommes attachés, il y a d'ailleurs beaucoup de délibérations qui l'ont démontré. Là, on se retrouve dans une situation ubuesque, avec des commerçants qui commencent à être complètement pris à la gorge, certains ne pourront pas faire leur chiffre d'affaires à Noël et on se demande quand cela va se terminer, les commerçants comme les habitants. Et je peux vous dire que je suis très inquiète parce que si cela se passe comme ça pour les Halles, avec 80 cellules, j'ai fait une projection M. le Maire, ça veut dire que ça devrait durer huit ans. Je plaisante mais c'est pour vous montrer l'ampleur du problème. Et je vous invite à aller voir sur ce chantier, parce que là franchement c'est compliqué et là on est un peu désespéré, et les habitants, et les commerçants. On sait que c'est compliqué de garder nos commerçants de proximité mais alors là c'est la totale, comme vous dites il y a le feu.

M. le Maire – *J'y suis allée Mme KOUNOWSKI et je m'en suis émue comme vous le faites ce soir. J'ai suivi ce projet quand il a été lancé, on en hérite, il est difficile, et vous n'avez pas tort dans tout ce que vous dites. L'objectif maintenant est d'en sortir le plus rapidement possible. Il faut ajouter que la période de confinement malgré tout n'arrange rien. J'entends bien ce que vous dites. Par contre vous faites la comparaison avec les halles Châtelet en souriant j'ai bien compris, mais si je peux me permettre cette remarque, par les temps qui courent, faisons attention. On a des personnes qui sont tellement fatiguées et au bout du rouleau qu'il ne faudrait pas leur laisser croire des choses. Je crois – pardon de la prétention – savoir piloter des projets, et cela ne durera pas tout ce temps-là.*

Le projet des Halles Châtelet, puisque nous n'en avons pas parlé tout à l'heure, oui M. GRAND bien sûr que c'est un projet important de ce mandat et qu'il y aura des crédits qui y seront consacrés dès l'année prochaine, notamment pour la phase d'études qui est une phase très complexe. Et

bien sûr ce projet, il faut le faire comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, en étroite concertation avec les commerçants et les occupants, l'ensemble des occupants des Halles Châtelet, parce que c'est assez compliqué vous le savez comme moi, et que malheureusement là aussi la période de confinement n'a pas permis par exemple de réunir toutes les personnes intéressées pour commencer à poser les éléments du projet. Je pense que ce serait dommageable de vouloir commencer le projet sans avoir vraiment la concertation de tous. Donc je regrette comme vous que l'on perde quelques semaines voire quelques mois mais la situation nous y oblige, on ne peut pas se réunir à 100 ou 150 pour discuter de l'évolution des Halles Châtelet. J'aurais préféré pouvoir le faire mais vous en conviendrez par évidence que cela n'est pas possible actuellement. Mais le projet il est bien là et je compte bien que nous puissions l'engager aussi vite que possible mais encore une fois, avec tout le monde, avec toutes celles et ceux qui sont intéressées, cela me paraît tout à fait fondamental. Là il y a une opportunité d'acquisition, donc dans la perspective du projet je vous propose effectivement de la saisir et d'acquérir la cellule commerciale qui est proposée. Je vous consulte.

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans, dans la continuité de la requalification de son centre ancien et de la rue des Halles, entend préserver l'attractivité de son centre-ville et le maintien d'un commerce de proximité.

Dans un contexte d'études préparatoires et de vacance de cellules commerciales, la Mairie engage une démarche de constitution d'une réserve foncière. Il est rappelé que la Mairie est d'ores et déjà propriétaire de lots de copropriété, dont un local mis à disposition d'une boulangerie.

La société CGDP, société civile immobilière immatriculée au RCS sous le numéro 812699072, a fait part de son souhait de mettre en vente les lots vacants lui appartenant, dépendant de la copropriété « Halles Chatelet 1^{ère} tranche », incluant une cellule commerciale (lots 232-236-237), une réserve au 1^{er} sous-sol (lot 118) et trois emplacements de stationnement (67-68-71), libres de toute location et occupation.

Les pourparlers ont abouti à un accord sur un prix de 70 000 €, au vu de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 5 mai 2020, frais d'acte en sus.

Dans ces conditions, après avis de la commission Aménagement urbain et logement, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir, moyennant le prix de 70 000 €, frais d'actes en sus, les biens dont la désignation suit, dépendant de la copropriété LES HALLES CHATELET 1ERE TRANCHE, cadastrées section BK 300-345 et 353 sise 41 place du Chatelet à ORLEANS :

Les lots de copropriété suivants :

- lot n° 67 : un emplacement de parking au deuxième sous-sol et 13/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 68 : un emplacement de parking au deuxième sous-sol et 13/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 71 : un emplacement de parking au deuxième sous-sol et 25/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 118 : une réserve au premier sous-sol et 23/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 232 : un emplacement commercial situé au RDC et 70/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 236 : un emplacement commercial situé au RDC et 35/9293^{èmes} des parties communes générales ;
- lot n° 237 : un emplacement commercial situé au RDC et 35/9293^{èmes} des parties communes générales.

Surface Loi Carrez des lots :

- lots commerciaux 232, 236 et 237 réunis : 60,43 m² ;
- lot n° 118 à usage de réserve : 28,86 m².

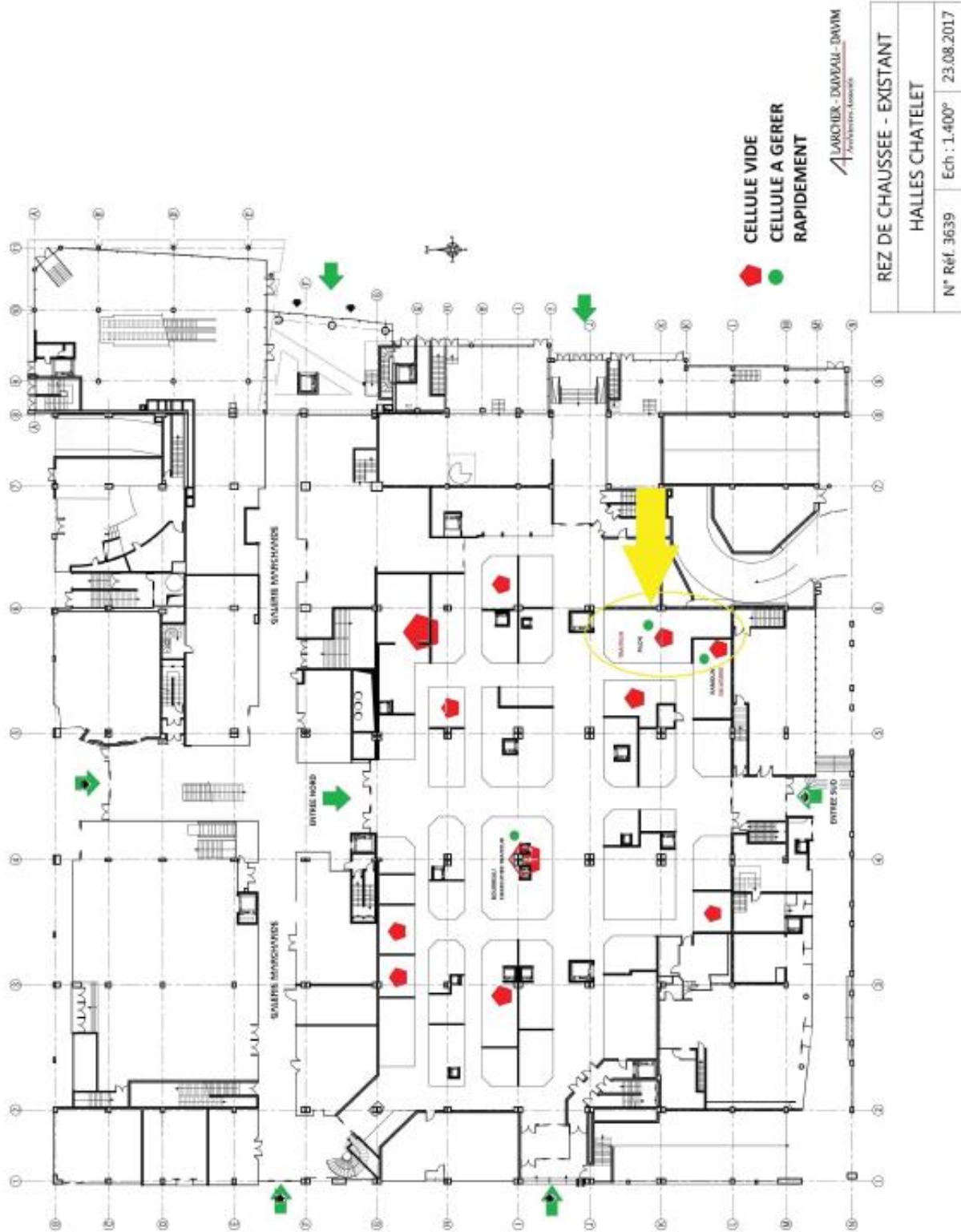
Les biens seront acquis libres de toute location ou occupation, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ;

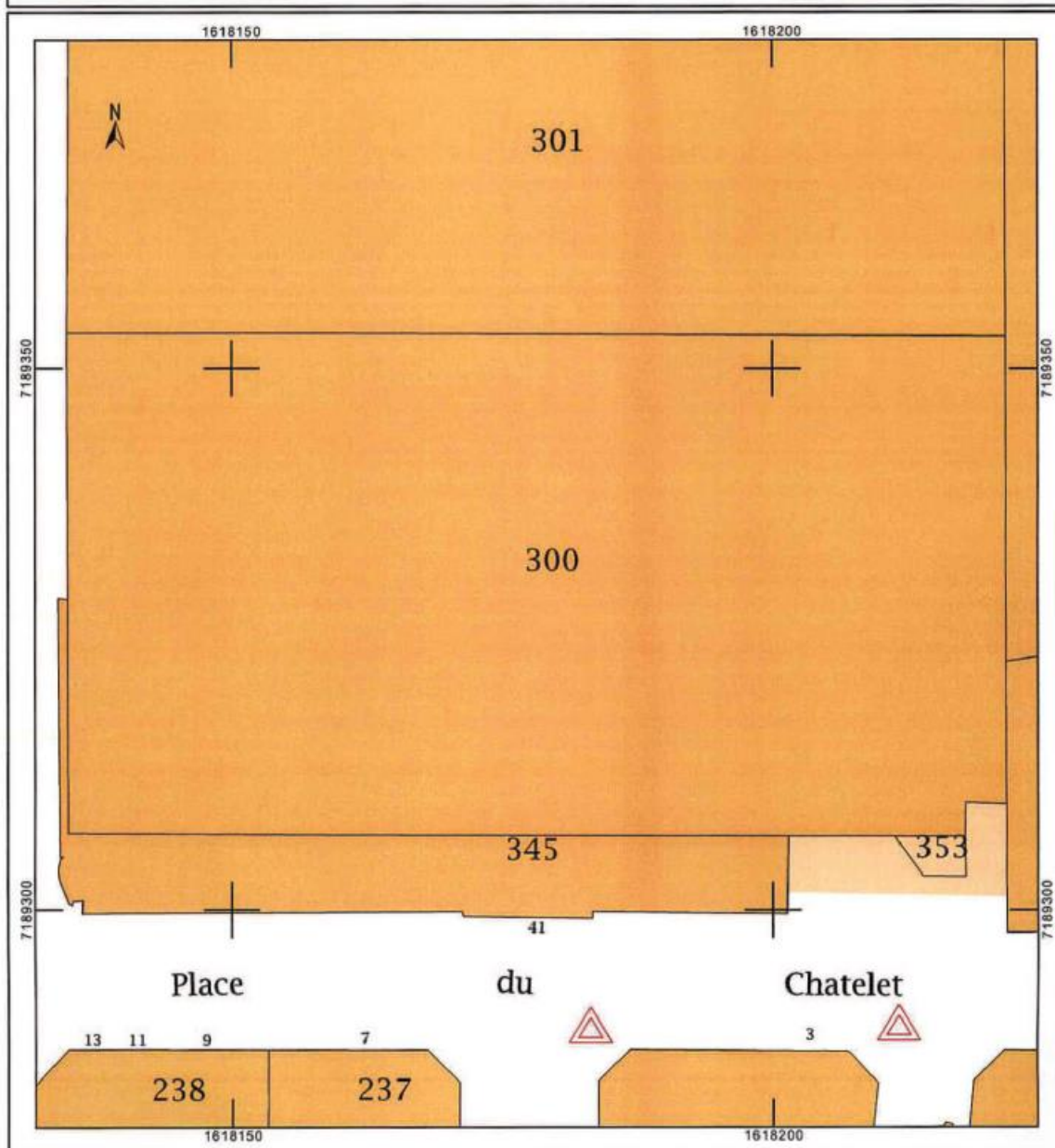
3°) imputer la dépense correspondant aux frais et émoluments sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 632, nature 2115, opération 10A165, engagement 20FON00027, service gestionnaire FON, service destinataire COM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

SOURCE SERVICE COMMERCE



<p>Département : LOIRET</p> <p>Commune : ORLEANS</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique de Gestion Cadastrale 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042 45042 ORLEANS CEDEX 1 tél. 02-38-24-45-76 -fax 02-38-24-45-65 ptgc.450.orleans@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : BK Feuille : 000 BK 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/500</p> <p>Date d'édition : 04/07/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



N° 20 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 6 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 81 618 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE AVEC UNE ABSTENTION

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
5 rue Saint Etienne	Agence Bourgogne	12 767		12 767
80 rue du Faubourg Bannier	Mme et M. X	17 574		17 574
54 avenue Dauphine	Mme et M. de Y	13 582		13 582
11 rue de la Charpenterie	Les Résidences de l'Orléanais	9 167		9 167
11 rue Louis Roguet (2nd tranche) devanture commerce	Mme et M. Z	3 092		3 092
19 rue Notre Dame de Recouvrance	M. A (syndic bénévole)	25 436		25 436
			TOTAL	81 618

N° 21 – **Habitat. Quartier de La Source. Rénovation urbaine. Opération ANRU 2. Démolition de l'immeuble dit « T 17 » (273 logements). Avis à émettre.**

M. le Maire – *Le quartier de La Source, une opération également importante. Mme CORNAIRE, c'est un avis à émettre sur la démolition de la fameuse « T17 ».*

Mme CORNAIRE – *M. le Maire, mes chers collègues. Les études urbaines ainsi que la concertation menée avec les acteurs locaux et les habitants ont intégrées très tôt l'hypothèse de la démolition de la tour dite « T17 » située place Choiseul à Orléans La Source. Cette démolition conditionne bien sûr le niveau d'intervention de la restructuration complète de la dalle et cela apparaissait comme une priorité sur le plan social, urbain et à la fois patrimonial. Cette tour était composée de 273 logements.*

Aujourd'hui, 46 relogements sont encore en cours de discussion donc l'avancée des relogements est bien amorcée. Il est très important de souligner surtout l'accord et la participation de tous les bailleurs sociaux dans le cadre des relogements puisque ce bailleur social qui est PIERRES ET LUMIERES ne pouvait effectivement pas reloger l'ensemble des 273 logements sur son patrimoine. Et donc un accord fort entre différents bailleurs sociaux s'est mis en place et donc il ne reste plus que 46 foyers à reloger. Il faut savoir aussi que dans cette typologie de tour, les logements étaient très petits, des T1 et des T2 et PIERRES ET LUMIERES avait énormément de mal à les louer. L'année dernière il y avait déjà 30 % de vacances ce qui faisait environ 80 logements sur les 273 qui n'étaient pas pourvus. L'amorce du relogement est plus que bien avancée, il est prévu que tous les foyers soient relogés pour le mois de mai et la tour sera définitivement détruite fin 2021.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme TRIPET puis Mme KOUNOWSKI.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. C'est une bonne nouvelle que cette tour soit enfin démolie. Je vous le dis, nombreux habitants en avaient un peu assez et souhaitaient être logés ailleurs. Il y a cette problématique de petits appartements qui ne correspondaient pas forcément à la demande et avec des personnes qui évoluaient, avaient des enfants et qui souhaitaient donc partir. Et en même temps il faut le dire, une fréquentation une espèce de zonage qui pouvait se faire là et vraiment avec des troubles de la tranquillité, des troubles de voisinage importants et qui devenaient insupportables pour nombre de locataires. Je voulais le dire. Merci.*

M. KOUNOSWSKI – *Je vais aussi dans le sens de Dominique TRIPET. En effet on a maintenant l'évolution du quartier par rapport à des constructions des années 70 et c'est vrai qu'il y a des choses obsolètes, des tailles d'appartement plus adaptées, etc. Donc c'est bienvenu. La question que je voudrais poser c'est comment cette tour va-t-elle être démolie ? Parce que c'est quand même un problème par rapport aux copropriétés autour. C'est une question que l'on m'a demandé de vous poser, donc je vous la pose.*

Deuxièmement, quel est le projet d'urbanisme que vous avez derrière ? Parce que dalle c'est très compliqué, il y a du privé, du public et du privé avec des conventions avec le public. Il y a eu le jardin de la Renaissance qui a été fait. Il serait intéressant de savoir s'il va y avoir une concertation avec les habitants et qu'il y ait une communication sur le choix que vous allez faire en urbanisme, car cela va quand même dégager une sacrée surface. Je pense que c'est important que l'on puisse connaître votre orientation pour la réhabilitation de cette dalle, même si je pense que cela va être compliqué.

M. le Maire – *Vous avez raison c'est compliqué et c'est même encore plus compliqué. Je suis allé le voir dans le détail aussi, il y a des différences de niveaux, il y a la mairie de proximité à côté et notamment le commissariat de police, il y a le parking dessous qui pose un certain nombre de problèmes et il y a effectivement l'imbrication public-privé. Enfin c'est une opération compliquée. On ne peut pas lancer cette opération sans avoir eu une large concertation et recueillir les avis des uns et des autres, les souhaits, les idées d'aménagement. Tout cela il faut le prendre mais oui vous avez raison, en terme d'aménagement urbain, c'est complexe et plus qu'il n'y paraît pas à première vue comme ça. C'est tout à fait juste, donc il faudra que l'on prenne bien le temps d'écouter et de prendre en compte.*

Sur la manière de démolir, excellente question. L'étude technique est en cours et il faut qu'elle soit extrêmement précise, parce qu'en fait il y a deux méthodes pour démolir. Il y a la méthode par

explosif et il y a la méthode de démolition par palier. Chacune a ses avantages et inconvénients et donc il faut que les experts nous disent laquelle est recevable ou non dans la configuration du lieu. Concrètement, sur la démolition par explosif qui quelque part prend moins de temps - je n'ai pas besoin de vous expliquer pourquoi (Rires.) – il faut être extrêmement vigilant sur les conséquences et notamment puisque l'on est sur une dalle, sur la partie des parkings, par rapport à la transmission par vibrations, etc. Pour l'instant on ne peut pas donner de réponse parce que les conclusions ne sont pas rendues à ce jour. Mais c'est un point d'extrême vigilance, c'est certain, pour vous répondre le plus précisément possible. Je vous consulte pour l'avis à émettre.

Mme CORNAIRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Grand projet de Ville (G.P.V.) de La Source, signé en 2004 dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (P.N.R.U.), a permis d'engager une intervention d'une ampleur inédite pour transformer le quartier. Par la création de nouveaux équipements publics, la rénovation thermique, la résidentialisation et la diversification de l'offre de logements ou encore la requalification d'espaces publics, cette première opération de rénovation urbaine a amélioré le cadre et les conditions de vie de ses habitants.

Afin de poursuivre ce renouvellement urbain, la commune d'Orléans s'est engagée dans un second projet de rénovation urbaine aux côtés d'Orléans Métropole, de la S.A. d'H.L.M. PIERRES ET LUMIERES, de l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et de l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (A.N.R.U.). Ainsi, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole a été approuvée par une délibération du conseil municipal en mai 2019, permettant le lancement de nouvelles opérations.

Dans la continuité des actions menées dans le Grand projet de Ville (restructuration du Centre commercial 2002, réalisation du Jardin de la Renaissance, création d'une maison des associations et d'une antenne du Conservatoire de musique, reprise d'espaces publics), le nouveau programme de renouvellement urbain du quartier de La Source prévoit une intervention forte sur le secteur de la dalle et de ses abords.

Les études urbaines, ainsi que la concertation menée avec les acteurs locaux et les habitants, ont intégré très tôt l'hypothèse de la démolition de l'immeuble dit « T 17 » (273 logements), situé place Choiseul à Orléans, propriété de la S.A. d'H.L.M. PIERRES ET LUMIERES. Cette démolition conditionne le niveau d'intervention de la restructuration de la dalle, apparaissant comme une priorité d'intervention sur le plan urbain, social et patrimonial.

Le bailleur social affrontait un taux de vacance élevé depuis plusieurs années (environ 30 %), notamment lié au type et à la taille des logements (T1 et T2, de grande taille) qui ne correspondaient plus aux attentes des locataires ou des étudiants. Parallèlement, dans ce même programme de rénovation urbaine, Pierres et Lumières est engagé, avec le soutien des partenaires, dans la réhabilitation et la résidentialisation de son patrimoine des secteurs Mirabeau (310 logements) et Pisan (284 logements).

La S.A. d'H.L.M. PIERRES ET LUMIERES, accompagnée d'un prestataire dédié, est engagée depuis le printemps 2019 auprès des ménages concernés pour un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge. L'association A.C.M. Formation, également présente dans cet immeuble, a déjà été relogée dans des locaux réhabilités par la Ville d'Orléans situés dans l'ancien collège Bolière.

Le programme de reconstitution de l'offre de logements sociaux est précisé dans la convention des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole, et est conforme aux décisions prises avec l'ensemble des partenaires.

Cette démolition, entrant dans le cadre de l'article L. 443-15-1 du Code de la construction et de l'habitation, doit être autorisée par la commune d'implantation.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable au projet de démolition de l'immeuble dit « T 17 » (273 logements), sis place Choiseul à Orléans, présenté par la S.A. d'H.L.M. PIERRES ET LUMIERES ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités et procédures nécessaires relatives à ce dossier. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Habitat. Quartiers prioritaires Argonne, La Source, Dauphine, Blossières. Approbation d'avenants aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, LOGEM LOIRET, 3F CENTRE VAL DE LOIRE, PIERRES ET LUMIERES et FRANCE LOIRE.**

Mme CORNAIRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville situés en France métropolitaine. Sur le territoire d'Orléans Métropole, ces quartiers sont au nombre de 10, répartis sur 4 communes et le patrimoine de 7 bailleurs. Pour la Ville d'Orléans, il s'agit des quartiers de Dauphine, l'Argonne, La Source et des Blossières.

Un travail partenarial a permis d'aboutir le 17 décembre 2015 à la signature du contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, par lequel les partenaires ont fixé un certain nombre d'objectifs, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie.

Au terme de l'article 1388 bis du code général des impôts, la signature de ce document par les bailleurs sociaux ouvre droit à un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements situés en géographie prioritaire (hors logements financés en PLI). Cet abattement est compensé aux collectivités par l'Etat à hauteur de 40 %.

Cet abattement a fait l'objet de contreparties formalisées de la part des bailleurs dans des conventions signées fin 2016 et courant jusqu'à fin 2020 : renforcement des moyens de gestion de droit commun et mise en œuvre d'actions spécifiques dans les quartiers en lien direct avec le patrimoine des bailleurs. Certaines de ces conventions d'abattement ont fait l'objet d'avenants au gré d'acquisitions de patrimoine.

Si plusieurs dispositions prévoient de faire bénéficier le logement social d'abattement de ce type, ce mécanisme de compensation par l'Etat et d'engagements formalisés par les bailleurs est unique.

Afin de continuer à bénéficier de cet abattement en 2021 et 2022, des avenants de prorogation aux conventions d'abattement doivent être conclus par bailleur, par commune et cosignés par l'Etat et Orléans Métropole, en tant que copilotés du Contrat de Ville.

Les avenants détaillent :

- les logements concernés par cet abattement,
- le montant de celui-ci,
- l'identification des moyens de gestion de droit commun,

- l'engagement du bailleur concerné au travers d'un plan d'action triennal qui concerne uniquement son patrimoine,
- les modalités d'évaluation annuelle.

Les plans d'actions biennaux sont élaborés sur la base :

- du bilan des actions ordinaires menées par les bailleurs sur les quartiers,
- des bilans annuels des conventions d'abattement,
- des dysfonctionnements identifiés.

Les contreparties de l'abattement prennent notamment la forme de mesures renforcées d'entretien des parties communes, de remise en état des logements et des bâtiments et de service de proximité, de gestion des déchets et des encombrants et de sensibilisation à cette thématique, de développement de chantiers éducatifs, d'actions de développement social et d'amélioration du cadre de vie.

Ces avenants feront l'objet d'un bilan annuel afin de vérifier la mise en œuvre des engagements des bailleurs sur les quartiers.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) à passer avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, La Source et Dauphine, pour les années civiles 2021 et 2022 ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la T.F.P.B. à passer avec LOGEM LOIRET, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières, pour les années civiles 2021 et 2022 ;

3°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la T.F.P.B. à passer avec 3F CENTRE VAL DE LOIRE, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source, pour les années civiles 2021 et 2022 ;

4°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la T.F.P.B. à passer avec PIERRES ET LUMIERES, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source, pour les années civiles 2021 et 2022 ;

5°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la T.F.P.B. à passer avec FRANCE LOIRE, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de l'Argonne, pour les années civiles 2021 et 2022 ;

6°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 23 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association U.S.O. Tennis. Attribution d'une subvention complémentaire.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 12 décembre 2016 la convention de subventionnement 2017 - 2020 conclue avec l'association U.S.O. Tennis.

Dans le cadre de son activité, cette association sollicite la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, il est proposé :

- de soutenir cette action par le versement d'une subvention complémentaire, détaillée dans le tableau annexé, pour un montant total de 2 000 € au titre de l'année 2020 ;
- de modifier la convention par voie d'avenants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement 2017-2020 à passer avec l'association U.S.O. Tennis ;

2°) attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association U.S.O. Tennis ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2020
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU CLUB		
U.S.O. Tennis	Accession de l'équipe masculine en National 4 Saison 2020 - 2021 Les résultats réguliers ont permis à l'équipe masculine de retrouver le niveau national des championnats de France de tennis. Cette accession en National 4 a entraîné des coûts de préparation non-inscrits au budget du club. La crise sanitaire n'a pas permis le déroulement correct de ce championnat et n'apportant pas ainsi les revenus espérés. Les finances du club sont donc impactées.	2 000 €
TOTAL		2 000 €

N° 24 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la S.M.O. Gymnastique. Attribution d'une subvention complémentaire.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 13 février 2017 la convention d'objectifs de haut niveau 2017-2020 conclue avec l'association S.M.O. Gymnastique.

Dans le cadre de son activité, cette association va organiser deux compétitions sportives et a sollicité la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet il est proposé :

- de soutenir cette action par le versement d'une subvention complémentaire, détaillée dans le tableau annexé, pour un montant total de 2 000 € au titre de l'année 2020,
- de modifier la convention par voie d'avenant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs Haut Niveau 2017 - 2020 à passer avec l'association S.M.O. Gymnastique ;

2°) attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association S.M.O. Gymnastique ;

3 °) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2020
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES		
SMO Gymnastique	Organisation de deux journées de compétition 21 novembre 2020 et 23 janvier 2021 Gymnase des Murlins Le club évolue en première division nationale regroupant le top 12 des meilleures équipes françaises. Pour les phases qualificatives et les demi-finales, les compétitions se dérouleront sous la forme de rencontres en aller-retour avec une journée en extérieur et l'autre à domicile. Cette saison, les adversaires seront Franconville et Bourges.	2 000 €
TOTAL		2 000 €

N° 25 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'avenants aux conventions passées avec les associations Jeunesse Arts Martiaux et C.L.T.O. Hockey sur gazon. Attribution de subventions complémentaires au titre de l'année 2020.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du :

- 10 décembre 2018 la convention d'objectifs 2019 - 2021 conclue avec l'association Jeunesse Arts Martiaux (J.A.M.) ;
- 10 septembre 2020 une convention de subventionnement pour l'acquisition d'un matériel sportif conclue avec l'association C.L.T.O. Hockey sur Gazon.

Dans le cadre de leur activité, ces associations sollicitent la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Compte tenu de l'intérêt des deux projets présentés, il est proposé :

- de soutenir ces actions par le versement d'une subvention complémentaire, détaillée dans le tableau annexé, pour un montant total de 17 000 € au titre de l'année 2020 ;
- de modifier la convention par voie d'avenants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Éducation et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectif 2019 - 2021 et attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention exceptionnelle de 16 000 € à l'association Jeunesse Arts Martiaux ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement à l'acquisition matériel et attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association C.L.T.O. Hockey sur Gazon ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION (MME CARRE)

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention 2020
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DU CLUB		
Jeunesse Arts Martiaux	<p style="text-align: center;">Soutien aux activités du club Soutien financier liés à la crise sanitaire.</p> <p>Cette association intervenant principalement dans le secteur de l'Argonne, a vu son activité fortement impactée en 2020 suite à l'arrêt de son activité lié à la crise sanitaire. Le maintien des emplois est fortement compromis avec la baisse de leur intervention auprès des scolaires, des associations sociales et préventives. Le travail social et sportif accompli par les dirigeants et les éducateurs est fortement reconnu sur le territoire orléanais.</p>	16 000 €
C.L.T.O. Hockey sur gazon	<p style="text-align: center;">Soutien financier complémentaire à l'investissement matériel</p> <p>Afin de répondre à l'augmentation de la demande de la pratique en milieu scolaire, le club souhaite acquérir du matériel supplémentaire.</p>	1 000 €
TOTAL		17 000 €

N° 26 – **Sport. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Modification du règlement d'attribution.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 16 février 2015 les principes et conditions de candidature à une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau ainsi que les conditions d'attribution de cette dernière.

De même il a été fixé la composition et le rôle du jury en charge de la validation de la demande. A l'issue de son vote au conseil municipal, le lauréat s'engage à respecter les conditions de suivi du projet.

Il est proposé de modifier le règlement d'attribution de ces bourses, afin d'en élargir le principe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau règlement d'attribution des bourses de soutien aux sportifs de haut niveau annexé à la délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

REGLEMENT D'ATTRIBUTION ET DE SUIVI DES BOURSES DE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

PREAMBULE

Par délibération en date du 16 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé les principes et conditions de candidature à une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau ainsi que les critères d'attribution de cette dernière. De même il a été fixé la composition et le rôle du jury en charge de la validation de la demande. A l'issue de son vote au conseil municipal, le lauréat s'engage à respecter les conditions de suivi du projet.

Le présent règlement sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux sportifs orléanais, la Mairie d'Orléans souhaite pouvoir accompagner des athlètes dans la réalisation de leurs projets de performances sportives et de formations.

1. Principe et conditions de candidature à la bourse

L'attribution d'une bourse, à titre individuel, pour un athlète réalisant des performances nationales ou internationales, vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents locaux et au rayonnement d'Orléans dans le domaine du sport.

Tout sportif licencié dans un club orléanais, se distinguant par un réel potentiel ou par ses résultats, est éligible à cette aide.

Dès réception du dossier, il sera étudié par un comité issu de membres de la direction de la jeunesse des sports et des loisirs et sous l'égide de l'adjoint pour les sports ou son représentant. En fonction des éléments fournis, il sera établi, une grille de points critères tenant compte des éléments suivants :

- Âge du candidat.e
- Pertinence du projet sportif
- Rayonnement du projet,
- Lieu de résidence du candidat,
- Inscription du porteur du projet sur liste ministérielle
- Première demande ou renouvellement de l'accompagnement
- Cursus universitaire ou professionnel suivi
- Type de structure d'entraînement,
- Club formateur,
- Rayonnement du club accompagnateur
- Origine de la fédération d'appartenance du club
- Pertinence du budget prévisionnel
- Accompagnement financier propre au projet,
- Besoin en matériel spécifique

Si le dossier présenté est retenu par le comité, le candidat sera amené à présenter son projet devant les membres de la commission Éducation et Sports. Ce jury est composé des adjoints et conseillers municipaux membres de la Commission Éducation et Sports.

La **présentation obligatoire** devant le jury en présentiel ou à **titre exceptionnel et justifié** par visio-conférence, durera 20 minutes dont 10 minutes de présentation suivies de 10 minutes d'échanges. Les candidats peuvent utiliser tous les supports pour la présentation du projet. Les candidats seront prévenus 2 semaines avant la date de la commission éducation et sports.

Ce dernier appréciera le projet en fonction de la motivation et de l'implication du jeune dans son projet, ainsi que de la viabilité économique et sportive du projet et fixera le montant.

Après avoir entendu la présentation et la justification de la demande, les membres de la commission éducation et sports se prononceront sur la validité du projet.

Dans le cas de la validation de ce dernier, il sera établi une **convention bipartite entre la Mairie d'Orléans et le sportif** pour une **durée d'un an** à la date de notification de cette dernière auprès du lauréat.

2. Montant de la bourse

Le montant de la bourse sera déterminé par le jury avec un **montant de 3 000 € maximum**.

3. Conditions d'attribution de la bourse

Tout lauréat devra :

- justifier d'une inscription auprès d'un club ou d'une association sportive orléanaise,
- s'engager par acte signé, à rester licencié dans un club orléanais, le temps de la réalisation du projet conventionné,
- se donner les moyens de s'engager et de réaliser le projet présenté,
- s'engager à respecter les règles de l'éthique sportive,
- répondre à toutes sollicitations de la Mairie d'Orléans dans le cadre de ses actions de promotion.
- l'inscription sur l'une des listes ministérielles des sportifs de haut niveau publiées par le ministère des sports (voir annexe) est souhaitable

Le projet doit être à l'initiative du sportif, soutenu et conseillé par son club. Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale.

4. Validation du projet

Le projet de demande de bourse est voté par le Conseil Municipal et notifié par écrit au candidat sous quinzaine suivant le Conseil Municipal. Le versement de la bourse est assuré par la Mairie d'Orléans dans un délai de 30 jours maximum sur le compte personnel du porteur de projet.

Une évaluation et un suivi seront effectués pendant toute la durée du projet fixé par la convention et basés sur les critères d'attribution. Les boursiers ne devront en aucun cas faire l'objet d'une procédure ou d'une sanction disciplinaire (dopage...) de la part de leur fédération.

Les athlètes qui perçoivent cette aide s'engagent à se rendre disponible pour des actions (communication, animations rentrée en fête,...) en contrepartie de l'aide apportée par la Mairie d'Orléans.

Tout sportif inscrit sur les listes de préparation olympique ou paralympique bénéficiera d'un accompagnement spécifique, différent du dispositif initial d'accompagnement des sportifs de haut niveau.

5. Renouvellement

Tout candidat, à l'issue de sa 1^{ère} bourse et un an après sa notification, pourra présenter au maximum deux nouveaux projets sans limite dans le temps.

Dans le cas où le sportif intègre les listes de préparation olympiques, celui-ci pourra bénéficier **du dispositif spécifique de soutien à la préparation olympique** même si ce dernier a déjà bénéficié de trois bourses de soutien.

En cas de demande de renouvellement, chaque candidat devra déposer un nouveau projet et devra le présenter devant le jury de la commission éducation et sports enrichi par le bilan financier et sportif de la première attribution.

6. Suivi et informations :

Pour tous renseignements complémentaires, dépôt et suivi du dossier, le demandeur prendra contact à la :

Direction des Sports – Mairie d'Orléans – Place de l'Etape – 45040 Orléans Cedex 1
Tél. : 02.38.79.25.22.

7. Annexe : Listes ministérielles

N° 27 – **Sport. Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau. Attribution de 2 bourses.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les projets de deux sportives ont été présentés aux membres de la Commission Education et Sports qui ont émis un avis favorable. La présentation des projets figure dans un tableau annexé.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Éducation et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) attribuer une bourse aux porteurs des projets pour un montant total de 2 000 € ;**
- 2°) approuver les conventions à passer avec les deux sportives de haut niveau ;**
- 3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**
- 4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40 nature 65131, opération SA 2H004, service gestionnaire SPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
I- BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU				
Mme X Licenciée à l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	<p style="text-align: center;">Projet Sportif et universitaire Saison 2019 - 2020</p> <p>Membre de l'équipe de France de judo, cette sportive connaît un début de saison sportive compliquée suite à une grosse blessure en compétition officielle. Sa rupture des ligaments croisés du genou nécessite une longue période de convalescence et de réathlétisation. Le budget présenté ne tient compte que de ses frais d'inscription en école de commerce.</p>	Projet sportif et universitaire	5 330 €	1 000 € (19 %)
Mme Y Licenciée au Poney Club d'Orléans	<p style="text-align: center;">Projet sportif Saison 2020 – 2021</p> <p>Cette cavalière a connu en 2018 une grave blessure, lui faisant perdre une grande partie de sa mobilité. En 2020 elle va subir une amputation d'une partie de son membre inférieur, puis sera appareillée. Grâce à son niveau de pratique, elle va s'engager dans la catégorie handisport et viser une sélection pour les J.O. 2024 à Paris catégorie paralympique.</p>	Projet sportif	6 160 €	1 000 € (16 %)
Total				2 000 €

N° 28 – **Sport. Bourse préparation olympique. Attribution de bourses de soutien aux sportifs de haut niveau.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les projets de ces sportifs ont été présentés aux membres de la Commission Educations et Sports qui ont émis un avis favorable.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une bourse préparation olympique aux porteurs des projets pour un montant total de 7 000 € ;

2°) approuver les conventions à passer avec ces sportifs ;

3°) déléguer M. Le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40 nature 65131, opération SA2H004 service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – PRÉPARATION OLYMPIQUE				
Mme X Licenciée au Cercle d'Escrime Orléans	Préparation J. O. 2021 Août 2021 Tokyo Suite au report des J.O. de Tokyo, initialement prévus en août 2020, cette escrimeuse a du poursuivre son entraînement et sa préparation spécifique, une année supplémentaire. Titulaire de l'équipe de France de sabre, elle participera une nouvelle fois aux J.O. en individuelle et en équipes. L'objectif est de monter cette fois sur le podium, après la 5 ^{ème} place obtenue à Rio.	Projet sportif	29 900 €	1 000 € (3,3 %)
M. Y Licencié au C.K.C.O.	Préparation Jeux Paralympiques 2021 Août 2021 Tokyo Champion en France de la discipline sur 2 000 & 5 000 m, titulaire de l'équipe de France paralympique, cet athlète avait décroché son quota qualificatif pour partir à Tokyo en 2020. Il se prépare de nouveau pour obtenir sa qualification pour cette année et participer à ses deuxièmes jeux consécutifs avec l'objectif d'améliorer sa 5 ^{ème} place acquise à Rio.	Projet sportif	10 600 €	1 000 € (9 %)
M. Z Licencié à l'E.C.O.C.J.F.	Préparation J.O. 2021 Août 2021 Tokyo Après une première participation aux J. O. de Rio en 2016, ce perchiste cherche à atteindre les quotas de qualification afin de participer à cette nouvelle olympiade. Il est actuellement classé dans le top 5 des perchistes français.	Projet sportif	9 000 €	1 000 € (11 %)
Mme A Licenciée à l'E.C.O.C.J.F.	Préparation J.O. 2021 Août 2021 Tokyo Cette athlète, spécialiste du 400 m a participé en 2019 aux championnats du Monde au sein du relais 4 x 400 m féminin. Cette performance lui permet d'envisager sa sélection pour Tokyo en 2021	Projet sportif	6 600 €	1 000 € (15 %)

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – PRÉPARATION OLYMPIQUE				
M. B Licencié à l'E.C.O.C.J.F.	Préparation J.O. 2021 Août 2021 Tokyo Champion de France en titre sur 200 m, ce sprinteur est idéalement placé pour valider sa participation aux J.O. Régulièrement appelé en équipe de France, il prend part aux courses individuelles et aux relais.	Projet sportif		1 000 € (5 %)
Mme C Licenciée à l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Préparation J.O. 2021 Août 2021 Tokyo Cette judokate, catégorie en moins de 57 kg, cherche à obtenir sa sélection pour les prochains jeux. Plusieurs fois médaillée lors des grands tournois, elle se positionne parmi les meilleures françaises pour obtenir sa qualification.	Projet sportif		1 000 € (9 %)
M. D Licencié au Poney Club d'Orléans	Préparation Jeux Paralympiques 2021 Août 2021 Tokyo Initialement qualifié pour les Jeux Paralympiques 2021 de Tokyo en 2020, ce cavalier doit concourir de nouveau afin d'obtenir sa sélection pour 2021. Il participe régulièrement à différents championnats nationaux en catégorie valide, malgré son handicap. Il y obtient régulièrement des places sur les podiums. A l'issue de ces jeux, il devra acquérir un nouveau cheval, atteint par la limite d'âge.	Projet sportif		1 000 € (1 %)
Total				7 000 €

N° 29 – **Sport. Droits d'entrées des établissements aquatiques. Actualisation des tarifs.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des établissements aquatiques de la Ville d'Orléans et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2020.

Les précisions suivantes doivent être apportées concernant l'accès aux établissements aquatiques :

- L'accès à la fosse en « autonomie », non surveillée, par des associations sportives non orléanaises ou personnes morales est tarifé 40 € / heure.
- La réémission de la carte d'accès au complexe nautique de La Source (perdue ou volée) sera facturée 5 €.
- L'accès aux établissements aquatiques sera gratuit sur présentation de la carte CNAS Orléans ou Orléans Métropole accompagnée d'une pièce d'identité du porteur.
- L'accès aux établissements aquatiques sera gratuit pour les personnes titulaires d'une carte professionnelle de maître-nageur sauveteur.
- Des entrées gratuites peuvent être délivrées par la Ville d'Orléans, sur le territoire de la métropole, dans le cadre d'opérations promotionnelles.
- L'accès au complexe nautique de La Source sera gratuit le weekend en cas de fermeture de la baignade de l'île Charlemagne entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre pour des raisons de qualité de l'eau.
- Conformément à la convention de partenariat passée le 4 avril 2019 pour la période de 2019 à 2021 avec Culture du Cœur, 150 entrées gratuites sont remises à l'association chaque année entre 2019 et 2021.
- Le tarif réduit sera appliqué à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap sur présentation de la carte d'invalidité de cette dernière.
- Les entrées achetées au complexe nautique de La Source (CNS) ou de façon dématérialisées sont valables 1 an à compter de l'achat.
- Les entrées et abonnements achetés au complexe nautique de La Source (CNS) seront valables dans tous les établissements aquatiques (Palais des Sports et CNS) sur présentation de la carte du complexe nautique de la Source (CNS) accompagnée d'une pièce d'identité.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrées et prestations sportives annexés à la délibération ;

2°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE saison 2019 - 2020			
TARIFS DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS			
GYMNASSE, SALLE DE SPORT, STADE, PISTE D'ATHLÉTISME, ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ pour les entrainements et les compétitions sportives sans entrée payante			
Association sportive Orléanaise	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	GRATUIT		GRATUIT
Toute autre association ou personne morale :			
Réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme (par heure)	11,90 €	12,02 €	12,00 €
Stade de SOULAIRE, association sportive non Orléanaise forfait annuel,			1 500,00 €
Réservation d'une salle annexe ou d'un club house (par heure)	2,30 €	2,32 €	2,40 €
GYMNASSE, SALLE DE SPORT, STADE, PISTE D'ATHLÉTISME, ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ pour les compétitions sportives avec entrées payantes			
Association sportive Orléanaise	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles (Championnat, Coupe de France...). Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret, par les Comités ou les Ligues de la Région Centre Val de Loire et par les Fédérations sportives, auxquelles participent les associations sportives Orléanaises	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Toute autre association ou personne morale :			
Forfait horaire de mise à disposition d'une installation sportive avec tribune(s) d'une capacité minimum de 400 places	22,60 €	22,83 €	22,90 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	11,90 €	12,02 €	12,10 €
Forfait horaire de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	2,30 €	2,32 €	2,40 €
Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception 5%	445,80 €	450,26 €	450,30 €
Prestations annexes : Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque service prestataire.			

Tarif horaire de mise à disposition de personnel municipal			
1 heure de l'emploi du temps normal	19,00 €		19,00 €
1 heure supplémentaire de jour (de 1 h à 14 h)	23,70 €		23,70 €
1 heure supplémentaire de jour (au-delà de 14 h)	24,10 €		24,10 €
1 heure de dimanche ou jour férié	39,40 €		39,40 €
1 heure de nuit semaine ou week-end	47,30 €		47,30 €
Forfait astreinte électrique	99,72 €		92,72 €
ÉQUIPEMENT SPORTIF OU DE LOISIRS Pour une utilisation par des structures non associatives ou pour des manifestations hors du domaine sportif ou à but lucratif avec ou sans entrées payantes			
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Forfait journalier de mise à disposition de la salle ou d'une partie d'un site le(s) jours(s) de la manifestation	1 275,20 €	1 287,95 €	1 288,00 €
Forfait journalier de mise à disposition d'une salle annexe le(s) jours(s) de la manifestation	530,50 €	535,81 €	535,90 €
Forfait horaire d'une la salle ou d'une partie du site en dehors de jour de la manifestation	63,70 €	64,34 €	64,40 €
Pourcentage de la recette brute 5 % avec un minimum de perception	445,80 €	450,26 €	450,30 €
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX TEMPORAIRE ET RÉVOCABLE			
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Prix au m ² par an pour un usage exclusif ou prioritaire	50,00 €		50,00 €
PISCINES			
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*			
Forfait apprentissage (10 leçons de 30 mn entrées comprises)	115,10 €	116,25 €	116,30 €

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	11,60 €	11,72 €	11,80 €
Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines Enfants jusqu'à la date anniversaire de leur 5 ans, Enfants jusqu'à 14 ans uniquement au bassin d'apprentissage Victor Fouillade. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) Orléanais agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Plein tarif :			
Entrée à l'unité	3,80 €	3,84 €	3,90 €
Abonnement 20 entrées**	60,70 €	61,31 €	61,40 €
Pass semestriel***	134,40 €	135,74 €	135,80 €
Pass annuel***	223,80 €	226,04 €	226,10 €
Tarif réduit :			
Le tarif réduit s'applique aux Jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 26 ans, aux titulaires de la carte d'invalidité GIG ou GIC, aux titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 ou 2 et aux Orléanais de plus de 65 ans			
Entrée à l'unité	2,10 €	2,12 €	2,20 €
Tarif Famille (1 adulte et 2 enfants)			8,00 €
Tarif Famille (2 adultes et 2 enfants)			10,00 €
Abonnement 20 entrées** :	31,30 €	31,61 €	31,70 €
Pass semestriel***	66,70 €	67,37 €	67,40 €
Pass annuel***	112,50 €	113,63 €	113,70 €
Achat de tickets en nombre**** (par 100 tickets)	254,10 €	256,64 €	256,70 €
Tarifs animation « L'anniversaire des pirates » au palais des sports	75,75 €	76,51 €	76,60 €
* Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quelque soit le motif. ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quelque soit le motif *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pour le pass annuel, de date à date **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes les piscines d'Orléans, sans			
Événement exceptionnel (ciné-piscine, concert piscine)	10,10 €	10,20 €	10,30 €
Tarif réduit (- de 26 ans)	6,00 €	6,06 €	6,10 €
L'accès au Complexe Nautique de la Source gratuite le weekend en cas de fermeture de la baignade de l'île Charlemagne entre le 1er juin et le 1er septembre pour des raisons de qualité de l'eau	GRATUIT		GRATUIT
La réémission de la carte d'accès au Complexe Nautique de la Source (perdue ou volée)			5,00 €
L'accès aux établissements Aquatiques sur présentation de la carte CNAS Orléans ou Orléans Métropole accompagnée d'une pièce d'identité du porteur			GRATUIT
L'accès aux établissements Aquatiques pour les personnes titulaires d'une carte professionnelle de maître-nageur sauveteur			GRATUIT

Des entrées gratuites peuvent être délivrées par la ville d'Orléans, sur le territoire de la Métropole d'Orléans, dans le cadre d'opérations promotionnelles.			GRATUIT
Conformément à la convention de partenariat passée le 04/04/2019 pour la période de 2019 à 2021 avec Culture du Cœur, 150 entrées gratuites sont remises à l'association chaque année entre 2019 et 2021.			GRATUIT
Le tarif réduit sera appliqué à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap sur présentation de la carte d'invalidité de cette dernière.			
Les entrées achetées au Complexe Nautique de la Source (CNS) ou de façon dématérialisées sont valables 1 an à compter de l'achat.			
Les entrées et abonnements achetés au Complexe Nautique de la Source (CNS) seront valables dans tous les établissements Aquatiques (Palais des Sports et CNS) sur présentation de la carte du Complexe Nautique de la Source (CNS) accompagnée d'une pièce d'identité.			
Tarifs pour les associations sportives sur réservation de lignes d'eau			
Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération	GRATUIT		GRATUIT
Toute autre association sportive ou personne morale			
bassin d'apprentissage	57,90 €	58,48 €	58,50 €
ligne d'eau bassin 25 m	17,90 €	18,08 €	18,10 €
ligne d'eau bassin 50 m	34,70 €	35,05 €	35,10 €
L'accès à la fosse en « autonomie », non surveillée, par des associations sportives non orléanaises ou personnes morales			40 € / heure
ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS) Les tarifs qui comprennent les droits d'inscription et l'assurance, sont fonction du quotient familial Les barèmes du quotient familial sont fixés par délibération spécifique.			
Sections annuelles sur la saison sportive (hors vacances scolaires).	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
> A : Orléanais	27,20 €	27,47 €	27,50 €
> A : Non Orléanais	59,10 €	59,69 €	59,70 €
> B : Orléanais	38,10 €	38,48 €	38,50 €
> B : Non Orléanais	69,90 €	70,60 €	70,60 €
> C : Orléanais	43,40 €	43,83 €	43,90 €
> C : Non Orléanais	76,90 €	77,67 €	77,70 €
> D : Orléanais	48,70 €	49,19 €	49,20 €
> D : Non Orléanais	81,60 €	82,42 €	82,50 €

Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

> E : Orléanais	53,60 €	54,14 €	54,20 €
> E : Non Orléanais	88,10 €	88,98 €	89,00 €
> F : Orléanais	55,30 €	55,85 €	55,90 €
> F : Non Orléanais	90,30 €	91,20 €	91,30 €
> G : Orléanais	59,20 €	59,79 €	59,80 €
> G : Non Orléanais	94,80 €	95,75 €	95,80 €
> H : Orléanais	60,90 €	61,51 €	61,60 €
> H : Non Orléanais	99,50 €	100,50 €	100,50 €
> I : Orléanais	63,90 €	64,54 €	64,60 €
> I : Non Orléanais	104,50 €	105,55 €	105,60 €
> J : Orléanais	67,10 €	67,77 €	67,80 €
> J : Non Orléanais	109,70 €	110,80 €	110,80 €
Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes et de demandes spécifiques -40% sur le tarif annuel			
> A : Orléanais	16,32 €	16,48 €	16,50 €
> A : Non Orléanais	35,46 €	35,81 €	35,90 €
> B : Orléanais	22,86 €	23,09 €	23,10 €
> B : Non Orléanais	41,94 €	42,36 €	42,40 €
> C : Orléanais	26,04 €	26,30 €	26,40 €
> C : Non Orléanais	46,14 €	46,60 €	46,70 €
> D : Orléanais	29,22 €	29,51 €	29,60 €
> D : Non Orléanais	48,96 €	49,45 €	49,50 €
> E : Orléanais	32,16 €	32,48 €	32,50 €
> E : Non Orléanais	52,86 €	53,39 €	53,40 €
> F : Orléanais	33,18 €	33,51 €	33,60 €
> F : Non Orléanais	54,18 €	54,72 €	54,80 €
> G : Orléanais	35,52 €	35,88 €	35,90 €
> G : Non Orléanais	56,88 €	57,45 €	57,50 €

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

> H : Orléanais	36,54 €	36,91 €	37,00 €
> H : Non Orléanais	59,70 €	60,30 €	60,30 €
> I : Orléanais	38,34 €	38,72 €	38,80 €
> I : Non Orléanais	62,70 €	63,33 €	63,40 €
> J : Orléanais	40,26 €	40,66 €	40,70 €
> J : Non Orléanais	65,82 €	66,48 €	66,50 €
Stages pendant les vacances scolaires. tarifs journaliers	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
> A : Régime général (CAF)	1,90 €	1,92 €	2,00 €
> A : Autres régimes (Taux plein)	4,70 €	4,75 €	4,80 €
> B : Régime général (CAF)	3,80 €	3,84 €	3,90 €
> B : Autres régimes (Taux plein)	6,60 €	6,67 €	6,70 €
> C : Régime général (CAF)	4,90 €	4,95 €	5,00 €
> C : Autres régimes (Taux plein)	7,80 €	7,88 €	7,90 €
> D : Régime général (CAF)	6,40 €	6,46 €	6,50 €
> D : Autres régimes (Taux plein)	9,40 €	9,49 €	9,50 €
> E :	9,40 €	9,49 €	9,50 €
> F :	9,90 €	10,00 €	10,00 €
> G :	10,40 €	10,50 €	10,60 €
> H :	10,90 €	11,01 €	11,10 €
> I :	11,50 €	11,62 €	11,70 €
> J :	12,00 €	12,12 €	12,20 €
Pour les non-Orléanais : majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais	6,00 €	6,06 €	6,10 €
Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est le tarif journalier multiplié par la durée totale du stage définie par la Mairie d'Orléans.			
DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap"			

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

Activité annuelle ou stage	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Membre d'une association Orléanaise	47,90 €	48,38 €	48,40 €
Membre d'une association non Orléanaise	53,90 €	54,44 €	54,50 €
DISPOSITIF "Orleans vous Coach"			
Adhésion annuelle	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Orléanais par adhérent :			
1 ^{ère} activité	45,00 €	45,45 €	45,50 €
Activité supplémentaire	10,00 €	10,10 €	10,10 €
Non Orléanais par adhérent :			
1 ^{ère} activité	75,00 €	75,75 €	75,80 €
Activité supplémentaire	15,00 €	15,15 €	15,20 €
inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes 20 % sur le tarif annuel			
Orléanais par adhérent :			
1 ^{ère} activité	31,50 €	31,82 €	31,90 €
Activité supplémentaire	7,00 €	7,07 €	7,10 €
Non Orléanais par adhérent :			
1 ^{ère} activité	52,50 €	53,03 €	53,10 €
Activité supplémentaire	10,50 €	10,61 €	10,70 €
Activité en famille	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Orléanais par adhérent :			
Adulte	45,00 €	45,45 €	45,50 €
Enfant	10,00 €	10,10 €	10,10 €
Non Orléanais par adhérent :			

Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

Adulte	75,00 €	75,75 €	75,80 €
Enfant	15,00 €	15,15 €	15,20 €
inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes 20 % sur le tarif annuel			
Orléanais par adhérent :			
Adulte	31,50 €	31,82 €	31,90 €
Enfant	7,00 €	7,07 €	7,10 €
Non Orléanais par adhérent :			
Adulte	52,50 €	53,03 €	53,10 €
Enfant	10,50 €	10,61 €	10,70 €
DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Mouv"			
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	Sans arrondis	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Tarif hebdomadaire unique par jeune, stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	2,00 €	2,00 €	2,00 €

N° 30 – **Education. Accueils de loisirs sans hébergement et ateliers ludo-éducatifs. Epidémie de covid-19. Approbation de nouvelles modalités de facturation.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

- « Le règlement en vigueur des A.L.S.H. et ateliers ludo-éducatifs prévoit :
- que seules les absences pour déménagement de la famille vers une autre commune, perte d'emploi, ou obsèques d'un parent proche peuvent faire l'objet d'une facturation à 50 % du tarif en vigueur ;
 - qu'aucune absence signalée le jour même ne sera recevable, exception faite d'absence pour raison médicale justifiée par la production d'un certificat médical, et engage la facturation complète de la journée d'absence.

La période de confinement modifie les besoins des familles au regard des inscriptions de leurs enfants en accueils de loisirs et ateliers ludo-éducatifs, en particulier en privant certains parents de leur emploi ou leur permettant de les garder à leur domicile en étant en télétravail.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'assouplir les conditions de facturation pour ne pas pénaliser des familles parfois en difficulté, en assouplissant les règles de facturation et en accordant la non facturation de journées d'absence pour :

- perte d'emploi ;
- chômage partiel ;
- télétravail ;
- isolement d'un enfant cas contact d'une personne déclarée positive à la covid-19 ;
- isolement d'un enfant malade pour cause de covid-19.

Sont exclues de ce dispositif les absences non signalées par la famille.

Ainsi, l'article 4 du règlement des A.L.S.H. et A.L.E. est suspendu à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à la date de levée du confinement ou le cas échéant des mesures sanitaires ou économiques liées à la crise du coronavirus, et remplacé par les modalités suivantes :

- sur production d'une attestation d'employeur, et information écrite au service des accueils de loisirs la semaine précédant la date d'absence prévue, les journées d'absence d'un enfant en raison de la perte d'emploi, du télétravail ou du chômage partiel d'un parent ne seront pas facturées ;
- sur production d'un document de la C.P.A.M. ou certificat médical, toute absence d'un enfant isolé pour cause de covid-19 d'une personne de son foyer, ou lui-même positif au coronavirus, ne sera pas facturée, à condition d'avoir été signalée au service des accueils de loisirs.

Sont exclues de ces dispositions les absences non signalées par les parents en amont de la journée de centre considérée.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les modalités de facturation des A.L.S.H. et A.L.E. pendant le confinement telles qu'exposées dans la délibération, par dérogation aux dispositions du règlement ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Education. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année après la rentrée scolaire, dans le cadre d'une mesure sociale de la politique éducative, la Mairie verse une subvention aux coopératives scolaires sur la base du nombre d'enfants de quotient familial A (Q.F. A) et quotient familial B (Q.F. B) accueillis dans les écoles. Il est proposé de répartir cette subvention entre les écoles sur la base de données valable pour l'année scolaire 2020-2021.

Ces dotations devront être utilisées pour l'acquisition de vêtements de change, de petites fournitures, et l'organisation de sorties pédagogiques. L'emploi des fonds ainsi versés fera l'objet d'un contrôle a posteriori.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer, pour l'année 2020, des subventions d'un montant total de 10 000 €, réparties entre les écoles maternelles et élémentaires de la Mairie selon le nombre d'enfants de Q.F. A et Q.F. B recensé dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2020-2021 telles que présentées en annexe ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 19 novembre 2020 -

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - QF A & B PAR ECOLES									
Étiquettes de lignes	NOM_PER1				inscrits		Montant subvention	% d'inscrits en QF A&B	
	Élémentaire		Maternelle		Total	dans l'école			QF calculés
	1	2	1	2					
CENTRE VILLE						1926	1884	1 672,10 €	
Ecole Élémentaire CHARLES PENSEE	18	6			24	126	121	78,23 €	19,05%
Ecole Élémentaire GUILLAUME APOLLINAIRE	10	9			19	158	157	61,93 €	12,03%
Ecole Élémentaire JACQUES ANDROUET DU CERCEAU	22	15			37	196	193	120,60 €	18,88%
Ecole Élémentaire JEAN ZAY	14	5			19	84	79	61,93 €	22,62%
Ecole Élémentaire LES CORDIERS	20	17			37	117	116	120,60 €	31,62%
Ecole Élémentaire OLYMPIA CORMIER	41	36			77	329	325	250,98 €	23,40%
Ecole Élémentaire PIERRE SEGELLE	55	30			85	176	168	277,05 €	48,30%
Ecole Maternelle FLORA TRISTAN			5	7	12	93	92	39,11 €	12,90%
Ecole Maternelle LE CHATELET			14	7	21	97	95	68,45 €	21,65%
Ecole Maternelle LES CORDIERS			16	12	28	76	75	91,26 €	36,84%
Ecole Maternelle MARIE STUART			27	26	53	190	187	172,75 €	27,89%
Ecole Maternelle PIERRE SEGELLE			40	29	69	138	131	224,90 €	50,00%
Ecole Maternelle ROGER SECRETAIN			11	2	13	73	72	42,37 €	17,81%
Ecole Maternelle ROGER TOULOUSE			14	5	19	73	73	61,93 €	26,03%
LA SOURCE						2510	2436	3 279,01 €	
Ecole Élémentaire DIDEROT	24	20			44	122	121	143,42 €	36,07%
Ecole Élémentaire HENRI POINCARE	35	34			69	159	156	224,90 €	43,40%
Ecole Élémentaire LAVOISIER	38	17			55	145	139	179,27 €	37,93%
Ecole Élémentaire LES GUERNAZELLES	6	5			11	136	131	35,85 €	8,09%
Ecole Élémentaire LOUIS PASTEUR	23	20			43	123	121	140,16 €	34,96%
Ecole Élémentaire PAULINE KERGOMARD	28	36			64	178	177	208,60 €	35,96%
Ecole Élémentaire RENE GUY CADOU	73	41			114	222	217	371,58 €	51,35%
Ecole Maternelle DIDEROT			13	18	31	79	79	101,04 €	39,24%
Ecole Maternelle GASTON GALLOUX			28	23	51	116	106	166,23 €	43,97%
Ecole Maternelle HENRI POINCARE			25	19	44	101	99	143,42 €	43,56%
Ecole Maternelle JOUBOIS			12	21	33	67	65	107,56 €	49,25%
Ecole Maternelle LAVOISIER			16	6	22	65	61	71,71 €	33,85%
Ecole Maternelle LES GUERNAZELLES			3	2	5	66	66	16,30 €	7,58%
Ecole Maternelle LOUIS PASTEUR			25	14	39	84	82	127,12 €	46,43%
Ecole Maternelle PAULINE KERGOMARD			12	15	27	98	93	88,01 €	27,55%
Ecole Maternelle RENE GUY CADOU			50	34	84	145	140	273,79 €	57,93%
Ecole Maternelle ROMAIN ROLLAND			19	21	40	109	102	130,38 €	36,70%
Ecole Primaire GASTON GALLOUX	48	41	6	5	100	226	214	325,95 €	44,25%
Ecole Primaire ROMAIN ROLLAND	65	65			130	269	267	423,73 €	48,33%
NORD EST						1582	1537	1 766,62 €	
Ecole Élémentaire CHARLES PEGUY	50	38			88	219	214	286,83 €	40,18%
Ecole Élémentaire GUTENBERG	52	73			125	270	260	407,43 €	46,30%
Ecole Élémentaire MICHEL DE LA FOURNIERE	13	21			34	174	172	110,82 €	19,54%
Ecole Élémentaire NECOTIN	42	42			84	269	264	273,79 €	31,23%
Ecole Maternelle CLAUDE LEWY			24	17	41	108	102	133,64 €	37,96%
Ecole Maternelle GUTENBERG			15	16	31	88	83	101,04 €	35,23%
Ecole Maternelle JEAN PIAGET			12	17	29	66	63	94,52 €	43,94%
Ecole Maternelle MARIA MONTESSORI			12	14	26	82	80	84,75 €	31,71%
Ecole Maternelle MICHEL DE LA FOURNIERE			16	17	33	157	154	107,56 €	21,02%
Ecole Maternelle NECOTIN			22	29	51	149	145	166,23 €	34,23%
NORD OUEST						2314	2126	2 056,71 €	
Ecole Élémentaire ANDRE DESSAUX	15	7			22	172	168	71,71 €	12,79%
Ecole Élémentaire JEAN MERMOZ	77	54			131	312	298	426,99 €	41,99%
Ecole Élémentaire LA MADELEINE	33	18			51	208	202	166,23 €	24,52%
Ecole Élémentaire LES AYDES	18	10			28	180	110	91,26 €	15,56%
Ecole Élémentaire LOUIS GUILLOUX	33	15			48	234	227	156,45 €	20,51%
Ecole Élémentaire MARCEL PROUST	21	27			48	189	184	156,45 €	25,40%
Ecole Élémentaire MOLIÈRE	34	16			50	157	153	162,97 €	31,85%
Ecole Maternelle CLAUDE LERUDE			8	9	17	71	68	55,41 €	23,94%
Ecole Maternelle JEAN MERMOZ			5	3	8	22	22	26,08 €	36,36%
Ecole Maternelle LA MADELEINE			23	14	37	128	124	120,60 €	28,91%
Ecole Maternelle LES AYDES			15	13	28	120	71	91,26 €	23,33%
Ecole Maternelle LOUISE MICHEL			14	5	19	70	68	61,93 €	27,14%
Ecole Maternelle M. BASTIE / H. BOUCHER			45	26	71	159	152	231,42 €	44,65%
Ecole Maternelle MOLIÈRE			14	17	31	105	99	101,04 €	29,52%
Ecole Maternelle RENE THINAT			28	14	42	187	180	136,90 €	22,46%
SAINT MARCEAU						1410	1376	1 206,00 €	
Ecole Élémentaire BENEDICTE MARECHAL	40	44			84	287	281	273,79 €	29,27%
Ecole Élémentaire JARDIN DES PLANTES	45	23			68	225	222	221,64 €	30,22%
Ecole Élémentaire LA CIGOGNE	7	10			17	146	145	55,41 €	11,64%
Ecole Élémentaire MAXIME PERRARD	32	44			76	242	234	247,72 €	31,40%
Ecole Maternelle BENEDICTE MARECHAL			23	17	40	190	185	130,38 €	21,05%
Ecole Maternelle JACQUES PREVERT			17	18	35	115	110	114,08 €	30,43%
Ecole Maternelle JARDIN DES PLANTES			26	15	41	138	132	133,64 €	29,71%
Ecole Maternelle LA CIGOGNE			3	6	9	67	67	29,34 €	13,43%
(vide)						18	13	19,56 €	
Ecole Spécialisée LES CAPUCINS	4	2			6	18	13	19,56 €	33,33%
Total	1036	841	658	533	3068	9760	9372	10 000,00 €	

N° 32 – **Education. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2020-2021. Approbation d'une convention type. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec La République du Centre.**

Mme de FILIPPI – *L'art et la culture sont essentiels pour éveiller et stimuler la curiosité des enfants – n'est-ce pas M. CHANCERELLE ? - et on sait que certains enfants y ont un accès un peu plus difficile. Le parcours d'éducation artistique et culturel mis en œuvre par la Mairie d'Orléans permet à tous les enfants de découvrir des disciplines dans le cadre scolaire grâce à l'intervention d'artistes ou de journalistes. Ces actions font l'objet d'un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (D.S.D.E.N. 45). Cette année ce sont près de 1 200 enfants en tout qui bénéficieront de l'une ou l'autre de ces interventions. Le montant global de ces actions est de 81 000 euros répartis comme suit : « un artiste dans ma classe », 47 200 €, « le conte illustré », 33 800 € et puis « un journaliste dans ma classe », en partenariat avec la République du Centre. Un journaliste intervient dans une classe afin d'éveiller et d'éduquer le futur citoyen en chaque enfant. Là il s'agit simplement d'un partenariat pour lequel on mentionnera le soutien de la République du Centre sur nos supports de communication.*

M. le Maire – *Merci. M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Juste pour dire que lorsque l'on voit passer les délibérations on ne se rend pas forcément compte, c'est vrai que l'on siège tous en conseil d'écoles et je voulais saluer l'initiative sur « un artiste dans ma classe », également parce que c'est un dispositif qui aujourd'hui peut continuer alors que d'autres spectacles ne le peuvent pas forcément. J'avais rencontré les équipes pédagogiques qui me disaient qu'au moins cette action culturelle-là pouvait être maintenue, même en période de covid-19. Ils arrivaient à s'arranger pour pouvoir faire intervenir les différents prestataires. Je voulais le souligner parce que c'est vrai qu'en ce moment les équipes pédagogiques ont des difficultés à se projeter sur ces projets de classe, de sorties, etc... avec la covid-19, vous les avez rencontrés dans les conseils d'écoles. Je voulais juste évoquer ces projets et en tout cas certains arrivent à aboutir. Je voulais souligner notamment la très grande déception de l'école dans laquelle je siège qui ne pouvait s'investir et qui allait essayer de se réinventer sur le Téléthon. C'est vrai que je n'avais pas pensé à cette initiative-là et eux ils étaient très embêtés car il y avait un grand évènement qu'ils faisaient dans le cadre du Téléthon et ils disaient que malheureusement ils étaient obligés de réfléchir à d'autres solutions pour essayer de maintenir des actions pour collecter des fonds. Et je voulais que l'on parle ce soir parce que c'est vrai que l'on a un peu tous « la tête dans le guidon » mais il y a des évènements comme ceux-là qui vont arriver et qui vont être complètement à réinventer.*

M. le Maire – *C'est juste ce que vous dites, notamment sur le Téléthon, tout à fait. M CHANCERELLE.*

M. CHANCERELLE – *Je voulais juste intervenir pour effectivement souligner la complémentarité entre la direction de la culture et la direction de l'éducation notamment, sur ces actions culturelles et pédagogiques parce qu'elles sont d'une grande richesse. Je vous invite à regarder notamment ce document qui recense toute les activités pédagogiques de établissements culturels d'Orléans, c'est assez fabuleux de voir la richesse de l'offre. Donc peut-être que cela fait sourire « la culture pour tous et partout » mais elle commence dès le plus jeune âge et je pense que c'est aussi le rôle d'une ville.*

M. le Maire – *Très juste. Je vous consulte.*

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques. Les Actions d'Education Artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles maternelles et élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant, grâce à l'intervention d'un artiste, d'un auteur, d'un illustrateur ou bien d'un journaliste. Ces actions font l'objet d'un partenariat avec la

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (D.S.D.E.N. 45).

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront salariés de la Mairie ou bien rémunérés sur la base des conventions qui seront prises à cet effet.

Pour 2021, le montant global est de 81 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C), de la Région Centre – Val de Loire. Celui-ci sera sollicité par décision du Maire prise en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1) Action « Un artiste dans ma classe » : 17 classes de CM1-CM2 – 47 200 €

Cette action s'adresse aux élèves de cycle 3, afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une rencontre et d'une expérimentation artistique au cours de sa scolarité.

Les projets des écoles sont soumis, pour avis aux Inspecteurs de Circonscription, puis présentés au Comité de Pilotage « Un artiste dans ma classe ».

Les réalisations des classes seront valorisées lors des journées « Un artiste dans ma classe trouve son public », pendant lesquelles les élèves impliqués présenteront leur travail et sensibiliseront des enseignants non participants afin de susciter de nouveaux projets les années à venir.

Au cours du mois de juin, les 450 élèves présenteront leurs expériences au théâtre Gérard Philipe, au Musée des Beaux-Arts, et au théâtre d'Orléans dans le cadre de la programmation du Festival « Rendez-vous conte ! ».

L'organisation pédagogique est confiée au service culturel de la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret qui sera chargé de conduire l'ensemble de ces actions et d'en assurer le suivi de septembre 2020 à fin août 2021, dans le cadre d'une consultation.

2) Action « Conte illustré » : 31 classes de GS-CP-CE1 et CE2 – 33 800 €

Cette action intitulée « Conte illustré » consiste, en étroite collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, à faire intervenir pendant 6 séances, des auteurs, des illustrateurs, et des comédiens dans chacune des classes. Elles permettront aux élèves de produire, d'éditer un ouvrage proche des caractéristiques d'un album jeunesse et de se familiariser avec l'expression orale. L'objectif étant d'aiguiser l'appétit des élèves pour les livres et de stimuler leur envie de lire, d'écrire et de raconter.

Le dispositif mis en œuvre est proposé aux classes de GS, CP, CE1 et CE2 de l'ensemble des écoles publiques et privée d'Orléans. Ainsi, près de 600 élèves pourront participer au projet.

Les contes illustrés seront ensuite valorisés et remis à chaque élève lors du prochain Festival du Livre « Rendez-vous conte ! » puis compilés en un livre recueil, mis à disposition du grand public dans le réseau des médiathèques d'Orléans. Enfin, entre octobre et décembre 2020, ces contes seront édités sur le site de « La République du Centre » ou au format papier la veille de Noël, dans le cadre d'une convention de partenariat.

3) Action « Un journaliste dans ma classe » : 7 classes de CE2-CM1-CM2

En partenariat avec la rédaction du journal « La République du Centre », il est proposé aux élèves de CE2, CM1 et CM2, une action d'éducation aux médias et à l'information ainsi que des ateliers d'écriture journalistique afin de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, mais aussi de former les « cyber-citoyens » éclairés et responsables

de demain. Les productions réalisées dans le cadre de « Un artiste dans ma classe » seront valorisés au Festival du livre de l'enfance « Rendez-vous conte ! ».

La Mairie s'engage en contrepartie à préciser, dans les supports de communication, le soutien de la rédaction du journal La République du Centre.

Pour ces trois actions, la liste des artistes et intervenants retenus par notre partenaire, la D.S.D.E.N. 45, est jointe en annexe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le programme d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2020-2021 ;**
- 2°) approuver la convention-type à passer avec les différents artistes dans le cadre du programme d'actions d'éducation artistique 2020-2021 ;**
- 3°) approuver la convention à passer avec la rédaction du journal La République du Centre ;**
- 4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et avenants à venir avec les différents artistes pour la mise en œuvre de ces actions sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2020 ;**
- 5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 213, nature 6228, opération 950, service gestionnaire EDU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE

1) Un artiste dans ma classe : 16 options au choix

1-Théâtre miniatures et sonore :

A partir de matériaux de récupération et après avoir visité la « Fabuloserie » une exposition d'art brut, les élèves vont imaginer et réaliser de petits théâtres miniatures dans lesquels des personnages mystérieux seront mis en scène. En parallèle, de petites bandes sons seront créées afin d'obtenir au final une série de petites formes, des bulles d'un univers propre à chaque élève. Cette option sera encadrée par Clémence PREVAULT artiste pluridisciplinaire et Sébastien JANJOUX, guitariste.

2-Silence, on bruite en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts :

Anton MOBIN est musicien expérimental, improvisateur, luthier présent sur la scène nationale et internationale. L'option permet de démocratiser l'accès et le regard des élèves sur les musiques expérimentales en inventant de nouveaux instruments issus de leur imagination. Ces instruments seront ensuite utilisés en interaction les uns aux autres pour créer une grande installation sonore.

3-Création musicale assistée par ordinateur :

Jérôme GERMOND est musicien. Selon le projet de l'enseignant (création d'une chanson et illustration sonore), il accompagnera les élèves dans l'expérimentation de différents moyens de créer et d'enregistrer de la musique. Les élèves joueront avec la matière sonore et fabriqueront plusieurs propositions musicales qui les amèneront à produire de courtes pièces sonores.

4-Chantécole :

Patrick FERRER oscille entre l'écriture de chansons, la scène et la création d'albums. Il travaille au côté de Vincent Viala pianiste et compositeur. L'option a pour objectif de créer, d'interpréter une ou plusieurs chansons à partir d'un thème ou d'une histoire élaborée par les élèves qui seront présentées sur scène devant un public.

5-Un cacograph dans ma classe :

Frédéric DEGRANGE est un artiste plasticien, illustrateur. Il propose aux élèves d'exprimer leur créativité tant littéraire que graphique en contribuant aux différentes étapes de la réalisation d'un fanzine. Du projet à l'impression, en passant par la création du contenu, les élèves participeront activement à la réalisation d'une publication ayant pour sujet un MOT choisi.

6-MOBILE(S) avec le CCNO :

Sandrine BONNET, du Centre National Chorégraphique d'Orléans, chorégraphe et danseuse proposera aux élèves d'aborder la danse en leur permettant d'explorer différentes gestuelles, situations, états, en offrant une expérimentation chorégraphique liée à l'idée du voyage. D'où je viens ? Ou je suis ? Où je vais ? Ceci en s'intéressant également aux trajectoires, aux mouvements de groupes dans leur organisation spatiale et sensorielle.

7-Image de corps :

Chorégraphe et interprète de la Compagnie Les Yeux Grands Fermés, Anne PERBAL veille à travailler avec les élèves sur la découverte de la danse à travers le spectacle « Insect ». Elle s'attachera à faire découvrir son univers et à permettre aux élèves de s'exprimer à partir d'une création qui parlera de mutations, de métamorphoses, d'un corps à la fois animal, végétal et humain.

8-Unisson, collecte dansée :

Karine VAYSETTES aime jouer avec des lieux atypiques où l'espace public devient un cadre pour le regard et la danse. Par l'observation de situations quotidiennes, les élèves feront une collecte de mouvements, de mots et d'images qui servira de matériau à l'élaboration de la chorégraphie. Les gestes devenus mouvements seront accentués, étirés, modifiés amplifiés dans une temporalité dansée.

9-Danse au Musée des Beaux-Arts :

Marion BERGER, danseuse et chorégraphe, réalise des performances dans différents cadres. Elle va tenter de engager les élèves sur la mobilisation et la conscientisation des parties de leur corps, avec une intention, pour traverser divers états, s'exprimer autrement. Le travail va s'articuler autour du triptyque de Jean HELION « Choses vues en mai » afin que les élèves en fassent une traduction et une réinterprétation corporelle avec l'appui de différents supports musicaux.

10-« Une vie ici / Une vie là-bas » :

Eric CENAT est metteur en scène et comédien. Il amènera les élèves à s'interroger à partir du prochain spectacle en création au TGP « Une vie, là-bas » de Jacques Dupont. La question qui traverse le spectacle est comment parler à un enfant et le reconforter lorsqu'il est confronté à une situation complexe et douloureuse qu'est l'exil. Les enfants vont écrire, dessiner et jouer des séquences mis en scène.

11-Documenteur : un faux documentaire, une vrai fiction :

Sengthe Vanh BOUAPHA est plasticien. Il emmènera les élèves dans la co-crédation d'un court métrage : sensibilisation aux enjeux d'une œuvre artistique. En prenant en compte des lieux, des personnages, les élèves écriront une histoire plausible. L'ambition étant de permettre aux élèves de créer une œuvre en s'interrogeant sur la véracité des images et sur le sens qu'on peut leur donner.

12-La photographie au sténopé, comme un voyage :

Christophe DEPAZ est photographe plasticien. La proposition de cet atelier doit permettre de vivre un autre rapport au temps et de pratiquer la photographie avec une économie de moyen. Le développement en chambre noire est l'occasion pour les élèves, de vivre cet expérience magique où l'argentique surgie de l'obscurité.

13-Arbres estampés, Linogravure et monotype en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts :

Charlotte MOLLET dessine, grave, déchire, colle. Auteure-illustratrice, elle propose de travailler sur la thématique de l'arbre. En s'imprégnant de textes, d'écrits, de jeux de lecture, les élèves vont expérimenter l'articulation entre l'œuvre ancienne et la création d'estampe, la production plastique à partir de différentes techniques.

14-Portrait, sensibilisation à la danse contemporaine – CCNO :

Mickaël PHELIPPEAU est chorégraphe, danseur. Il va tenter de sensibiliser les élèves au processus de création autour de la notion de portrait, autoportrait, le portrait des autres, le portrait du groupe. Que signifierait le penser et le faire collectivement ? L'artiste va prétexter la rencontre pour faire découvrir aux élèves qu'ils peuvent utiliser leur corps et leur voix autrement.

15-Sculpter la musique :

Delphine SAINTE-MARIE est scénographe, elle proposera aux élèves de fabriquer une maquette d'un décor ou une sculpture d'espace inspirés d'un morceau de musique préalablement choisi. L'objectif est de permettre aux élèves de passer de l'écoute musicale à la 2D, puis la 3D. De développer leur imagination et d'exposer leurs créations lors d'une exposition.

16-Né(z)... ici et maintenant ! :

Abigaïl DUTERTRE est comédienne. A partir de l'expérimentation du jeu clownesque et des techniques du clown, elle fera découvrir Chapelin, Keaton, Buffo, Laurel et Hardi ... aux élèves et les emmènera progressivement à la création collective d'un mini spectacle, mais aussi au développement de l'esprit critique en tant que spectateur.

2) Ecriture d'un album « Conte illustré ! » : 13 auteur(e)s-illustrateur(ric)e(s), au choix 6 comédiens-musiciens.



Christian VASSORT : peintre-illustrateur.

Il nous invite dans son monde imaginaire fait de poésie et de nostalgie». Avec une richesse des détails, ses toiles sont comme un livre de contes, un voyage ludique au cœur de la vie quotidienne.



Rose LUXEY est dessinatrice de formation.

Elle a collaboré avec Anne BOURGEOIS, notamment aux éditions MangeTaSoupe, pour illustrer les tomes 1 et 2 « *Les aventures du chat coton* ».

Elle intervient régulièrement dans le milieu scolaire.



Florence LAMY : auteure jeunesse

Ancienne professeure de lettres, Florence Lamy écrit des romans pour la jeunesse depuis une douzaine d'années, publiés notamment chez Oskar Jeunesse.

Elle a écrit « *Le Tangram magique : l'énigme du pékinois* », « *le tangram magique : l'énigme des pivoines* »



Patrick BRESSOT : dessinateur-illustrateur

Il encadre des ateliers de dessin et de peinture à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Olivet.

Il a illustré entre autre « *Les trois pirates : escales à Saint Malo* » ainsi que « *Les trois pirates sur l'île mystérieuse* »



Philippe TARRAL : professeur à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design), est infographiste et dessinateur de BD.

Il a illustré plusieurs BD « *Les héros cavaliers* » « *Casse Pierre* » pour un public adolescent.



Florence CADIER : auteure jeunesse

Elle écrit de nombreux albums, « *Un éléphant pour mes 7 ans* », « *Les robins des mers* », « *Qui est lorette ?* »... Quand elle n'écrit pas, elle anime avec passion des ateliers d'écriture pour enfants en créant leur trame avec l'envie



Charlotte MOLLET : auteur et illustratrice jeunesse

Elle grave, dessine, colle depuis un peu plus de vingt ans en accompagnement des textes qu'elle écrit ou choisit principalement pour l'édition jeunesse. Sa technique de découpage, notamment avec des radios, des magazines, permet aux élèves une appropriation rapide de l'illustration de leurs récits.



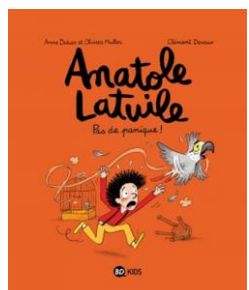
Anne BOUTIN-PIED : auteure, conteuse, musicienne
Anne a plusieurs cordes à son arc. « Cœur battant », est l'histoire d'une fille qui va sauver son amour envers et contre tout », une histoire avec des personnages féminins



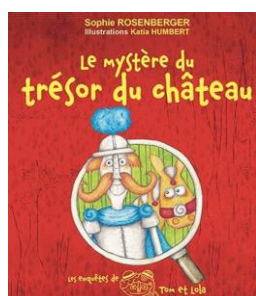
Anne SORIN : illustratrice. Les ouvrages qu'elle illustre abordent les thèmes de l'enfance, la mémoire, l'absence, l'écologie, et mettent en avant des valeurs qui lui sont chères comme l'altruisme et l'empathie. Elle est fascinée par la couleur et le végétal.



Anne BOURGEOIS : auteure jeunesse
Un singe, un chat, une fouine, c'est une joyeuse ménagerie qui peuple l'univers littéraire d'Anne BOURGEOIS et enchante les enfants au fil des pays de ses romans : « La jeune fille au singe », « Les aventures du chat coton »



Anne DIDIER MULLER : auteure jeunesse scénariste de BD et de dessins animés
En tant que professeur de français, il lui tenait à cœur de donner aux élèves l'envie d'écrire. Une envie contagieuse, puisqu'elle a écrit notamment la série Anatole Latuile. Anatole enchaîne les catastrophes à une cadence endiablée. Pour lui et sa bande de copains, la cour d'école devient l'espace propice à toutes sortes d'aventures saugrenues



Sophie ROSENBERGER : auteure jeunesse, docteur en linguistique. Elle est spécialiste de l'apprentissage de l'anglais c'est pourquoi ses romans sont très souvent bilingues. (CE1-CE2)
Les personnages parlent souvent plusieurs langues ; ils communiquent même avec les animaux et se montrent très curieux quand il s'agit de résoudre des énigmes et d'aider les adultes : aventure, amitié, solidarité et suspense.



Eléa DOS SANTOS : illustratrice (sans texte)
Après un long périple, deux habitants d'un territoire infertile reviennent chez eux riches de leurs trouvailles et, sèment. « Le jardin » est un récit coloré qui entraîne le lecteur dans un voyage initiatique où chaque rencontre est une graine. Un véritable hymne au partage et à la découverte des ailleurs.

La Cie **MATULU** accompagne les élèves dans l'oralité de l'histoire. En effet, à la fin du travail d'écriture, un comédien partage son expérience deux à trois fois 1h. Il permet aux élèves de s'approprier les mots et l'histoire afin de la raconter de manière ludique, corporelle, musicale et différente.

Les journées scolaires du Festival du livre permettent aux élèves de restituer leur album sur scène, face à leurs parents et à leurs pairs. Cet évènement est le moment pour les élèves d'**acquérir de l'assurance dans leurs interventions orales** et d'apprivoiser un lieu culturel de renom (théâtre d'Orléans).



Florie DUFOUR

Discipline présentée : Théâtre

Biographie : Chanteuse lyrique, comédienne et metteuse en scène.



Fred PEZET

Discipline présentée : Musique, percussions corporelles, danses traditionnelles

Biographie : Musicien poly-instrumentiste



Jean-Christophe CORNIER

Discipline présentée : Musique

Biographie : Musicien multi-instrumentiste et comédien.



Mathieu JOUANNEAU

Discipline présentée : Théâtre

Biographie : Comédien, metteur en scène.



Lorédana FLORI

Discipline présentée : Théâtre, danse

N° 33 – **Education. Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022. Communication de données par la CAF du Loiret. Approbation d'une convention.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie doit, chaque année au mois de décembre, préparer la rentrée scolaire suivante, en particulier en ce qui concerne les effectifs prévisionnels de chaque école, afin d'anticiper les éventuelles mesures de carte scolaire qui pourraient toucher les écoles publiques orléanaises.

La prévision des arrivées d'enfants en petite section de maternelle étant la plus délicate à déterminer, les services de la Caisse d'Allocations Familiales ont été sollicités, en vue de fournir, sur l'année de naissance concernée, le nombre d'enfants affiliés par rue.

Ces données, anonymes, sont regroupées par secteur de rattachement à une école maternelle, et permettent d'obtenir une estimation globale d'enfants de petite section sur chaque école.

Les modalités de communication de ces données ont été formalisées au sein d'une convention qu'il convient de renouveler pour couvrir la préparation des rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de transmission de données à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret en vue de préparer la rentrée scolaire 2021-2022 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Education. Financement des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des dispositifs périscolaires qu'elle organise, la Mairie met en place des Clubs Coup de Pouce Clé. Cette action est destinée aux élèves de CP scolarisés dans des écoles situées prioritairement en REP et REP+. Ces enfants, choisis par les enseignants, évoluent dans un environnement susceptible de fragiliser leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les Clubs Coup de Pouce ont ainsi pour objectif de les soutenir dans leur apprentissage et de leur apporter une aide individualisée.

Parallèlement, le C.C.A.S., met plusieurs dispositifs à destination de publics en difficulté, dont certains visent une meilleure réussite scolaire.

Les Clubs Coup de Pouce Clé relevant de la sphère d'action sociale, le C.C.A.S. souhaite soutenir financièrement ce dispositif mis en place par la Mairie en versant une subvention de 44 500 € pour l'année scolaire 2019/2020.

La convention proposée a pour objectif de décrire l'action mise en place et de fixer les modalités de financement de celle-ci.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Sport et Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans pour le versement d'une subvention concernant le dispositif des Clubs Coup de Pouce Clé mis en place par la Mairie, pour l'année 2019-2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) inscrire les recettes correspondantes au budget de la Mairie : DEST PRE 255-7476 – opération 0000829, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

Mme de FILIPPI – *Dans le cadre du plan de cohésion sociale de 2005, certains outils complémentaires à ceux existant ont été mis en place pour les jeunes de 2 à 16 ans et qui ne bénéficient pas d'un environnement spécialement épanouissant ou en tout cas favorable pour un développement vraiment harmonieux. C'est un programme de réussite éducative qui s'adresse aux jeunes des quartiers Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.), donc ce sont des projets d'ordre éducatif, sportif et culturel. C'est l'Etat qui porte cette politique mais c'est la Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif, qui porte la plupart des actions et qui les met en œuvre. La convention que nous vous proposons est de fixer les modalités de versement de la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 48 300 euros.*

M. le Maire – Mme CHELLY.

Mme CHELLY – *Simplement une question par rapport à cet objectif de réussite éducative. Qu'en est-il du programme de Cité éducative ? Puisqu'Orléans a été labellisée Cité éducative au niveau de l'Argonne et de La Source. Et donc qu'en est-il ou peut-être pourrions-nous revenir sur ce sujet une prochaine fois ? Car il y a une ambition très forte au niveau de ces cités éducatives avec un partenariat très fort entre les différentes collectivités et les différents partenaires, à la fois éducatifs, sociaux, culturels et sportifs. Pourrait-on en savoir un peu plus ? Alors je sais que c'est tout frais, que cela date de quelques semaines, mais avoir quelques précisions sur ce déploiement de la Cité éducative. Merci.*

M. le Maire – *On peut en reparler si vous le souhaitez. Cette Cité éducative en fait elle pouvait avoir l'intérêt de nous apporter quelques financements mais en même temps elle nous a occasionné un certain nombre de dépenses. Et donc le bilan était assez mitigé. Par ailleurs nos dispositifs de réussite éducative, notamment avec l'Education nationale, ils fonctionnent bien, même très bien. Mais je propose que l'on puisse refaire le point si vous le souhaitez sur l'ensemble des dispositifs de réussite éducative, parce que je crois que c'est un sujet qui le mérite. Je vous consulte sur ce point précis.*

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 a apporté des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit de Réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.).

Les actions prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé, individuels ou collectifs, avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un accompagnement direct est apporté aux parents, afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne se substituent pas à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de Réussite Educative. Toute action directe auprès des familles doit s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique, la Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif de Réussite Educative en réalise principalement les actions et charge le C.C.A.S. de son portage.

L'objet de la convention proposée est de fixer les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de Réussite Educative. Cette convention est conclue pour l'année civile 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Santé. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre (A.M.M.O.C.). Attribution d'une subvention.**

M. le Maire – *Nous en venons aux questions liées à la santé avec une délibération qui est également importante puisqu'il s'agit d'approuver une convention à passer avec l'Association Médicale Orléans Centre (A.M.M.O.C.), convention qui va permettre de faire fonctionner la prochaine maison de santé du centre-ville sur le site de l'ex hôpital Porte Madeleine. J'ai eu l'occasion aussi d'aller voir l'avancement des travaux récemment, ça avance très bien et en toute logique on espère que les travaux vont pouvoir se terminer en janvier de l'année prochaine. On est donc tout proche de son ouverture. Il y a une association qui va gérer cette maison médicale, avec un certain nombre de praticiens qui se sont réunis. Ils sont au nombre de 24, c'est important et donc c'est bien – si je peux le dire ainsi – et l'association nous sollicite évidemment pour que l'on puisse l'aider à mettre en route cette maison de santé avec un certain nombre de dépenses initiales. C'est la raison pour laquelle il y a une demande de subvention qui vous est proposée de voter à hauteur d'un peu plus de 26 000 euros. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, c'est dommage M. MONTILLOT n'est plus là. J'aurais voulu des informations de la maison de la santé pluridisciplinaire de La Source, puisque là on est dans un montage qui fait que c'est le C.O.S.E.M. qui doit reprendre. Est-ce que cela va toujours se faire avec le C.O.S.E.M. ? Car j'ai l'impression que cela ne va pas se faire à la fin de l'année comme prévu et les habitants sont inquiets avec les problématiques de médecins qui vont partir. Pouvez-vous me donner quelques réponses ?*

M. le Maire – Effectivement c'est M. MONTILLOT qui suit au quotidien le dossier. Il y a une réorganisation en cours au sein du C.O.S.E.M. et nous, nous faisons notre maximum pour qu'on lui puisse effectivement arriver maintenant à une solution opérationnelle et le plus rapidement possible.

(Intervention hors micro de M. LANGLET.)

M. le Maire – Et donc une information de dernière heure – merci M. le directeur général des services – il y aura une réunion la semaine prochaine avec l'A.R.S. pour faire le point sur le dossier.

Je vous propose donc de voter cette subvention pour la maison de santé du centre-ville.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Afin d'attirer les jeunes médecins sur le territoire, Orléans poursuit sa politique de déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires annoncée.

Le quatrième projet, qui se situera sur le site dit « HPM » de l'ancien hôpital Porte Madeleine (bâtiment Hôtel-Dieu) dans le quartier du Centre-Ville se termine. Après plusieurs réunions d'échanges et de pré-présentation, le projet médical formalisé a été officiellement validé par l'A.R.S. le 20 mai 2019, étape obligatoire dans la constitution d'une maison de santé pluridisciplinaire (M.S.P.) labellisée.

Son originalité tient à la participation au sein de la M.S.P. d'une équipe de médecine générale, et de pédiatrie. Cette composition permettant une prise en charge globale des patients et de mener un travail de dépistage et de prévention dès la naissance. Ainsi l'ensemble de ces professionnels souhaite orienter son projet selon trois axes en particulier :

- la vulnérabilité : dépister et prendre en compte dans nos prises en charge tous les facteurs de fragilité de la personne et de son entourage, avec un intérêt porté en particulier vers la petite enfance ;
- la croissance : optimiser le suivi systématique, dépister et prendre en charge les troubles du développement et du comportement alimentaire ;
- les maladies chroniques : améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires, conduites addictives, rhumatismes chroniques.

24 praticiens (dont 3 médecins généralistes, 4 pédiatres, 1 médecin psychiatre, 5 infirmiers, 1 ergothérapeute, 2 kinésithérapeutes, 1 pédicure-podologue, 1 orthopédiste orthésiste, 1 psychomotricienne, 1 diététicien et 1 psychanalyste) mènent ce projet, avec l'appui d'une coordinatrice, de deux secrétaires médicales et d'une secrétaire pédiatrique.

Cette maison de santé pluridisciplinaire occupera une surface de 864 m² utiles sur deux niveaux accessibles, et comprendra notamment 11 cabinets médicaux. L'ouverture doit avoir lieu à la fin de cette année. Elle sera propriété de la S.E.MPAT.

L'ouverture devrait avoir lieu fin 2020 et au plus tard au 2 janvier 2021. Les praticiens préparent d'ores et déjà leur entrée dans les lieux et le fonctionnement nécessaire à leur exercice pluridisciplinaire à destination de la population.

L'A.M.M.O.C. a sollicité la Mairie pour obtenir une subvention.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé et Université, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.M.M.O.C. pour une durée de 10 ans ;

2°) dans ce cadre, attribuer la subvention à hauteur de 26 326 € à l'A.M.M.O.C. au titre de l'année 2020 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Mairie : fonction 520, nature 20422, service gestionnaire CAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – Vie associative. Epidémie de covid-19. Recouvrement des cotisations 2020 des adhérents des Maisons des Associations. Non-recouvrement. Approbation.

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables pour l'adhésion aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte Catherine et 5 place Sainte Beuve à La Source) et à l'Espace Olympe de Gouges (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations, organismes et artistes indépendants.

Pour l'année 2020, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de covid-19 qui n'a pas permis aux associations de pouvoir bénéficier normalement des services des Maisons des associations, il est proposé, de ne pas recouvrer les montants des adhésions et utilisation des salles dus pour l'année 2020, et ce, pour l'ensemble des adhérents.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la décision de pas recouvrer les adhésions qui étaient dues par les adhérents pour l'année 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite délibération au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.

M. le Maire – *M. BOURREAU vous souhaitez la parole ?*

M. BOURREAU – *Oui, merci M. le Maire. Je voulais juste vous dire que conformément à l'obligation de déport je ne prendrai pas part à la délibération n°38 et que je quitte donc la salle temporairement. Merci.*

M. le Maire – *J'attends donc que vous quittiez la salle pour faire voter.*

(M. BOURREAU quitte momentanément l'hémicycle.)

Mme LABADIE – *Avant de présenter la délibération, je voulais souligner que lors du dernier Conseil Municipal, Mme TRIPET avait souhaité connaître l'évolution des subventions par rapport à l'année précédente. Pour répondre à sa demande nous avons ajouté une colonne dans les tableaux dans laquelle apparaissent les montants de l'année 2019. Ainsi, la comparaison sera simplifiée. Concernant la délibération, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 335 445,40 euros, dont le détail est présenté en annexe.*

M. le Maire – *Merci. Mme CORRE.*

Mme CORRE – *D'abord je voudrais me réjouir, effectivement comme vient de le dire Mme LABADIE, il y a maintenant une ligne concernant les années précédentes. Cela permet de mettre les choses un peu en perspective et justement je voulais interroger sur la subvention à Sacre Bleu pour le mur street art de la façade du Cinéma des Carmes. Je voulais savoir s'il s'agissait du mur tel qu'on l'appelle au Carmes ou si c'était un autre volet ? Et si c'est le cas, pourquoi cette nouvelle subvention alors que c'est quelque chose qui existe depuis plusieurs années ? Alors on aura peut-être l'occasion d'en reparler précisément au vote du budget mais je voulais avoir des informations sur les modalités de soutien à ce type de projet sur les fresques artistiques. Vous en parlez d'ailleurs dans le rapport budgétaire et c'est vrai qu'en ces périodes de confinement et de semi-déconfinement à venir, on peut se dire que toute la culture en extérieur est un bon axe de travail. Voilà pour les questions que je souhaitais poser sur cette subvention.*

M. le Maire – *Très bien. Je propose que pour cette question cela soit reprécisé, sauf si M. CHANCERELLE souhaite intervenir.*

M. CHANCERELLE – *C'est tout simplement parce que le contrat établi avec cette association était terminé et donc pour pouvoir aller au bout de cette aventure-là, il y a eu un dernier mur subventionné. Et si je ne me trompe pas, cela rentre dans le cadre de la formation Desperados. Je rebondis sur ce que vous disiez effectivement sur la culture hors les murs qui évidemment va être mis à l'honneur dans les mois à venir. C'est un souhait du Maire et que je partage, qui par des appels à projets notamment, de pouvoir demander à nos créateurs locaux, qu'ils soient artistes sculpteurs, photographes ou autres, de pouvoir créer et que ces créations puissent se voir dans Orléans, dans les murs mais aussi hors les murs, c'est-à-dire dans les jardins, sur les places et dans les rues, afin que cela vive.*

M. le Maire – *Donc les Desperados ont fait le mur quoi.*

(Intervention hors micro de M. CHANCERELLE.)

M. le Maire – *C'est un peu ça. Nous voilà rassurés. Je vous consulte. M. ROSE.*

M. ROSE – *M. le Maire, faisant partie du comité directeur de l'une des associations concernées, je ne prendrai pas part au vote.*

M. le Maire – *Alors vous devez sortir également.*

(M. ROSE quitte momentanément l'hémicycle à son tour.)

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 335 445,50 € pour l'exercice 2020.

A - ASSOCIATIONS

- M. CHANCERELLE

Arts et Economie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la Subvention (en €)	
		2019	2020
I – Arts visuels			
Sacre Bleu	Soutien projet évènement pour la réalisation du MUR street art du mois de novembre 2020 - façade Cinéma des carmes	-	1 500
Les Invizibles	Soutien à un festival de Courts métrages à l'automne 2020	-	2 550
Cinéma des Carmes	Soutien au festival Récidive qui se tiendra du 10 au 17 novembre 2020 et qui succède à Cannes 39	-	3 000
E.S.A.D.	Soutien au projet intercommunal La BALLE	-	2 000
Sous-total		-	9 050
II – Spectacle vivant			
Clin d'Œil	Soutien à la diffusion du spectacle "De Rocs et d'écume" au Théâtre d'Orléans	-	3 000
Sous-total		-	3 000
III - Musiques actuelles			
Marching Band Galaxy	Fanfare Pop-Rock. Aide au renouvellement des tenues de parade	-	1 000
GIP Café cultures	Subvention de fonctionnement	5 000	5 000
Sous-total		5 000	6 000
IV - Vie des idées, littérature			
Chapitre 2	Subvention de fonctionnement	-	3 000
Sous-total		-	3 000
TOTAL		5 000	21 050

(avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire)
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

- M. CHANCERELLE

Evènementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Nanoprod	Projet d'ouverture de la Pailote lors des vacances de Noël.	-	800
TOTAL		-	800

(avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

- M. RENAULT

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
I - Soutien aux pôles sportifs et aux centres de formation			
Pôle France Judo	Aide au sport de haut niveau	2 000	2 000
Pôle espoir Judo	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Pôle espoir gymnastique rythmique	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Centre de formation Gymnastique	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Centre Fédéral Espoir du Comité Régional de Taekwondo	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Pôle espoir féminin handball	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Pôle Espoir de Basketball	Aide au sport de haut niveau	1 000	1 000
Sous-total		8 000	8 000
II - Clubs sportifs sous convention d'objectifs			
Orléans Loiret Basket Association	Attribution des soldes des subventions 2020.	35 800	45 800
Orléans Loiret Hockey sur Glace	Attribution des soldes des subventions 2020.	4 400	4 400
Rugby Club Orléans	Attribution des soldes des subventions 2020.	34 000	34 000
U.S.O. Loiret Football	Attribution des soldes des subventions 2020.	7 800	7 800
U.S.O. Loiret Judo Jujitsu	Attribution des soldes des subventions 2020.	67 400	67 400
S.M.O. Gymnastique	Attribution des soldes des subventions 2020.	44 600	44 600
E.C.O. C.J.F. Athlétisme	Attribution des soldes des subventions 2020.	13 400	13 400
Cercle d'Escrime Orléanais	Attribution des soldes des subventions 2020.	18 200	18 200
Budokan Karaté Orléans	Attribution des soldes des subventions 2020.	5 000	5 000
Sous-total		230 600	240 600
TOTAL		238 600	248 600

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 30, nature 65748, opération SA2H004 et SA2H003, services gestionnaires SPO.

- M. MONTILLOT

Santé

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
GAGL 45	Subvention de fonctionnement	9 500	9 500
Passerelle Santé	Subvention de fonctionnement	2 500	5 000
AMARA 45	Subvention de fonctionnement	-	1 500
Vie Libre	Subvention de fonctionnement	1 000	600
AMMOC	Subvention de fonctionnement	11 000	8 674
AFM (Association Française contre les Myopathies)	Subvention de fonctionnement	5 000	12 500
TOTAL		29 000	37 774

(avis de la Commission Santé et Université)

Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

- M. ROY

Développement durable

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
CRIIRAD Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité	<ul style="list-style-type: none"> - démantèlement, déchets radioactifs, projets de recyclage, etc. - réseau de surveillance de la radioactivité, - production d'analyses pour le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radiocatifs, - développer l'axe des formations 	170	180
TOTAL		170	180

(avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable)

Imputation : fonction 71, nature 65748, opération 08B268, clé d'imputation 2D5700620, service gestionnaire ENV.

- Mme FEDRIGO

Cause animale

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans	Réduire et stabiliser la population des chats errants afin de limiter les nuisances liées à la présence de ces animaux	800	1 000
TOTAL		800	1 000

(avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable)

Imputation : fonction 71, nature 65748, opération 08B268, clé d'imputation 2D5700620, service gestionnaire ENV.

- Mme LABADIE

Vie associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Accueil des Villes Françaises	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif de développer des activités pour permettre une intégration optimale des personnes arrivées depuis moins de trois ans à Orléans	630	630
TOTAL		630	630

(avis de la Commission Proximité)

Imputation : fonction 024, nature 6574, opération 00008007, service gestionnaire REP.

- M. GABELLE

Mémoire

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Association les Amis de René Thinat	<p>L'association « Les Amis de René Thinat » remet chaque année une récompense à un élève ou apprenti méritant dont le travail " met en valeur la relation entre la main et le cerveau humain qui lui donne la vie et le pouvoir de créer et participer à valoriser la formation dans l'artisanat, la musique en récompensant et aidant un élève ou apprenti méritant de la Chambre de Métiers, du CFA de l'ESAD ou du Conservatoire, par roulement.</p> <p>L'Association devait remettre cette année le Prix Thinat le 11 juillet 2020.</p> <p>La situation sanitaire covid-19 a conduit à reporter cette remise de prix en avril 2021.</p> <p>Néanmoins pour marquer son engagement solidaire, l'Association a pensé qu'il serait plus cohérent de remettre ce prix au Centre de Ressources René Thinat qui se trouve sur le site du Foyer René Thinat. Cette remise a eu lieu le 31 août 2020.</p> <p>Le Centre de Ressources René Thinat est une chaîne d'accompagnement novatrice à destination de personnes âgées, grâce à la mise en place d'un centre de télé-médecine qui facilite le lien des usagers ainsi qu'entre les professionnels, à travers des accueils séquentiels et des partenariats avec les services à domiciles, en proposant des outils de santé, en permettant la participation à des activités thérapeutiques, des repas etc. »</p>	450	450
France Etats-Unis	Attribution d'une subvention pour l'organisation de diverses manifestations dans le cadre du fonctionnement habituel de l'association (expositions, conférences, accueil de militaires de l'Armée américaine lors des commémorations du 8 mai, du 16 août et du 11 novembre, etc.) pour l'année 2021.	1 000	1 000
TOTAL		1 450	1 450

(avis de la Commission Culture, Événementiel et Promotion du Territoire)

Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 000501, service gestionnaire REP.

- Mme BREANT Social

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Relais Orléanais	Subvention pour création d'un service de douches dans une unité modulaire	-	12 390
Petits frères des Pauvres	Subvention pour trois actions essentielles : emmener les personnes âgées en vacances, organiser des repas de Noël, des goûters et des sorties	750	1 500
Banque Alimentaire	Subvention exceptionnelle	-	2 000
Restaurants du Cœur	Subvention exceptionnelle	-	1 000
Lien Social et Médiation	Subvention exceptionnelle	-	1 829
TOTAL		750	18 719

(avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville)
Imputation : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS.

- Mme BREANT Handicap

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Le Renard et la Rose	Mise en place d'ateliers de vacances inclusifs	1 750	1 716
TOTAL		1 750	1 716

(avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville)
Imputation : fonction 521, nature 6574, service gestionnaire HAN.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme de FILIPPI Education

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
Elémentaire Gutenberg	Réalisation d'une fresque sous le préau de l'école Gutenberg "petits"	-	1 500
Maternelle Diderot	Cinématernelles - visionnage d'un film	-	33
	Cinématernelles - visionnage d'un film	-	33,50
Maternelle Poincaré	Cinématernelles - visionnage de 3 films	-	153
	Découverte du monde du cheval : stage équitation 6 séances	-	290
Maternelle Jolibois	Cinématernelles - visionnage de 3 films	-	97,50
Elémentaire Galloux	Découvrir un artiste pratiquant les arts de la rue	-	500
Maternelle Gutenberg	Spectacle "Waaahaaa"	-	218
Elémentaire Mermoz	Ecole et Cinéma : visionnage de 3 films	-	384
Elémentaire Nécotin	Cinéma : visionnage du film "chien pourri, la vie à Paris"	-	200
Maternelle Bastié Boucher	Cinématernelles entre 1 et 2 films par classe selon les classes	-	117,50
TOTAL		-	3 526,50

(avis de la Commission Education et Sports)
Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 331 919 €
- Subventions aux autres organismes : 3 526,50 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 335 445,50 € pour l'exercice 2020 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(MM. ROSE ET BOURREAU).

M. le Maire – M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – *Juste un point pour les personnes qui sortent. C'est un point que l'on abordera lors du débat du prochain Conseil Municipal sur la charte de déontologie. Dans certains cas, il y a eu certains jugements de tribunaux qui ont condamné des élus en termes de conflit d'intérêts alors qu'ils n'ont pas participé au vote mais pour leur seule présence. C'est très rare mais cela a existé.*

M. le Maire – *De toute façon effectivement la charte à laquelle un certain nombre d'entre vous ont travaillé et je les en remercie, va permettre d'éclairer toutes ces questions-là en décembre.*

RESSOURCES

N° 39 – **Commande publique. Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les Médiathèques de la ville d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée.**

Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Les médiathèques d'Orléans proposent aux usagers le prêt de périodiques principalement français et quelques étrangers. Le marché fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées, porte principalement sur :

- la reprise et le contrôle des données des abonnements en cours non échus à renouveler et nouveaux en se rapprochant directement des éditeurs ou prestataires concernées ;
- la souscription des abonnements et réabonnements auprès des éditeurs ;
- le suivi financier et le traitement des réclamations pour chaque éditeur ;
- la gestion courante des abonnements : suivi des échéances, établissement d'état récapitulatif, modification des abonnements, distribution, être le relais auprès des éditeurs.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offres ouvert, non alloti, a été lancé en application des articles R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation décomposé comme suit :

- critère 1 : valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 60 %) décomposée comme suit :
 - sous-critère 1-1 : gestion des abonnements (sous-pondération : 25 %) :
 - a) qualité du catalogue analysée au regard du point I 1) à 4) du cadre de mémoire technique (10%) ;
 - b) reprise de la prestation et qualité de gestion des publications en lignes, analysées au regard des points I 5) et 6) du cadre de mémoire technique (10 %) ;
 - c) moyens et délais de traitement garantissant une bonne exécution comptable de la prestation, analysés au regard des points I 7) du cadre de mémoire technique (5 %).
 - sous-critère 1-2 : suivi des abonnements, moyens matériels et informatiques analysés au regard des points II 1) à 5) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 20 %),
 - sous-critère 1-3 : qualification, expérience et disponibilité du personnel dédié au suivi des abonnements, analysées au regard du point III 6) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %),
 - sous-critère 1-4 : qualité de la démarche environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations (sous-pondération : 5 %).
- critère 2 : prix (pondération : 40 %) :
 - sous-critère 2-1 : Prix apprécié au regard des prix du DQE, après application du % de frais de gestion et du taux de remise obtenus par éditeurs (sous-pondération : 35 %),
 - sous-critère 2-2 : Remise sur catalogue (sous-pondération : 5 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les Médiathèques de la Mairie, à passer avec l'entreprise A2 PRESSE, un montant par période de deux ans minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 142 000 € H.T., soit un montant minimum 100 000 € H.T. et 284 000 € H.T. pour la durée totale du marché fixée à 4 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 313, article 6182, service gestionnaire MED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Commande publique. Transports de personnes. Approbation de marchés après procédure formalisée.**

Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« De par sa sphère de compétences, il revient à la Ville d'Orléans d'assurer les transports scolaires pour les différents établissements situés sur le territoire de sa commune (écoles maternelles et élémentaires, bureaux périscolaires, ALSH et ALE). Ce marché est également disponible pour tout autre

service de la Ville qui aurait un besoin occasionnel. Cette consultation est un renouvellement de marché en lien avec l'obligation de mise en concurrence des opérateurs économiques œuvrant dans ce secteur d'activité.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique, pour l'ensemble des lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Circuits de ramassage et réutilisations ;
- Lot n° 2 : Transports de personnes dans les communes de la Métropole d'Orléans (destination Nord de la Loire) ;
- Lot n° 3 : Transports de personnes dans les communes de la Métropole d'Orléans (destination Sud de la Loire) ;
- Lot n° 4 : Transports de personnes hors de la Métropole d'Orléans.

Les lots 1, 2 et 3 donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire.

Le lot 4 donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires.

L'accord-cadre sera attribué au maximum à 2 opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Les entreprises occupant les 2 premières positions du classement final des offres au stade de la consultation sont les attributaires du présent accord-cadre à bons de commande.

En fonction de leur position dans le classement final des offres jugées, chacun des 2 titulaires se verra saisi de l'exécution de bons de commande selon le fonctionnement du multi-attributaire « en cascade ».

Le titulaire dont l'offre a été classée première est contacté en priorité. En cas d'indisponibilité de ce prestataire, le pouvoir adjudicateur fait appel au second prestataire.

Les prestations de chaque lot sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Première période		période suivante	
	Montant Minimum H.T.	Montant Maximum H.T.	Montant Minimum H.T.	Montant Maximum H.T.
Lot 1 – CIRCUITS DE RAMASSAGE ET REUTILISATIONS	sans	225 000 €	sans	225 000 €
Lot 2 - TRANSPORT DE PERSONNES DANS LES COMMUNES DE LA METROPOLE D'ORLEANS (DESTINATION NORD LA LOIRE)	sans	216 000 €	sans	216 000 €
Lot 3 - TRANSPORTS DE PERSONNES DANS LES COMMUNES DE LA METROPOLE D'ORLEANS (DESTINATION SUD DE LA LOIRE)	sans	216 000 €	sans	216 000 €
Lot 4 – TRANSPORTS DE PERSONNES HORS DE LA METROPOLE D'ORLEANS	sans	90 000 €	sans	90 000 €

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation, pour les 4 lots :

- ❖ Critère 1. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 60 %)

- ❖ Critère 2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 40 %) répartis de la façon suivante :
 - Caractéristique du matériel proposé, appréciée au regard du point 1 du mémoire technique (sous-pondération : 20 %)
 - Qualité de l'organisation humaine proposée, appréciée au regard du point 2 du mémoire technique (sous-pondération 15 %)
 - Qualité de la démarche environnementale mise en œuvre pour cette opération appréciée au regard du point 3 du mémoire technique (sous-pondération : 5 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux transports de personnes à passer avec :

- **Lot n° 1 : circuits de ramassage et réutilisations, avec l'entreprise TRANSDEV LOIRET, sans montant minimum et pour un montant maximum de 247 500 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 495 000 € T.T.C, pour la durée totale du marché ;**
- **Lot n° 2 : Transports de personnes dans les communes de la Métropole d'Orléans (destination nord de la Loire), avec l'entreprise TRANSDEV LOIRET, pour un montant sans montant minimum et pour un montant maximum de 237 600 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 475 200 € T.T.C, pour la durée totale du marché ;**
- **Lot n° 3 : Transports de personnes dans les communes de la Métropole d'Orléans (destination sud de la Loire), avec le groupement conjoint TRANSDEV LOIRET/LES CARS DUNOIS, sans montant minimum et pour un montant maximum de 237 600 € T.T.C par période, soit un montant maximum de 475 200 € T.T.C pour la durée totale du marché ;**
- **Lot n° 4 : Transports de personnes hors de la Métropole d'Orléans, avec, pour le premier attributaire, l'entreprise TRANSDEV LOIRET, et le second attributaire, l'entreprise LOIRET TOURISME, sans montant minimum et pour un montant maximum de 99 000 € T.T.C par période, soit un montant maximum de 396 000 € T.T.C pour la durée totale du marché**

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 81, nature 6248, service gestionnaire EDU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – Commande publique. Fourniture de produits et petits matériels d'entretien, produits et consommables pour l'hygiène. Approbation de marchés après procédure formalisée.

Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil Métropolitain par délibération en date du 11 juillet 2019 et le Centre Communal d'Action Sociale par délibération en date du 18 juin 2019, ont approuvé une convention de groupement de commande portant sur la fourniture de produits d'entretien ménager. Le coordonnateur de ce marché est la Mairie d'Orléans.

L'acquisition de ces produits est destinée à l'entretien ménager en régie des locaux de chacune des trois entités.

Cette consultation est un renouvellement de marché en lien avec l'obligation de remise en concurrence périodique des opérateurs économiques œuvrant dans ce secteur d'activité. Le marché précédent a été passé en lien avec la plateforme Approlys. Afin d'être au plus proche du besoin des utilisateurs, il a été décidé de mener la consultation en interne.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique. La consultation non allotie donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu sans montant minimum et sans montant maximum. L'estimation de ce marché est de 262 500 € T.T.C par an, pour les trois entités confondues.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

- CRITERE 1 : Valeur technique de l'offre appréciée au regard du cadre mémoire technique, des documents annexes, des fiches techniques, des fiches données sécurité des produits et des échantillons (Note sur 10 - pondération : 50 %) décomposées comme suit :
 - Sous-critère 1 – Qualité des produits proposés appréciée au regard des fiches et des échantillons fournis – Point 1 du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 30 %)
 - Sous-critère 2 – Qualité des moyens humains et techniques proposés pour l'exécution des prestations appréciée au regard du Point 2 du cadre de mémoire technique fourni par le candidat (sous-pondération : 10 %)
 - Sous-critère 3 – Concordance entre les conditionnements souhaités par le pouvoir adjudicateur au BPU et ceux proposés par le candidat (Colonne A et E du BPU) (sous-pondération 10 %)
- CRITERE 2 : Prix des fournitures apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif
(Note sur 10 - pondération : 50 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marchés relatif à la fourniture de produits et petits matériels d'entretien, produits et consommables pour l'hygiène, à passer avec l'entreprise FICHOT HYGIENE, celui-ci sera conclu sans montant minimum, ni maximum de commande par an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits respectifs inscrits aux budgets de la Mairie, de la Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Moyens généraux. Ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP Loire & Orléans Eco et les communes de la Métropole.**

Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, par délibération du 22 janvier 2018, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter la famille d'achat suivante :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Fourniture de produits et services liés à la crise sanitaire	Orléans Métropole

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'ajout de la famille d'achat 3fourniture de produits et services liés à la crise sanitaire3 à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents afférents ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Relations humaines. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Modification du dispositif.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le régime indemnitaire des agents territoriaux est fixé selon un principe de parité avec les dispositions applicables aux agents de l'Etat. Dans les collectivités territoriales, l'assemblée délibérante est compétente pour fixer les régimes indemnitaires de personnels territoriaux, dans les limites fixées selon ce principe de parité.

Un nouveau régime indemnitaire appelé « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel « R.I.F.S.E.E.P. », a été institué pour l'ensemble de la fonction publique et se substitue progressivement à la quasi-totalité des primes existantes, pour la plupart des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, au fur et à mesure de la parution des textes pour les corps équivalents de l'Etat. L'absence de publication de tous les textes a conduit les collectivités à maintenir les dispositifs antérieurs pour certains cadres d'emplois.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, a redéfini le système d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois territoriaux. Il permet à de nombreux cadres d'emplois en attente d'éligibilité de bénéficier du R.I.F.S.E.E.P. dans l'attente d'un dispositif définitif.

A la Mairie, la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. a été effectuée à compter du 1^{er} janvier 2018 par une première délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017, et le dispositif a été complété

au fur et à mesure de la parution des textes, par des délibérations complémentaires. La présente délibération a pour objet de compléter le dispositif en conformité avec les dispositions du décret du 27 février 2020 susvisé.

I/ Rappel des principes généraux concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

A. Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Elle peut être modulée en valorisant l'expérience professionnelle de l'agent.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

B. Les bénéficiaires :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) est instaurée pour :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (sans condition d'ancienneté) ;
- les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, recrutés dans les conditions suivantes :
 - o pour les agents recrutés sur des postes permanents dans le cadre des dispositions des articles 3-2 et 3-3 et 47 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi que les collaborateurs de cabinet et les collaborateurs de groupe, recrutés au titre des articles 110 et 110-1 de la loi susvisée.
 - o les agents recrutés dans le cadre des dispositions de l'article 3-I 1° et 2° de la loi susvisée (pour accroissement temporaire ou accroissement saisonnier d'activité) et de l'article 3-2 de ladite loi (un remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un contractuel)
 - o pour les agents recrutés dans le cadre des dispositions de l'article 3-II de la loi susvisée (pour les contrats de projet).

Les agents vacataires, les assistantes maternelles, les contractuels payés selon des forfaits journaliers ou horaires, les intermittents du spectacle, ainsi que les agents contractuels de droit privé, les apprentis ne relèvent pas du R.I.F.S.E.E.P.

C – Fixations des montants et modulations de l'I.F.S.E. :

Chaque collectivité détermine les montants maximum dans la limite des plafonds fixés par les textes applicables à la fonction publique d'Etat.

L'autorité territoriale arrête les montants individuels dans les conditions suivantes dans la limite des plafonds définis par délibération. Il est précisé que la première étape de la mise en œuvre s'effectue pour l'essentiel par transposition des montants existants, dans un souci de maîtrise de la masse salariale.

II/- Les nouveaux cadres d'emplois éligibles :

Suite à la publication du décret n° n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, et notamment de son annexe 2, il est proposé de mettre en œuvre l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise en faveur des cadres d'emplois nouvellement éligibles, en fonction des équivalences proposés par ce texte. Cela concerne les cadres

d'emplois suivants :

- 1° en cat. A :
 - Les directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistiques,
 - les ingénieurs territoriaux,
 - les conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,2
 - les éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
 - les psychologues territoriaux,
 - les cadres territoriaux de santé paramédicaux,
 - les puéricultrices territoriales
 - les infirmiers territoriaux en soins généraux,

- 2° en cat. B :
 - les techniciens territoriaux,
 - les techniciens paramédicaux,

- 3° en cat. C :
 - les auxiliaires de puériculture territoriaux,
 - les auxiliaires de soins territoriaux.

(ne sont pas concernés les cadres d'emplois relevant des filières police municipale, ainsi que ceux des professeurs et assistants d'enseignement artistique en application de la réglementation).

Cette mise en œuvre s'effectuera dans les mêmes conditions que pour les autres agents, par transposition dans le nouveau cadre juridique, des montants des primes actuellement versées dans le respect des clauses de maintien des montants perçus à titre individuel.

En ce qui concerne les agents travaillant dans la petite enfance, et plus spécialement dans les crèches, il est proposé d'intégrer dans la prime mensuelle I.F.S.E. l'indemnité compensatrice de repas, sur une base de 28,17 € (moyenne mensuelle) par souci de mise en conformité avec les textes, et de simplification de la gestion administrative.

L'annexe I définit pour chaque cadre d'emplois et groupe de fonctions les plafonds applicables au sein de la collectivité.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 15 du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP,

Vu la délibération n° 41 du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 portant modalités complémentaires de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.,

Vu la délibération n° 16 du Conseil Municipal du 10 décembre 2018 portant mise en œuvre du RIFSEEP en faveur des médecins territoriaux,

Vu la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 8 avril 2019 portant mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.,

Vu la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 portant modalités complémentaires de mise en œuvre du régime indemnitaire,

Vu l'avis du comité technique du 29 septembre 2020 ;

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et moyens généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) instaurer le R.I.F.S.E.E.P., avec effet du 1^{er} janvier 2021, en faveur des cadres d'emplois ci-après :

- **Ingénieurs territoriaux,**
- **Techniciens territoriaux,**
- **Directeurs d'établissement d'enseignement artistique,**
- **Conseillers des activités physiques et sportives,**
- **Cadres de santé paramédicaux,**
- **Puéricultrices territoriales,**
- **Educateurs de jeunes enfants,**
- **Infirmiers en soins généraux,**
- **Psychologues,**
- **Techniciens paramédicaux,**
- **Moniteurs-éducateurs territoriaux,**
- **Auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins ;**

2°) approuver l'annexe I fixant les plafonds applicables à chaque cadre d'emplois et groupe de fonction ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.»

Annexe I – Conseil municipal du 19 novembre 2020

Cadres d'emplois de catégorie A+ et A :

CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Directeur d'établissement, directeur adjoint	34 000
Groupe 2	Chefs de service,	25 000
Groupe 3	chargés de missions, chargés de projets	20 000
Références juridiques	Arrêté du 3 juin 2015 applicable au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Directeur de services, directeur de projet, fonctions d'encadrement supérieur	36 210
Groupe 2	Chef de service, directeur d'établissement, directeur adjoint	30 000
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieure et coordination transversale	24 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet, conducteur d'opérations	18 000
Références juridiques	Arrêté du 26 décembre 2017 applicable aux ingénieurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur (Taux sans concession de logement) Maintien taux délibération N°15 du 11.12.2017	

CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	18 000
Groupe 2	Chef de service	15 300
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 23 décembre 2019 applicable au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	18 000
Groupe 2	Chef de service	15 300
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 23 décembre 2019 applicable au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	18 000
Groupe 2	Chef de service	15 300
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 23 décembre 2019 applicable au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	18 000
Groupe 2	Chef de service	15 300
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 23 décembre 2019 applicable au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	14 000
Groupe 2	Chef de service	13 500
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 17 décembre 2019 applicable au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse des administrations de l'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS TYPES (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. Maximum
Groupe 1	Directeur d'une structure,...	18 000
Groupe 2	Chef de service	15 300
Groupe 3	Responsable de pôle, de secteurs territorialisés, chef de projet avec expertise supérieur et coordination transversale	12 000
Groupe 4	chargé de mission, chef de projet	8 000
Références juridiques	Arrêté du 23 décembre 2019 applicable au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	

Cadres d'emplois de Catégorie B :

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Fonctions avec encadrement ou coordination, avec responsabilités et/ou expertise métiers, cadre avec des fonctions pouvant être exercées à un niveau hiérarchique supérieur	11 880
Groupe 2	Instructeur, chargé d'études, chargé d'opérations, toute autre fonctions sans encadrement, inspecteurs de salubrité ...	11 000
Références juridiques	Arrêté du 7 novembre 2017 applicable au corps des contrôleurs de services techniques du ministère de l'intérieur (Taux sans concession de logement) Maintien taux délibération N° 15 du 11.12.2017	

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Fonctions avec encadrement ou coordination, avec responsabilités et/ou expertise métiers, cadre avec des fonctions pouvant être exercées à un niveau hiérarchique supérieur	9 000
Groupe 2	Chargé d'études ou de mission, toute autre fonction sans encadrement dans les activités médico-techniques (diététicienne, technicien de laboratoire...)	8 010
Références juridiques	Arrêté du 31 mai 2016 applicables à certains corps des infirmiers relevant de la catégorie B	

CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS- EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Fonctions avec encadrement ou coordination, avec responsabilités et/ou expertise métiers, cadre avec des fonctions pouvant être exercées à un niveau hiérarchique supérieur	9 000
Groupe 2	Chargés de mission ou d'études, toute autre fonction sans encadrement, dans le domaine de l'éducation, du social ou de la prévention.	8 010
Références juridiques	Arrêté du 31 Mai 2016 applicables à certains corps des infirmiers relevant de la catégorie B	

Cadres d'emplois de Catégorie C :

CADRE D'EMPLOIS AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Postes à sujétions/qualifications, ...	7 000
Groupe 2	Auxiliaire de puériculture, agent d'exécution, agent auprès des enfants, ...	5 000
Références juridiques	Arrêté ministériel du 20 mai 2014 applicable au corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat	

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	I.F.S.E. maximum
Groupe 1	Postes à sujétions/ qualifications, ...	7 000
Groupe 2	Agent d'exécution, aide-soignante ...	5 000
Références juridiques	Arrêté ministériel du 20 mai 2014 applicable au corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat	

N° 44 – **Relations humaines. Services communs. Convention de mise en place des services communs passée avec Orléans Métropole. Retrait de la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 15 octobre 2020.**

Mme RASTOUL – *Il s'agit en fait de retirer la convention qui avait été présentée au dernier Conseil Municipal parce qu'elle comportait des erreurs matérielles. Il s'agissait de la convention des services communs avec Orléans Métropole.*

M. le Maire – *Merci. Mme BENAYAD*

Mme BENAYAD – *M. le Maire, mes chers collègues. Juste pour relever un point .Il avait été abordé lors du précédent Conseil Municipal et il est vrai que cela nous paraissait assez particulier et pas clair du tout. Serait-il possible d'avoir des éléments complémentaires quant à cette notion « d'erreurs matériels » ?*

Mme RASTOUL – *Alors il s'agissait en fait du nombre de postes d'agents de services communs notamment sur la direction de la communication qui était erroné. Tout cela sera représenté au prochain Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération n° 39 du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 1 à la convention de mise en place des services communs passée avec Orléans Métropole.

Cette délibération comportant plusieurs erreurs matérielles, il est proposé de procéder au retrait de celle-ci.

Un avenant à la convention de mise en place des services communs passée avec Orléans Métropole sera proposé au vote du prochain Conseil Municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au retrait de la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 portant approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise en place des services communs passée avec Orléans Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Relations humaines. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire passée avec TERRITORIA MUTUELLE.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2014, un contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative est proposé aux agents d'un groupement d'employeurs : Département du Loiret, Département d'Eure et Loir, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret, Ville de Montargis, Ville d'Orléans, Orléans Métropole et Ville d'Olivet, intégrant une participation financière de chaque collectivité.

En 2017, pour faire face à une dérive importante de la sinistralité auprès du prestataire COLLECTEAM, le groupement d'employeurs a souhaité lancer une consultation pour offrir un nouveau contrat de prévoyance professionnelle à ses agents, dès le 1^{er} janvier 2018.

C'est pourquoi une nouvelle convention de participation a été signée le 4 octobre 2017 avec TERRITORIA MUTUELLE. Chaque signataire s'est engagé pour une durée minimale de 6 ans. La ville d'Orléans a fixé sa participation financière en matière de prévoyance à 12 € bruts, par an, versée

mensuellement, par délibération du conseil municipal du 18 septembre 2017. L'offre qui a été approuvée présentait les caractéristiques suivantes :

- Des garanties de base : incapacité et invalidité : taux à 1,78 %
Ces garanties permettent de maintenir le salaire à hauteur de 95 % du montant qu'aurait dû percevoir l'agent.
- Des garanties optionnelles :
 - Perte de retraite : 0,42 %
 - Capacité décès et frais d'obsèques : 0,97 %
 - Perte totale et irréversible d'autonomie : 0,18 %
 - Rente éducation : 0,44 %
 - Rente du conjoint : 1,64 %
 - Incapacité portée de 95 % à 100 % : 0,09 %
 - Invalidité portée de 95 % à 100 % : 0,09 %Soit un montant total de cotisation pour l'agent allant de 1,78 % à 5,61 % selon les options choisies.

A ce jour, la Ville d'Orléans comptabilise 201 agents adhérents.

Présentation du dossier :

Le bilan des adhésions permet de constater un certains nombres de difficultés fragilisant l'équilibre financier, au vu notamment des données suivantes :

- le taux de mutualisation du contrat n'a atteint que 21 % au 31 décembre 2019, alors que TERRITORIA MUTUELLE avait projeté un taux à 35 %, fragilisant ainsi l'équilibre et la pérennité du contrat,
- la souscription conjointe des garanties «incapacité» et «invalidité» constitue un frein à l'adhésion des agents au contrat,
- la souscription obligatoire à « la garantie invalidité » ne constitue pas nécessairement la priorité des agents pour leur couverture en prévoyance complémentaire.

Les cocontractants se sont accordés sur la nécessité de dissocier la souscription des garanties obligatoires dites « minimales » dans l'objectif de préserver l'équilibre et la pérennité du contrat au bénéfice des agents, tout en conservant les conditions d'adhésion et de taux initialement négociés.

La scission permettra ainsi de laisser le choix à l'agent de souscrire « la garantie invalidité » en option et cela aura un pouvoir attractif car la souscription de la seule garantie de base « incapacité » bénéficiera d'un taux de cotisation inférieur à 1 % (0,93 %).

TERRITORIA Mutuelle reconnaît et accepte les conditions de cette scission des garanties de base, pour lesquelles les taux de cotisation initiaux sont maintenus, estimant que cela ne provoquera pas une dérive technique sur ce compte et par conséquent sur le groupement.

Principe de la scission

La garantie « incapacité de travail » constituant la garantie de base minimale et obligatoire, elle pourra être souscrite seule, la garantie invalidité est détachée des garanties de base pour devenir la sixième option.

La scission des garanties de base ne modifie pas les taux de cotisations initiaux :

Situation actuelle	Garanties de base : Garantie incapacité + Garantie Invalidité		= 1,78%
		▼	
Situation à venir du fait de cet avenant	Garantie de base : Garantie incapacité 0,93 %	Option 6 : Garantie Invalidité 0,85 %	= 1,78% (0,93% + 0,85%).

A compter de la prise d'effet des nouvelles garanties, au 1^{er} janvier 2021, les agents ayant souscrit antérieurement au contrat pourront opérer des modifications de leurs garanties jusqu'au 28 février 2021, et ce sans accomplissement de formalités médicales (à savoir pas de déclaration de santé, ni de fiche santé à renseigner).

Pour toute nouvelle adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 28 février 2021, les nouveaux contrats souscrits se voient accorder une dispense exceptionnelle de formalités médicales.

A l'issue de cette période de dispense exceptionnelle de questionnaire médical, soit à compter du 1^{er} mars 2021, les conditions et modalités d'adhésion au contrat initiales seront pleinement applicables, dont l'accomplissement des formalités médicales.

Cette proposition de dissociation des garanties de base a recueilli l'avis favorable des collectivités membres du groupement, à l'exception du département d'Eure et Loir, et elle doit être formalisée par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, et après avis du C.H.S.C.T., il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe de la scission de la garantie minimale obligatoire, entre l'incapacité et l'invalidité, et décider qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- la garantie de base reste l'incapacité à 0,93 %,
- la garantie « invalidité » devient optionnelle à 0,85 % ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire à passer avec TERRITORIA MUTUELLE, Orléans Métropole, la commune d'Olivet, la commune de Montargis, le SDIS du Loiret, le Département d'Eure-et-Loir et le Département du Loiret ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie : chapitre 013, fonction 020, nature 64138, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Relations humaines. Approbation d'une convention d'accueil partagé d'un volontaire à passer avec le C.R.I.J.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Corps Européen de Solidarité a été créé en 2018, il est financé sur des plans européens tri-annuels, et vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Concrètement, les jeunes âgés entre 18 et 30 ans peuvent postuler pour un volontariat dans un autre pays, un stage ou un emploi en France ou en Europe ou pour des financements pour un projet de solidarité qu'ils mèneront au sein de leur communauté locale.

Au terme d'une simple procédure d'inscription auprès d'organismes agréés, les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un large éventail de projets.

Les volontaires interviennent particulièrement dans les domaines suivants :

- lutte contre les exclusions ;
- éducation et formation ;
- citoyenneté ;
- prévention des catastrophes ;
- lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'aide aux personnes en situation de handicap.

Le volontariat est souscrit initialement pour une durée de six mois à un an. Il peut être prolongé sans que la durée totale du volontariat puisse excéder vingt-quatre mois.

Le C.R.I.J. (Association Centre Régional Information Jeunesse Centre Val de Loire) bénéficie d'un agrément et label de qualité de corps Européen de Solidarité et propose de faire bénéficier la Mairie de l'accueil d'un volontaire auprès du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.)

Les conditions d'accueil seraient formalisées par la signature d'une convention avec le C.R.I.J. pour l'accueil d'un jeune volontaire à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 auprès du Muséum, à raison de 6 heures hebdomadaires, tous les mardis. Cette quotité pourra être portée à hauteur de 15 heures maximum hebdomadaires, en accord avec les 2 partenaires.

Le volontaire percevra une indemnité mensuelle versée par le CRIJ Centre Val de Loire.

Seuls, les éventuels frais de missions et frais divers engagés par le volontaire dans le cadre de sa mission seraient pris en charge par la collectivité.

Dans le cadre de la convention, il est également demandé de prendre en charge des entrées pour les sites culturels de la mairie pour l'ensemble des cinq volontaires européens accueillis par le CRIJ. Cela afin de permettre aux volontaires européens de bénéficier pleinement de l'offre culturelle Orléanaise. Les missions confiées seraient les suivantes :

- conception de dispositifs de médiation bilingues pour le MOBE ;
- conception et tests d'activités pour le MOBE ;
- participation à l'ouverture et l'inauguration du musée ;
- participation au rayonnement du MOBE au travers du partenariat.

La mairie d'engage à respecter le projet d'accueil, les principes fondamentaux du Corps Européen de Solidarité, et à désigner un tuteur qui a pour mission d'accompagner le volontaire dans son projet

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu Le code du service national, et notamment les articles L 122-1 à 122-20 et L 130-1 à L 130-5,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe de recourir à l'accueil d'un volontaire en Corps Européen de Solidarité, pour une durée maximale de 12 mois, à hauteur de 6 heures hebdomadaires ;

2°) autoriser la prise en charge des entrées des sites culturels de la mairie pour 5 jeunes volontaires du C.R.I.J. pour une période allant du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention avec le C.R.I.J. ;

4°) autoriser le paiement de frais éventuels en faveur du jeune volontaire ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours, section de fonctionnement, toutes fonctions chapitre 012. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Relations humaines. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du centre de tir régional situé sur la commune de Fleury-les-Aubrais. Approbation d'une convention.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le centre de tir régional a proposé de mettre à disposition son stand de tir situé 154 rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais pour l'entraînement des policiers municipaux de la Mairie d'Orléans au titre de la formation continue. Ainsi une première convention a été approuvée par le conseil municipal du 23 septembre 2019 pour une durée d'un an avec pour effet du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Il est proposé de renouveler cette convention ayant pour objet de fixer les conditions techniques et financières d'utilisation de ce stand de tir :

- Les agents municipaux s'engagent à respecter les règles de sécurité relatives au régime du stand de tir et aux consignes de tir définies dans le règlement interne de l'association ;
- Les créneaux d'utilisation du stand de tir sont arrêtés un mois à l'avance par entente entre les parties ;
- La participation aux dépenses d'entretien des infrastructures de tir se fera par le changement, si nécessaire, des protections des pare-balles en bois et de leur soutien, chaque année selon les dégâts occasionnés et constatés contradictoirement en fin de saison par le Président de l'association.
La Ville d'Orléans fournira si nécessaire 30 m² de bois découpés aux mesures des plaques remplacées ou de 10 panneaux de Fibralith selon les besoins de renforcement acoustiques ;
- La cotisation est consentie et acceptée pour un montant de 100 € par stagiaire, pour 107 personnes, selon la liste de la Ville d'Orléans sur présentation d'une facture acquittée avant la première séance pour les utilisateurs, et précisant les montants distincts pour la Ville d'Orléans.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le centre de tir régional, déterminant les conditions techniques et financières d'utilisation de son stand de tir situé 154 rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais par les personnels de la police municipale au titre de la formation continue, et prenant effet au 1^{er} septembre 2020, pour une durée d'un an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 6184, service gestionnaire HFO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. La séance est levée, je vous souhaite une très belle fin de soirée.*

La séance est levée à 21 h 30.
